

C.R.A.C. N° 145 (2019-2020)

2e session de la 11e législature

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission\*

**Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture**

Mardi 30 juin 2020

\*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

## SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i> .....	1
<i>Organisation des travaux</i> .....	1
<i>Examen de l'arriéré</i> .....	1
<i>Ordre des travaux</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Dodrimont, Collin.....	1
<i>Projets et propositions</i> .....	1
<i>Proposition de décret visant à supprimer les discriminations à l'encontre des associations et fondations dans le cadre d'aides économiques prises en suite de calamités naturelles et autres événements extraordinaires , déposée par Mme Schyns, M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Bastin, Collin et Mme Vandorpe (Doc. 150 (2019-2020) N° 1)</i> .....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Kelleter, Schyns.....	1
<i>Exposé de Mme Schyns, coauteure de la proposition de décret</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns.....	2
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, Mmes Gahouchi, Laruelle, MM. Desquesnes, Bierin, Liradelfo, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. Collin.....	3
<i>Proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de répondre aux problèmes liés au déconfinement progressif du secteur HORECA, déposée par MM. Antoine, Collin, Bastin, Mme Vandorpe, M. Dispa et Mme Greoli (Doc. 151 (2019-2020) N° 1)</i> .....	11
<i>Désignation d'un rapporteur</i> .....	11
<i>Exposé de M. Collin, coauteur de la proposition de résolution</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, M. Collin.....	11
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : Mme la Présidente, MM. Dodrimont, Fontaine, Hardy, M. le Président, M. Collin.....	12
<i>Interpellations et questions orales</i> .....	19

*Interpellation de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la mise en place d'un site Internet transparent sur l'ensemble des aides accordées aux entreprises » ;*

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'affaire de corruption impliquant Franco Dragone et un administrateur de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Liradelfo, Mme Cassart-Mailleux, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....19

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des magasins Orchestra Prémaman »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....22

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la suppression de 32 emplois chez ArcelorMittal à Marchin » ;*

*Question orale de M. Collignon à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le désengagement d'ArcelorMittal en Wallonie » ;*

*Question orale de Mme Cremasco à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rachat par la Région de friches industrielles à Marchin et l'avenir du site TDM » ;*

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la restructuration du site d'ArcelorMittal à Marchin »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Liradelfo, Collignon, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, M. le Président.....24

*Question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réinjection de fonds financiers par la Wallonie dans la compagnie aérienne Air Belgium »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Bierin, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....28

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les 230 pertes d'emploi à l'entreprise Avery Dennison à Soignies »*

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....30

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'occupation des terrains sur l'ancien site de Caterpillar à Gosselies »*

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....32

*Question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le Trilogiport de Liège » ;*

*Question orale de M. Lenzini à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'aménagement et l'équipement du Trilogiport de Liège » ;*

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le flop du Trilogiport de Liège »*

Intervenants : M. le Président, MM. Liradelfo, Lenzini, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....33

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'implication de la Wallonie dans les projets du Fonds européen de défense »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....38

*Question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la spécialisation intelligente »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Hardy, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....40

*Question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avancement du dossier de l'usine Saint-Roch à Couvin »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Fontaine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....42

*Question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux microentrepreneurs »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Kapompole, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....44

*Question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation d'Ensival Moret »*

Intervenants : Mme la Présidente, Mme Schyns, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....45

*Organisation des travaux (Suite).....47*

*Interpellations et questions orales (Suite).....47*

*Question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le renforcement du secteur des isolants naturels dans le cadre d'une alliance Emploi-Environnement-Rénovation »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Agache, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....47

*Question orale de M. Hazée à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'étude de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) sur l'option alternative d'une fondation dans le cadre d'une reprise des Éditions de L'Avenir » ;*

*Question orale de M. Dispa à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le rapport de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) à propos des divers scénarii de vente des Éditions de L'Avenir »*

Intervenants : Mme la Présidente, MM. Hazée, Dispa, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....49

*Question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement du transport sans chauffeur dans les zones d'activités économiques »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Antoine, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....52

*Question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'implantation de la ligne à haute tension la « Boucle du Hainaut » »*

Intervenants : Mme la Présidente, M. Disabato, M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.....54

*Organisation des travaux (Suite).....56*

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....56*

*Interpellations et questions orales retirées.....57*

*Liste des intervenants.....58*

*Abréviations courantes.....59*

Présidence de Mme Cremasco, Présidente

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

- *La séance est ouverte à 9 heures 3 minutes.*

**Mme la Présidente.** - La séance est ouverte.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

### *Examen de l'arriéré*

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

### *Ordre des travaux*

**Mme la Présidente.** - M. le Ministre étant attendu en Comité des Régions, il va devoir nous quitter à 14 heures. Une allocution de M. le Président du Parlement est prévue à 13 heures 30. Je vous propose que l'on mène alors nos travaux jusque 13 heures 30.

M. le Ministre reste bien entendu à disposition du Parlement et reviendra à 18 heures pour la suite des interpellations et questions orales qui n'auraient pas été développées ce matin.

Les propositions de décret et de résolution seront examinées conjointement, il convient de désigner un même rapporteur pour ces deux textes.

La parole est à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Au-delà de mon souhait de vous proposer Mme Cassart comme rapporteuse pour ces points, pouvez-vous me confirmer que les points sont analysés ensemble parce qu'ils sont inscrits conjointement dans un même point, est-ce bien cela ?

**Mme la Présidente.** - Cela m'interpelle un peu, mais c'est ce que me dit M. Mahieux.

La parole est à M. Collin.

**M. Collin (cdH).** - Ce sont quand même deux choses totalement différentes. Ce sont deux textes de nature juridique différente : on a une proposition de décret et une proposition de résolution. Le fond des

dossiers est par ailleurs totalement différent. D'un côté, on parle d'ASBL et de l'autre côté, on parle du secteur HORECA en général. Je peux vous rassurer, il ne s'agit pas d'allonger les débats, on pourra être concis et complets de manière rapide, en tout cas, de notre chef.

**Mme la Présidente.** - Par ailleurs, je suis assez d'accord sur le fait que l'on examine les textes distinctement. M. Mahieux me rappelait qu'ils ont été inscrits ainsi en Conférence des présidents, mais la commission organisant ses propres travaux, si tout le monde est d'accord je propose que l'on examine les textes séparément et que l'on désigne deux rapporteurs séparés.

## PROJETS ET PROPOSITIONS

### **PROPOSITION DE DÉCRET VISANT À SUPPRIMER LES DISCRIMINATIONS À L'ENCONTRE DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS DANS LE CADRE D'AIDES ÉCONOMIQUES PRISES EN SUITE DE CALAMITÉS NATURELLES ET AUTRES ÉVÉNEMENTS EXTRAORDINAIRES, DÉPOSÉE PAR MME SCHYNS, M. DESQUESNES, MME GREOLI, MM. BASTIN, COLLIN ET MME VANDORPE (DOC. 150 (2019-2020) N° 1)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret visant à supprimer les discriminations à l'encontre des associations et fondations dans le cadre d'aides économiques prises en suite de calamités naturelles et autres événements extraordinaires, déposée par Mme Schyns, M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Bastin, Collin et Mme Vandorpe (Doc. 150 (2019-2020) N° 1).

### *Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Kelleter.

**Mme Kelleter (Ecolo).** - Je propose M. Bierin comme rapporteur.

**Mme la Présidente.** - M. Bierin est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

En communication, je vous informe que par rapport à cette proposition de décret, 16 avis ont été déposés en application de l'article 129 du Règlement sur la proposition de décret visant à supprimer les discriminations à l'encontre des associations et fondations dans le cadre d'aides économiques prises en suite de calamités naturelles et autres événements extraordinaires.

Il s'agit d'avis qui ont été déposés par des citoyens sur la plateforme. Il s'agit des avis émanant de Mme Maquet Émilie, M. Brolet Thierry, M. Rose François, M. Mathy Jacques, Mme Wauthy Nathalie, Mme Fontaine Pascale, M. Simonis Yves, Mme Keyaerts Cécile, M. Polet Robert, M. Lambeaux René, M. Havaux Jean, Mme Pastore Alisson, Mme Icard Cécilia, M. Verkain Marc, Mme Monville Tania et d'un avis émanant de Mme Sechehayé Myriam.

Ces avis ont été adressés aux membres de la commission et sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance. Ils sont donc disponibles sur la plateforme. Je porte à votre connaissance que les avis ne seront annexés au rapport par la présente proposition que sur la décision de la commission. Il nous convient donc de décider si l'on annexe ou pas ces différents avis.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). - Si c'est nous qui devons décider si l'on annexe les avis, pour les avoir lus, je pense que ce serait judicieux de les annexer. C'est un article du règlement, le n° 129, qui me paraît intéressant, que nous n'avons pas forcément dans toutes les autres assemblées. Le fait de voir que 16 personnes, qui font partie d'ASBL, ont pris le temps de rédiger un avis et parfois d'expliquer leur cas particulier me paraît nourrir le débat autour de ce texte.

**Mme la Présidente.** - Merci, Madame Schyns, pour cet avis. Un autre membre de la commission souhaite-t-il développer un avis sur la question ?

Nous joindrons donc les avis au rapport.

*Exposé de Mme Schyns, coauteure de la proposition de décret*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). - Chers collègues, comme beaucoup d'autres, nous avons constaté que la crise du covid avait mis pas mal d'inégalité en avant, notamment au niveau des opérateurs économiques. Les PME et les indépendants reçoivent une aide. Le secteur associatif, alors que parfois il opère au niveau du même secteur,

n'y a pas droit. C'est une inégalité de traitement qui pose de sérieuses questions, notamment au regard du droit européen. C'est pour cette raison que nous avons donc rédigé cette proposition de décret.

Notre vie associative en Belgique est forte. La fondation Roi Baudouin le disait en 2019 dans son baromètre des associations : « une vie associative forte est indispensable à un tissu démocratique sain ». Les chiffres cités par la fondation Roi Baudouin sont éloquentes : 10 688 ASBL emploient du personnel. Ensemble, elles occupent 329 642 personnes. Ce sont surtout les associations actives dans le secteur social et dans le secteur de la santé qui redoutent une détérioration de leur situation financière au cours des 12 prochains mois. Cela, c'était déjà dans le rapport de 2019, avant la crise que vient de traverser notre pays et qui est toujours en cours.

On peut imaginer que ce constat fait en 2019 est encore valable à l'heure qu'il est, voire pire encore.

Ce que nous avons pu constater, c'est que le Gouvernement s'est basé sur l'article 10 du décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites ou moyennes entreprises et que le Gouvernement a adopté deux arrêtés qui visaient à octroyer des aides aux petites et moyennes entreprises et indépendants touchés de manière directe ou indirecte par le covid-19. Nous avons longuement débattu de ces aides et de la manière dont elles ont été attribuées, et cetera. Nous n'avons pas le souhait de revenir là-dessus aujourd'hui. Par contre, la manière dont cette aide a été attribuée, en fonction du statut juridique des personnes qui en bénéficiaient, ne nous paraît pas compatible avec le droit européen. Quand on lit l'article 1er de l'annexe I du règlement 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014, déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité. Je vous relis la partie de l'article qui relève, selon nous, cette inégalité de traitement : « est considérée comme entreprise toute entité indépendamment de sa forme juridique exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial ou les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique ».

Sur base de cet article du règlement de l'Union européenne, nous avons déposé un texte de quatre articles qui visent à étendre le champ de l'application de l'article 10 du décret wallon du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux en faveur des petites et moyennes entreprises pour supprimer la discrimination qui est faite, à tout le moins dans le cadre de calamités naturelles et d'événements extraordinaires, lesquels s'exercent de manière identique sur l'ensemble des acteurs économiques. On ne peut pas dire que les ASBL, parce qu'elles sont en statut juridique d'ASBL ont été moins touchées que d'autres opérateurs

économiques qui avaient des statuts de SA ou de SPRL. Donc, ce faisant cela permet, à notre sens, de répondre à très court terme à la problématique du covid pour ces associations, pour ces fondations qui sont parfois dans des situations financières compliquées à cause de la crise.

L'objectif, vous l'avez tous bien compris, c'est que, quelle que soit la forme juridique, à partir du moment où l'on a une activité économique l'on puisse être aidé.

Il y a un élément important que je tenais à signaler au niveau du texte. Je ne reviendrai pas sur chaque article, mais simplement, à un moment donné dans le texte que nous avons déposé au mois de mai, nous prévoyons que les potentiels bénéficiaires puissent demander l'aide avant le 1er juillet. Nous sommes le 30 juin, cela fait évidemment de nombreuses semaines que nous avons déposé le texte, il arrive maintenant à l'examen, il faudra, en fonction de nos discussions, prendre en compte le fait que cette date n'a plus lieu d'être ou en tout cas devrait être postposée puisque le délai d'introduction ne permettrait pas aux personnes d'y répondre.

Je ne serai pas plus longue, je tiens simplement à dire que, au niveau des différents avis déposés et dont on a discuté avant ma présentation, il y a des avis de différents secteurs. Je pense à des secteurs auxquels on n'a pas toujours pensé. On a beaucoup cité les centres équestres, dont certains sont en SPRL, d'autres sont en association. On a eu des questions lors de la dernière séance avec M. le Ministre, questions sur les ASBL comme les Grignoux qui sont des ASBL qui ont, à la fois des activités culturelles, d'éducation permanente, pédagogique voire même avec la brasserie à côté du cinéma des activités HORECA. Ce sont des ASBL multiples.

On a aussi beaucoup parlé dans différentes questions des ASBL sportives qui organisent des activités extrascolaires durant toute l'année et des stages sportifs pendant les vacances scolaires qui, au départ, étaient des ASBL créées il y a une vingtaine d'années avec un tissu de bénévolat et puis qui progressivement ce sont professionnalisées, qui parfois ont 10 ou 15 employés à temps plein avec des charges fixes et qui se retrouvent, comme d'autres structures économiques, dans des situations compliquées.

Je reviens ici, parce que je trouve que l'avis est intéressant, avec des ASBL de formation continuée. J'ai ici une ASBL située dans mon arrondissement qui a remis un avis. Je sais aussi que c'est une ASBL qui s'appelle le CLEF, le Centre liégeois de l'enseignement et de la formation. Je pense aussi à des ASBL comme Formavet qui fait de la formation continuée pour les vétérinaires. Il y a énormément de structures telles que celles-là qui sont complètement passées en-dehors des aides et qui se retrouvent dans des situations très compliquées. On en a des témoignages en ligne directe.

Les 16 avis remis ici sont particulièrement éclairants. Certains citent même des chiffres de pertes financières.

Voilà un exemple pour une ASBL située à Rumes et je cite : « Nous avons enregistré 710 heures de chômage, manque à gagner de 6 000 correspondants à l'intervention des bénéficiaires », et cetera.

Ce serait très intéressant pour ceux, parmi les membres de la commission qui n'ont pas pu parcourir ces avis de le faire.

Je remercie d'ailleurs tous les citoyens qui ont déposé ces avis sur la plateforme du Parlement wallon.

Je remercie également les collègues pour les différentes questions et suggestions qui pourraient arriver maintenant.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à Mme Gahouchi.

**Mme Gahouchi (PS).** - On entend bien votre demande, mais on est aussi conscient que le Gouvernement wallon a pris le monde de l'associatif ainsi que le monde culturel à bras-le-corps. De nombreuses mesures ont déjà été prises par le Gouvernement pour les soutenir ; il a immunisé les subventions des associations pour maintenir l'emploi dans le secteur associatif, mais aussi pour garantir la pérennité de ces acteurs répondant aux besoins essentiels de notre société. Je pense que tout le monde en est bien conscient.

Je voudrais aussi rappeler que plusieurs modes de soutien ont été adoptés au bénéfice du secteur non marchand : l'octroi d'une prime forfaitaire pour ceux qui subissent une diminution des recettes, l'adaptation du cadre réglementaire, le soutien exceptionnel à certains secteurs, la garantie de continuité dans le versement des aides à l'emploi et, plus récemment, le Gouvernement a décidé de maintenir tous les emplois liés au Programme de transition professionnelle, les PTP, qui étaient menacés de disparaître fin 2020. Il y a aussi un budget additionnel 2020 de près de 8,5 millions d'euros qui a été dégagé pour maintenir l'ensemble des emplois en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles ; près de 33 millions d'euros ont également été provisionnés pour 2021. On sait combien le maintien de ces emplois permettra à toute une série d'acteurs de maintenir leur activité. Les ASBL sont bien évidemment concernées.

Pour les ASBL non agréées, et sous le couvert de M. le Ministre Borsus, Mme la Ministre Morreale a répondu que chaque situation serait examinée au cas par cas pour le maintien de ces subventions. Le Gouvernement a proposé d'élargir une partie des aides à

l'emploi pour soutenir les artistes via les aides Impulsion 12 mois+. Cette action de soutien et de protection des emplois pourra s'élever jusqu'à près de 21 millions d'euros, si l'on comptabilise les quelque 2 600 artistes de Wallonie.

Si les mesures proposées par le Gouvernement wallon sont concrètes aujourd'hui, je n'ai, sauf erreur, pas vu que le cdH chiffrerait sa proposition. J'aurais voulu avoir une estimation budgétaire pour le financer et savoir où l'on pourrait chercher ce budget, au détriment de quelles politiques, le cas échéant.

Pour résumer, les ASBL et le monde culturel sont loin d'être oubliés par le Gouvernement wallon qui prend et a pris pleinement conscience de la situation critique du secteur, et est résolument déterminé à le soutenir. Mon groupe ne pourra donc pas soutenir cette proposition.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle (MR).** - Je crois que Mme Gahouchi a bien fait la synthèse qui prouve, si besoin, que l'on ne pas traiter une ASBL ou une fondation du non marchand comme une société marchande. Quand on relit les travaux de 2004, l'on se rend compte que c'est bien de façon consciente et voulue que ces ASBL ont été exclues du champ d'application – c'est d'ailleurs une demande du Conseil d'État. Dans son avis 133/2014 du 25 septembre 2014, la Cour constitutionnelle devait trancher la question d'une éventuelle discrimination et a bien dit que le régime juridique est différent parce qu'il repose sur des critères objectifs, à savoir la nature civile ou commerciale de la personne morale. Dans la proposition qui nous soumise, le cdH n'explique pas en quoi une ASBL peut être mise sur le même pied qu'une société commerciale, alors que leur objet social est évidemment différent. Pour une ASBL, c'est dans le titre, c'est sans but lucratif qu'au niveau des régimes fiscaux, c'est tout à fait considéré différemment. Mme Gahouchi a bien rappelé que les ASBL, les secteurs non marchands, bénéficiaient d'un dispositif tout à fait spécifique, notamment des aides à l'emploi – on a parlé des PTP, on aurait pu parler des APE – dont une société commerciale ne dispose pas.

Pour terminer, je voudrais quand même rappeler au cdH – c'était M. Drèze, il est vrai qu'il n'est plus parmi nous dans l'assemblée – que pendant plusieurs mois, j'ai pu discuter avec M. Drèze dans le cadre des discussions que l'on avait sur les APE et sur le risque que l'Europe pose un certain nombre de questions sur le dispositif des APE. Pendant plus de deux ans, M. Drèze, à force d'arguments – pertinents ou non – nous a dit : « Non, on ne peut pas considérer une ASBL comme une société commerciale ». Dès lors, le régime notamment des aides d'États européens ne peut pas trouver à s'appliquer sur les ASBL comme il doit trouver à s'appliquer sur les sociétés commerciales. Ce qui est un peu bizarre, c'est qu'ici vous faites référence au

dispositif européen pour dire qu'il y a discrimination, alors que pendant deux ans, vous nous avez dit : il doit y avoir discrimination – positive, dans ce cas-ci, s'agissant des ASBL – parce que l'on ne peut pas mettre sur le même pied une ASBL et une société commerciale.

Vous comprendrez que vu le peu de fondement de la base décrétable que vous nous proposez, nous ne pourrions pas soutenir la proposition. J'adore les fourretout, notamment en sac, mais ici votre article 1er modifie un décret, l'article 2 est une nouvelle disposition et l'article 3 modifie un arrêté, ce qui est tout à fait contraire au droit constitutionnel. Nous ne pourrions pas le soutenir parce que nous ne considérons pas que les ASBL et les fondations doivent être mises sur le même pied qu'une société commerciale. Elles doivent bénéficier d'un régime positif. Mme Gahouchi a rappelé toute une série de mesures qui ont été prises, ce n'est donc pas du tout dans un sens négatif.

Par ailleurs, votre proposition est, juridiquement, pour le moins brinquebalante.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** - J'ai entendu les arguments opposés à la proposition que Mme Schyns, M. Collin et moi-même portons. C'est une proposition réfléchie, elle n'a pas été lancée comme cela.

Sur le plan juridique, pour répondre à ma collègue, on a effectivement ici proposition de décret qui modifie un décret et un arrêté de pouvoirs spéciaux qui a valeur décrétable. Pendant la période de pouvoirs spéciaux – elle devrait encore durer quelques jours – qui est la nôtre aujourd'hui, il y a équipollence entre un arrêté du gouvernement de pouvoir spécial et un décret. Nous intervenons dans le cadre de cet élément-là.

Quand bien même, puisque j'entends que vous n'êtes pas d'accord là-dessus, le débat finira par se poser puisque à un moment donné, il faudra ratifier l'arrêté de pouvoirs spéciaux. In fine, le Parlement aura le mot sur le dossier, que l'on en parle maintenant ou que l'on en parle dans le cadre de la ratification de pouvoirs spéciaux, le débat se posera avec un Parlement qui est pleinement compétent.

C'est vrai qu'il y a une distinction entre le secteur non lucratif et le secteur lucratif ; très clairement. Une distinction juridique qui est historique, mais qui est quand même mise à mal, sur lequel il y a des modifications sensibles à la fois au niveau du droit européen et à la fois du droit fédéral, depuis quelques années, singulièrement sous la dernière législature. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, on ne considère plus que le fait d'être sous statut d'ASBL est un élément distinctif suffisant notamment par exemple par rapport à l'impôt des sociétés. Depuis longtemps, par rapport à la TVA. Aujourd'hui, on ne regarde plus la nature juridique de l'entreprise. C'est d'ailleurs ce que dit le règlement

européen, cité par Mme Schyns, on regarde ce qu'est l'activité de l'entreprise.

Pour le cas de l'ISOC, c'est très clair. Aujourd'hui, ce n'est plus votre statut juridique qui vous assujettit à l'ISOC, c'est votre activité. Une ASBL qui a des activités commerciales régulières et récurrentes sera assujettie à l'impôt des sociétés.

On voit donc que la différence, qui pouvait exister au moment où ce texte a été voté, sous d'ailleurs la même majorité que l'actuelle, puisque le décret initial date de 2004. Nous sommes bien dans la logique de l'époque. Aujourd'hui, la logique a changé.

Madame Gahouchi, ce n'est pas le reproche que notre formation fait au Gouvernement en matière de soutien au secteur non marchand. Une série de dispositifs a été prise par le Gouvernement actuel pour le secteur du non marchand.

Le spectre, la limite, M. le Ministre aura d'ailleurs l'occasion de l'expliquer. Il y a une série de types d'activités listées dans le décret tel que modifié par l'actuel Gouvernement wallon dans lequel on peut intervenir pour les mesures d'urgence et faire face au covid. Ce sont des activités de type purement concurrentiel et sur lesquelles l'on peut retrouver des opérateurs qui ont la forme juridique d'une SA, qui sont en personnes physiques, qui sont en SPRL, qui sont en ASBL. Elles font la même activité, elles ne bénéficient pas de financement public.

Pour reprendre l'exemple et pour donner quelques chiffres, en Wallonie, il y a plus ou moins 700 centres équestres et la moitié de ceux-ci sont en personnes physiques, en société anonyme ou autre forme commerciale et la moitié sont en ASBL. Au quotidien, c'est la même activité. Il n'y a pas de financement public spécifique pour les ASBL, pas de financement public spécifique pour les sociétés commerciales et les personnes physiques.

La crise survient, le Gouvernement décide d'une prime d'un montant de 5 000 euros ; après quelques détours, on y arrive. Aujourd'hui, que se passe-t-il ? Si vous êtes en société anonyme, vous avez droit aux 5 000 euros, mais si vous êtes en ASBL, vous n'y avez pas droit. Vous employez d'un côté trois personnes et de l'autre côté vous employez aussi trois personnes. Vous avez des charges fixes d'un côté comme de l'autre. C'est inéquitable, injuste, illégitime, injustifiable.

J'entends les débats et l'arrêt de la Cour constitutionnelle, que vous avez citée, mais cet arrêt ne porte pas sur précisément cette distinction et cette discrimination, ce non-respect des articles 10 et 11 de la Constitution qui demandent que chaque Belge soit traité de la même façon, y compris bien sûr les entreprises.

Le droit européen a changé par rapport à 2004. Le texte de décret initial pour lequel l'administration

légitimement parce qu'elle applique le droit dit : « Non les ASBL ne sont pas éligibles au décret des aides économiques de 2004 ». Donc si vous avez introduit votre formulaire dans le site web qui le permet et que vous mentionnez le statut d'ASBL, vous êtes exclu. C'est logique, on ne peut pas le reprocher à l'administration, c'est le droit wallon. Mais ce droit, dans son application par rapport à la crise, crée une discrimination au regard des articles 10 et 11 de la Constitution. Par rapport aux secteurs ciblés, par rapport aux opérateurs qui font la même activité, qui paient chacun leur impôt des sociétés, qui sont chacun soumis à la TVA, mais, pour bénéficier des aides wallonnes, l'un peut avoir et l'autre pas.

C'est une discrimination et c'est cela la portée du texte que nous portons aujourd'hui.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). - J'ai envie de soutenir le cdH sur la préoccupation qui est la sienne.

Je suis moi-même intervenu en commission auprès de M. le Ministre. Il y a des ASBL qui occupent des employés, qui remplissent des missions d'intérêt général et qui ne sont pas couvertes à ce stade par les mesures d'aides du Gouvernement.

Dans le cadre de la crise, il semble préférable d'agir de façon sectorielle avec une analyse fine des situations et que chaque ministre, dans ses compétences, prenne ses responsabilités.

C'est déjà le cas dans certains secteurs, le travail continue dans d'autres. On a déjà pu échanger dans cette commission avec M. le Ministre sur les ASBL qui ont des activités HORECA, des activités culturelles ou encore les fermes pédagogiques – cela a été rappelé – et qui sont des activités en lien avec l'économie ou l'agriculture.

Dans ce cadre-là, ce serait souhaitable que le fonds d'urgence annoncé par M. le Ministre puisse porter également sur ces activités.

Certaines ASBL, dans certaines compétences, ne sont ni agréées ni subventionnées, mais elles rentrent dans ces conditions : avoir des employés, offrir une mission d'intérêt général. Elles doivent donc pouvoir être aidées.

La proposition de décret du cdH semble avoir été rédigée un peu rapidement. Elle vise à répondre rapidement à une situation conjoncturelle, à une situation de crise, mais elle prévoit un dispositif structurel.

L'article 1er vise à élargir la portée de l'article 10 du décret de 2004 pour que les ASBL bénéficient des aides aux entreprises en cas de calamités ou d'événements extraordinaires.

Il y a donc une modification structurelle de ce décret qui serait pérennisé par la suite.

Je suis tout à fait d'accord que certains arguments plaident en faveur de cette option. Les ASBL relèvent désormais du Code des sociétés. Certaines ASBL ont des activités liées aux aléas du marché, contribuent à l'économie. La seule différence avec une entreprise commerciale, c'est le fait que l'ASBL ne vise pas le profit pour ses propriétaires et ne distribue pas de bénéfice. Cela étant, ce n'est pas le cas de toutes les ASBL. Des associations conservent des droits et devoirs très différents des autres formes de sociétés à but lucratif.

M. Desquesnes l'a dit lui-même, c'est par exemple la nature de l'activité qui fait qu'une ASBL est soumise ou non à l'ISOC. Cela démontre bien que cela ne concerne pas toutes les ASBL.

Élargir de façon structurelle la portée de l'article du décret de 2004 pose plusieurs questions : juridiques, économiques, sociales. Cela ne peut pas se faire à la hâte, sans évaluation préalable, sans concertation.

Prenons l'exemple d'une ASBL folklorique ou événementielle qui n'emploie personne, mais qui pourrait justifier d'avoir une perte de rentrées, alors même que sa viabilité n'est en rien menacée, qu'elle puisse reprendre ses activités dans les semaines à venir, doit-elle être concernée ou pas ?

En plus, il y a un risque de double subventionnement, vu que certaines ASBL sont d'ores et déjà aidées par la Région, que ces subventions sont maintenues pour 2020, même si certaines activités ne pourront être justifiées étant donné le covid.

Par ailleurs, la deuxième vague d'aides exceptionnelles mise en place par le Gouvernement pour les indépendants et les PME, est octroyée dans deux cas :

- un indépendant qui aurait bénéficié du droit passerelle. On n'entrerait donc pas dans cette condition ;
- si plus de 50 % des employés ont été mis en chômage économique.

Certaines ASBL ne sont pas forcément dans ce deuxième cas, mais ont peut-être besoin de soutien malgré tout. Votre proposition ne répond pas à leur situation.

Tandis que la première vague d'aides ne concerne que certains codes NACE, ce que vous venez de rappeler, mais qui avait été très fort décrié par vous-même précédemment.

Enfin, Mme Schyns l'a dit elle-même, il y a un souci dans le texte sur la date d'entrée en vigueur des dispositions. C'est un détail par rapport au reste.

Admettons que cet aspect-là pourrait être adapté très facilement.

Nous plaillons pour une solution plus fine, plus calibrée, qui tienne compte de la diversité des situations, mais, en même temps, de façon exhaustive. Les ministres fonctionnels sont donc mieux placés pour y travailler en ce moment avec l'administration.

J'ai cité le fonds d'urgence de M. le Ministre Borsus, mais également, par exemple, Mme la Ministre Tellier travaille sur aide exceptionnelle pour les ASBL du secteur environnemental, qu'elles soient subventionnées ou non.

J'avais interrogé également Mme la Ministre Morreale en commission qui a mis en place d'ores et déjà des aides pour les ASBL agréées ou subventionnées. Elle se montrait ouverte à un contact avec la CODEF, qui a sollicité à plusieurs reprises le Gouvernement et qui avait renoncé à un avis ici aussi, dans le cadre de l'examen de cette proposition de décret.

Mme la Ministre Morreale s'est montrée ouverte, je le répète, à un contact pour trouver une solution pour les autres ASBL.

En résumé, ce que nous voulons à court terme, c'est que les ASBL, en tant qu'acteurs économiques, mais aussi en tant qu'acteurs essentiels du tissu social, soient soutenus pour traverser la crise. Laisser, pour cela, aux ministres fonctionnels l'espace pour aider le plus rapidement possible ces ASBL, qu'elles soient agréées, subventionnées ou non, pour que chaque ministre continue à entendre les acteurs de ces secteurs et soutenir les initiatives qui seront prises dans ce cadre-là.

Ce n'est pas un rejet sur le fond, car, comme je l'ai dit, on partage l'objectif, mais plutôt sur la forme, sur la façon dont vous abordez le problème, et le texte en l'état ne permet pas de répondre aux problèmes soulevés.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** - Effectivement, le secteur associatif est un acteur économique et démocratique de premier plan dans notre société ; nous allons donc soutenir cette proposition qui vise à élargir les aides grâce au milieu associatif. Comme le révèle l'étude de la fondation Roi Baudouin, la situation est assez catastrophique. Pour un secteur qui emploie plus de 300 000 personnes, nous pensons que l'aide proposée ici est plus que nécessaire, d'autant plus que la situation a empiré en particulier pour la situation du secteur social.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** - Je remercie tous les collègues pour les différentes interventions, les remarques et les questions. Je vais essayer de vous donner quelques éléments de réponse par rapport à notre position et aussi

essayer d'être constructive par rapport à la suite à donner à ce texte.

Effectivement, le Gouvernement a fait certaines choses par rapport aux ASBL. Mme Gahouchi, vous avez raison et vous l'avez dit, en immunisant l'emploi et en maintenant, les subventions. Tout cela vaut pour des ASBL qui sont déjà soutenues par le Gouvernement, qui ont déjà des aides ou qui sont agréées. Il y en a énormément qui ne sont absolument pas concernées ni par une reconnaissance ni par une agrégation ni par un quelconque financement et qui donc sont *self-supporting*, sauf qu'elles se sont retrouvées dans une crise, où comme d'autres acteurs économiques, la situation pour elles a été et est toujours très compliquée.

Vous avez parlé aussi des ASBL non agréées et vous avez dit : « Chaque situation sera examinée au cas par cas ». J'ai entendu M. Bierin dire plus ou moins la même chose – mais pas tout à fait, j'y reviendrai par la suite –, en signalant que pour son groupe l'important était que chaque ministre travaille au niveau de son secteur. Là, j'ai quand même deux gros soucis. D'abord, il y a des ASBL qui ne relèvent pas uniquement de la Région wallonne au niveau des secteurs, mais qui relèvent d'autres niveaux de pouvoir – je pense à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le deuxième souci, c'est que cela fait déjà trois mois que la crise a débuté et que, si l'on attend aussi que chaque ministre creuse dans chaque secteur, jusqu'à quand les ASBL vont-elles devoir attendre ? Alors que certaines ont déjà maintenant des problèmes importants de trésorerie et de liquidités, avec une reprise des activités – je pense au secteur des ASBL, par exemple, des stages de sport – qui demande de nouvelles normes sanitaires et donc des moyens complémentaires par rapport à ce qu'elles faisaient d'habitude et puis qui demandent à avoir des bulles de contacts – ce n'est pas de la faute de la Région wallonne, mais c'est ainsi et l'on doit privilégier la santé et protection de tout le monde – qui amènent moins de rentrées financières, alors qu'elles tiennent à organiser tous ces stages, puisqu'il y a réellement une demande. On est donc dans une situation, aujourd'hui, qui pour beaucoup d'ASBL, est une vraie forme d'urgence. Dire « on laisse le temps que l'on examine au cas par cas », cela nous paraît très problématique.

Troisième élément de réponse par rapport à Mme Gahouchi : non, la proposition n'est pas chiffrée. Mais voilà, nous avons partagé certains moments, Mme Gahouchi et moi, en Commission de l'éducation, dans la majorité, pendant trois ans. Le rôle de l'opposition, en tout cas la fonction n'est pas forcément d'avoir les chiffres très précis puisque nous n'avons pas accès aux mêmes données que le Gouvernement et son administration. Mais nous sommes demandeurs, de manière constructive, à ce que cela puisse être, par exemple, chiffré avec l'aide de l'administration. Évidemment, on a bien une estimation. Si l'on estime qu'il y a 4 000 ASBL – c'est plus ou moins le relevé que l'on a, mais il n'est pas précis au point qu'une

administration l'aurait fait – qui ont des emplois – c'était ce que l'on visait ici ; ce n'étaient pas les ASBL constituées uniquement de bénévoles où là on sait que la situation n'est peut-être pas simple, mais on ne peut pas tout couvrir. Nous en sommes bien conscients, tout comme le Gouvernement. Si l'on couvre celles qui ont des emplois, c'est 4 000. En fonction de l'aide donnée, si l'on donne 5 000 euros, tel que c'était prévu ici, vous aurez vite fait le calcul. Quand on fait le total, que l'on arrive à 20 millions d'euros et que l'on voit cela par rapport aux 700 millions d'euros donnés aux autres opérateurs économiques, on ne peut pas dire non plus que l'on est dans une explosion. Maintenant, nous, nous serions demandeurs de pouvoir effectivement arriver à chiffrer en fonction des ASBL qui sont concernées et visées par la proposition.

Quatrième élément de réponse, là, c'est par rapport à M. Bierin et Mme Laruelle, même s'il est vrai que mon collègue M. Desquesnes a déjà répondu en partie sur le point juridique et je ne doute pas que le débat autour de ce texte sera aussi bien sur le fond que sur le plan juridique. M. Bierin nous dit que ce sera structurel, étant donné que vous modifiez l'article 10 du décret du 11 mars 2004.

Oui, en partie, mais en toute petite partie structurelle parce que l'on élargit le champ d'application que lorsqu'il y a des calamités naturelles et des autres événements extraordinaires. C'est tout de même un cas très spécifique et très pointu. Ce n'est pas une généralité. Je ne voudrais pas que l'on fasse croire par votre intervention que l'on est dans une généralisation et que l'on rend un mécanisme structurel, alors qu'en fait on ne le rend structurel, c'est vrai, mais uniquement dans un petit cas, mais qui a toute son importance lorsque l'on voit ce qui s'est passé au niveau de la crise sanitaire de cette année. C'est en plus pour un nombre d'activités limité.

Je vous propose au niveau juridique – parce que j'ai bien entendu que, effectivement, cela faisait débat et j'ai bien noté les différentes références de Mme Laruelle ainsi qu'on le connaît l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 25 septembre 2014. Cela fait 6 ans entre 2014 et maintenant, il me semble quand même que demander l'avis du Conseil d'État par rapport à ce texte pourrait avoir son intérêt étant donné l'évolution juridique à laquelle mon collègue M. Desquesnes a fait référence. Je me permettrai de demander au président de notre assemblée de transmettre cette proposition au Conseil d'État étant donné que j'ai bien compris aujourd'hui qu'il n'y aurait pas de votes positifs, que la majorité n'allait pas soutenir la proposition. J'ai l'impression que les expressions étaient très claires. Toutefois, il me semble quand même qu'il y a des ouvertures de la part de certains par rapport aux ASBL et que cela pourrait être rencontré à la fois en vérifiant le volet juridique du texte et peut-être aussi en ajustant certains points et en faisant une estimation chiffrée pour être sûr que finalement ceux qui pourraient être ouverts, rentrent bien dans le

champ d'action que certains d'entre vous, en tout cas, imaginent ou imaginent soutenir puisque j'ai entendu de la part de certains qu'il y avait une volonté de soutenir les différents secteurs.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Laruelle.

**Mme Laruelle (MR).** - Je remercie Mme Schyns pour les ouvertures qu'elle fait. Je crois que ce qu'il faut, c'est le risque que l'on fait courir au secteur même en l'assimilant peu ou prou – j'ai bien compris les limitations, et cetera, je n'ai pas de souci – sur les requalifications que l'Europe pourrait faire en tirant argument de cette mise sous la même bannière d'aide économique de décrets économiques sur la requalification que l'Europe pourrait faire – et croyez-moi, le risque n'est pas minime parce que l'Europe interroge depuis plusieurs temps déjà, la Région wallonne sur tous les systèmes mis en place notamment sur les aides à l'emploi et sur les APE de ce genre de similitudes – et que le jour où parce que l'on a pris des dispositifs avec des buts. En effet, personne ne veut que des ASBL meurent à cause du covid, et cetera, l'objectif est évidemment tout à fait louable et nous le partageons évidemment tous. Si demain, à cause de cela, l'Europe tirait argument pour requalifier en aide d'État tout le dispositif APE, je peux vous assurer, vous pouvez demander un certain nombre d'éléments à Monsieur Drèze, notamment d'éléments chiffrés, que cela risque vraiment de compromettre de façon totalement pérenne la viabilité et la pérennité de grand nombre d'ASBL et notamment je pense au SISP pour ne pas les citer...

Oui, vous allez me dire qu'ici, ce ne sont pas les mêmes. Oui, mais pour l'Europe, une ASBL est une ASBL, et donc après vous devrez contre-argumenter. Je ne dis pas ce qu'il faut faire ou ne pas faire. Je dis juste « attention », parce que l'on ne peut pas argumenter quand ça nous arrange de dire que les ASBL doivent pouvoir bénéficier d'un même dispositif que des sociétés marchandes, et puis dans le même temps dire à l'Europe, notre système APE est tout à fait pertinent, et cetera, parce que les ASBL ne sont pas les mêmes.

Après, je ne suis pas juriste, je ne suis qu'une petite modeste agronome, mais je veux juste – et cela ne demande pas de réponse – attirer l'attention sur le risque. À mon avis, le risque est très grand.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** - Je pense qu'il faut bien distinguer non pas la forme juridique, mais le secteur d'activité. C'est d'ailleurs ce que le Fédéral a fait en mettant sur le même pied d'égalité, quelle que soit la forme juridique, et c'est ce que fait l'Europe.

La question ou le débat du secteur non marchand et des aides au secteur non marchand est une chose. Mais ici, on n'est pas dans le secteur non marchand.

Je vous invite à relire la liste des secteurs d'activité qui sont concernés par le décret de 2004 sur les PME, celles dans lesquelles on intervient ici et qui permettent de baser les aides à 5000 euros et les aides à 2500 euros. C'est une série de secteurs ; ce ne sont pas tous les secteurs. Certains secteurs sont exclus et on retrouve là-dedans...

**Mme Laruelle (MR).** - Les SISP de la construction sont dedans.

**M. Desquesnes (cdH).** - Madame Laruelle, je ne vous ai pas interrompue.

**Mme Laruelle (MR).** - Excusez-moi.

**M. Desquesnes (cdH).** - Je ne vous ai pas interrompue, et je peux vous préciser que le secteur de la formation n'est pas un secteur qui peut bénéficier des aides à 5000 euros et à 2500 euros du Gouvernement wallon. C'est un secteur qui est exclu.

**Mme Laruelle (MR).** - Ce n'est pas vrai.

**M. Desquesnes (cdH).** - Mais si, ce secteur...

**Mme Laruelle (MR).** - Les SISP de M. Drèze sont dans le secteur de la construction...

**Mme la Présidente.** - Madame Laruelle, laissez M. Desquesnes terminer, merci. Vous pouvez redemander la parole, Madame Laruelle, il n'y a pas de problème.

La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes (cdH).** - Je voulais simplement dire que le Gouvernement a fait le choix dans le cadre des régimes d'aide à 5000 euros et à 2500 euros de cibler certains secteurs d'activité. Dans un certain nombre de cas avec des codes NACE, et dans un autre cas de façon plus large, on ne va pas revenir sur ce débat-là, mais je constate que c'est le secteur marchand qui est ciblé par ces aides.

Aujourd'hui, notre difficulté n'est pas de s'occuper du non marchand. Le non marchand, Mme Gahouchi a expliqué toutes les actions du Gouvernement et nous ne revenons pas là-dessus. Nous venons sur le secteur marchand, dans lequel on constate dans le secteur des loisirs, dans le secteur du sport loisir, dans d'autres secteurs où il y a aujourd'hui un marché qui est organisé, une libre concurrence, où il n'y a pas d'aide accessible par ailleurs liée à un secteur particulier. Dans ce cadre, il y a des opérateurs qui en raison de leur nature juridique peuvent bénéficier de l'aide d'urgence prévue par le Gouvernement. On parle bien uniquement ici en plus uniquement du cadre des aides d'urgence dans des secteurs d'activité limités. Pour nous, il y a une discrimination.

Je pense que poser la question au Conseil d'État sur ce plan, ce n'est pas l'activité parlementaire wallonne qui va changer la donne de la façon dont l'Europe regarde ce qui se passe chez nous. Interroger le Conseil d'État, lui demander l'avis sur une proposition de décret ne me semble pas comporter ce type de situation.

Par ailleurs, ce serait peut-être intéressant d'entendre M. Borsus dire : j'ai un mécanisme d'aide qui va permettre aux ASBL qui sont dans les secteurs concernés d'être aidées. Si entre-temps, il y a quand même 3 mois et demi qui se sont écoulés depuis le début de la crise, les premières entreprises ont pu bénéficier des aides début mai et d'autres aujourd'hui sont toujours en attente et ne voient rien venir.

Je reprends l'exemple d'un centre équestre en ASBL. Typiquement, il n'y a pas d'aide accessible pour lui aujourd'hui, c'est un secteur qui est oublié.

Si entre-temps, quand le Conseil d'État a remis son avis, le Gouvernement nous explique, quel que soit le ministre, celui des Sports, de l'Économie ou d'autres – que le secteur n'a plus été oublié et récupéré, mais dont acte. Le débat sera clôturé. Le sens de la proposition que Mme Schyns, M. Collin et moi-même portons, c'est de dire : « Aujourd'hui, il y a des entreprises en grosses difficultés qui ne sont pas aidées et qui en ont besoin ». C'est cela le message que nous voulons faire passer aujourd'hui. Il y a des trous dans le filet d'aide et de sécurité mis en place par la Wallonie dans le cadre des aides urgentes aux entreprises touchées par le covid. C'est simplement cela que nous essayons de réparer. Est-ce le meilleur chemin ? On n'a pas cet orgueil-là de dire que l'on a la science infuse, loin de là, mais aujourd'hui il y a un trou dans le filet et des centaines d'ASBL, aujourd'hui, qui pourraient être aidées ne le sont pas. C'est cela le sens de la proposition que nous portons.

**Mme la Présidente.** - L'article 109 de notre règlement d'ordre intérieur ne me permet pas de saisir M. le Président du Parlement, sauf si la commission votait en faveur du renvoi du texte devant le Conseil d'État.

**Mme Schyns (cdH).** - Je confirme que j'écrirai ce jour une demande officielle à M. le Président afin que le texte puisse aller au Conseil d'État par rapport à la demande et je vous enverrai une copie.

Par rapport à la demande de chiffres qui était une demande du PS, je ne sais pas si M. le Ministre peut nous donner une information par rapport à une disponibilité éventuelle de l'administration par rapport à ce type d'exercice chiffré.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du

Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Messieurs les parlementaires, peut-être quelques mots d'introduction pour indiquer à quel point je voudrais, avec les différents parlementaires des différentes composantes politiques de ce parlement, réaffirmer à quel point je veux souligner le caractère important, essentiel, précieux du travail mené par les ASBL que ce soit par les bénévoles qui exercent leur activité ou que ce soit par les travailleurs qui à un titre ou à un autre, font partie des ASBL et en assument un certain nombre des objectifs.

Deuxièmement, je voudrais que l'on me précise l'état de la discussion puisque j'entends qu'il y a une demande de renvoi au Conseil d'État. Ceci suspend-il les travaux ? Si c'est le cas, j'aurai alors l'occasion de développer les éléments d'arguments que je souhaiterais partager avec vous dès le retour du texte au Conseil d'État et la poursuite des travaux.

Troisièmement, en ce qui concerne la disponibilité du Gouvernement pas rapport aux ASBL, plusieurs d'entre vous l'ont souligné – Mme Laruelle, M. Bierin, Mme Gahouchi –, le Gouvernement n'est pas resté insensible, au contraire, à la situation des ASBL. Je pourrais de mémoire vous citer une vingtaine de décisions de façon très offensive. Le Gouvernement a souhaité intégrer la préoccupation et la situation des ASBL, que ce soit à travers le regard fonctionnel des ministres, que ce soit transversalement. Lorsqu'on dit, lorsque le Gouvernement dit : « Nous neutralisons la période de covid en ce qui concerne les subventions de manière à ce que tous vos frais fixes, tout ce qui est justifié, tout ce qui est effectivement lié à un événement, mais que vous avez exposé ». Tout cela, on les prend en charge. C'est un élément très important, bien évidemment.

Lorsqu'on dit en matière d'emploi que l'on neutralise la période en matière d'objectifs que vous deviez atteindre eu égard à telle ou telle convention, on neutralise la période. Lorsqu'on amène des soutiens complémentaires, il y en a en matière environnementale. Je rencontrais hier le secteur, la représentation à travers Accueil champêtre des fermes ouvertes. Lorsque les ministres fonctionnels se mobilisent par rapport aux éléments de protection, d'équipement, que les ASBL doivent mobiliser, c'est effectivement une série de décisions concrètes que le Gouvernement a prise. Je pense donc que l'image que vous décrivez comme si nous étions aveugles à la réalité des ASBL que nous aurions en méconnaissance complète, que nous aurions au Gouvernement et avec les composantes du Gouvernement adopté une attitude juridiquement et même politiquement discriminante, mais rien n'est plus faux.

Regardez la liste, et vous les sollicitez régulièrement, des décisions du Gouvernement pour

voir à quel point nous avons souhaité nous mobiliser. Nous sommes encore à l'écoute pour le futur par rapport à ces éléments parce qu'il y a la situation d'urgence, la liquidité et puis il y a le fait de pouvoir reprendre pas à pas dans un certain nombre de secteurs.

Pour le reste, vous posez une question principielle assez fondamentale : quel type d'aide les uns et les autres sont-ils éligibles à solliciter ou dont le bénéficiaire peut être octroyé ? C'est un débat assez fondamental. Quand je regarde le budget wallon et qui bénéficie de quoi, c'est un débat transversal – juridiquement, économiquement, en termes d'orientations sociétales – et fondateur. Je suis prêt à engager ce débat et à mener réflexion avec les uns et les autres, tenant compte à la fois des similitudes entre les uns et les autres, c'est-à-dire entre ASBL et secteur marchand, tenant compte aussi des différences et tenant compte également des volumes d'aide accordés aux uns et aux autres.

En ce qui concerne votre dernière question, je suis prêt à relayer auprès de l'administration les demandes que vous souhaiteriez formuler. Je rappelle cependant, ayant eu quelques années d'activité parlementaire, que l'article prévoit que non seulement on doit déterminer – et c'est en cela que je suis tout à fait disponible pour relayer auprès de l'administration – la somme budgétaire, mais aussi les moyens, c'est-à-dire où l'on va chercher les moyens, si je crois l'article 105 de notre règlement. Je suis évidemment à l'écoute pour travailler.

Il n'empêche qu'il est important que la proposition, que ce soit celle du cdH aujourd'hui ou de quelle que proposition que ce soit, définisse assez précisément le *scope* de manière à pouvoir l'évaluer de façon chiffrée en nombre d'interlocuteurs.

Sont visées les ASBL non reconnues ou reconnues ? Les ASBL qui bénéficient d'autres types d'aide sont-elles visées ? Par exemple, les aides à l'emploi. Ne sont visées que les autres ? On sait qu'un certain nombre de ces ASBL, et c'est totalement légitime, bénéficient d'autres formes d'aide : subvention de tel niveau de pouvoir, de la Région, conventionnement, et cetera.

Si vous pouviez me préciser le *scope* de ce que vous visez de manière à ce que je puisse tenter d'en chiffrer le contour de manière à pouvoir répondre au mieux à votre question si telle est votre demande.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Desquesnes.

**M. Desquesnes** (cdH). - Pour répondre à M. le Vice-président, soyons bien clairs, mes propos ne concernaient que les entreprises à forme d'ASBL dans les limites des secteurs d'activité marchands établies par le décret de 2004. J'ai répondu par rapport au décret de 2004 et par rapport au secteur d'activité au sein de ces secteurs de 2004 qui sont ciblés par les mesures gouvernementales d'aide à 5 000 et à 2 500 euros.

Pour ce qui concerne le secteur non marchand, je ne dis pas que le Gouvernement l'a oublié. Que du contraire, j'ai souligné ce que Mme Gahouchi a réexpliqué tout à l'heure. On ne parle pas de ces ASBL, on parle bien des ASBL qui sont sur le même marché libre que celui des entreprises à autre forme juridique. Je rappelle que la définition européenne d'entreprise...

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Bénéficient-elles ou non d'aides à l'emploi ? Neutralisez-vous ce volet ou pas ?

**M. Desquesnes** (cdH). - Nous vous demanderons les chiffres. Il est évident que c'est ceux qui n'ont pas d'aide puisque ceux qui ont des aides ont déjà été aidés par le Gouvernement.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

**M. Collin** (cdH). - Monsieur le Ministre, il y a des entreprises du secteur marchand qui bénéficient d'aides à l'emploi. C'est juste pour aider un peu à la réflexion.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

Il y a des entreprises dans le secteur marchand qui bénéficient d'aides à l'emploi.

**M. Desquesnes** (cdH). - On vous le précisera par un courrier.

**Mme la Présidente.** - C'est une sage décision, Monsieur Desquesnes, si vous précisez par un courrier plutôt que d'avoir des échanges...

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). - Je remercie le ministre pour l'ouverture par rapport à l'administration.

Nous avons commencé un travail de recensement et c'est pour cela que nous avons cité le chiffre des 4 000 ASBL qui ont un emploi et qui ne sont pas couvertes par d'autres types de convention, de subvention, et cetera. Nous repréciserons cela à travers un courrier que nous enverrons au cabinet de M. le Ministre et si cela peut être transmis à l'administration, nous en serons très reconnaissants.

En ce qui me concerne, puisque j'avais déposé la proposition, je ne demande en tout cas pas qu'il y ait, vous l'avez compris, un vote. Je tiens à le formaliser officiellement étant donné que je souhaite avancer de manière constructive sur ce point.

**Mme la Présidente.** - Plus personne ne demande la parole. La discussion générale est loin d'être close, mais pour aujourd'hui nous suspendons les travaux relatifs à cette proposition de décret.

**PROPOSITION DE RÉOLUTION DEMANDANT  
AU GOUVERNEMENT WALLON DE RÉPONDRE  
AUX PROBLÈMES LIÉS AU DÉCONFINEMENT  
PROGRESSIF DU SECTEUR HORECA,  
DÉPOSÉE PAR MM. ANTOINE, COLLIN,  
BASTIN, MME VANDORPE, M. DISPA ET  
MME GREOLI  
(DOC. 151 (2019-2020) N° 1)**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution demandant au Gouvernement wallon de répondre aux problèmes liés au déconfinement progressif du secteur HORECA, déposée par MM. Antoine, Collin, Bastin, Mme Vandorpe, M. Dispa et Mme Greoli (Doc. 151 (2019-2020) N° 1).

*Désignation d'un rapporteur*

**Mme la Présidente.** - Mme Cassart-Mailleux est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

*Exposé de M. Collin, coauteur de la proposition de  
résolution*

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Collin.

**M. Collin** (cdH). - Je pourrais être relativement bref dans la mesure où nous avons déjà pas mal discuté de ce texte en séance plénière du Parlement au moment où nous avons, sans succès, plaidé pour sa prise en considération en urgence.

C'est donc un texte qui concerne le secteur HORECA. C'est un texte qui vise à davantage soutenir un secteur qui est largement en souffrance.

Vous savez que le Conseil national de sécurité a décidé la fermeture de l'ensemble des établissements HORECA à partir du 14 mars et vous savez que le secteur HORECA a été rouvert le 14 juin, trois mois et demi d'inactivité forcée pour ce secteur, comme d'ailleurs aussi pour des secteurs qui lui sont connexes.

On sait que l'HORECA est évidemment un gisement d'emplois extrêmement important au niveau wallon. Avant le confinement, l'IWEPS faisait figurer l'HORECA parmi les cinq milieux professionnels les plus porteurs en termes de création d'emplois.

On sait aussi que c'est un secteur qui avait subi une importante crise après les années 2008 avec toute une série de difficultés auxquelles il a dû être confronté.

Le secteur HORECA, c'est deux grands segments. C'est évidemment l'hébergement avec les hôtels et les hébergements similaires. Les hôtels à appartements, les

motels, les hébergements touristiques, les hébergements aussi de courte durée comme les centres de villages de vacances, les gîtes, les chambres d'hôtes, et cetera, les campings.

C'est la restauration, bien entendu, avec les restaurants et services de restauration mobile, les traiteurs, les débits de boissons.

Alors, les gouvernements ont, je crois, pris la mesure de la crise qui frappe le secteur HORECA. Il y a eu déjà, le 20 mars, la décision du Gouvernement wallon d'attribuer à toute une série de secteurs une indemnité compensatoire de fermeture qui est un montant de 5000 euros et on peut saluer aussi des efforts importants qui ont été décidés par le Gouvernement fédéral et avalisés par le Kern rassemblant les partis démocratiques le samedi matin.

Il y a eu des décisions concernant le droit passerelle, qui ont été essentielles, qui restent encore très importantes d'ailleurs ; celui-ci a été prolongé. Les associations représentatives des indépendants y sont très attentives.

Il y a également eu des dispositions au niveau des cotisations sociales, au niveau fiscal, des dispositions spécifiques qui ont été décidées concernant la TVA, la déductibilité de frais, et cetera.

C'est, je crois, une reconnaissance des difficultés spécifiques du secteur HORECA, et je veux saluer ce travail qui a été fait par le Gouvernement wallon pour partie et par le Gouvernement fédéral.

Toutefois, comme on a déjà eu l'occasion de le rappeler, la durée de la fermeture du secteur HORECA et la difficulté de reprise, avec des protocoles sanitaires qui réduisent, très souvent, la possibilité de reprendre une activité normale ; des protocoles sanitaires qui ont aussi des coûts spécifiques pour chaque entreprise. Il en va aussi de la difficulté au niveau du retour, qui reste très progressif, de la clientèle pour l'ensemble des segments de secteur HORECA.

Trois mois et demi de fermeture, une reprise coûteuse, difficile, car progressive, avec aussi une partie, d'ailleurs, des établissements qui n'ont pas repris, en tout cas des établissements qui n'ont pas osé reprendre tout de suite et qui, pour certains, restent encore fermés parce qu'ils n'envisagent pas, dans les conditions de protocole sanitaire actuel, pouvoir retrouver une activité au minimum rentable.

Je crois qu'il est du devoir de la Wallonie, de faire un effort supplémentaire à l'intention de ce secteur.

Je n'aime pas beaucoup les comparaisons, mais je ne peux m'empêcher de rappeler l'effort qui a été fait en Flandre par rapport à ce secteur et aux secteurs connexes, d'ailleurs. Vous savez que, en Flandre, juste pour rappel, il y a eu une indemnité forfaitaire de

4 000 euros jusqu'au 6 avril pour le premier mois de fermeture et puis une indemnité de 160 euros par jour de fermeture obligatoire à partir du 6 avril. Vous faites le compte, cela fait plus ou moins 14 000 euros pour chaque établissement. Le Gouvernement flamand annonce – je viens d'en parler de ce que l'on a appelé une « indemnité d'empêchement » – une nouvelle forme d'aide qu'il appellera une « prime de soutien », qui est une prime nouvelle qui est en préparation et qui sera en vigueur, dit-on, à partir de la mi-juillet et qui est une prime de 2 000 euros pour les indépendants qui n'ont pu rouvrir selon les conditions d'exploitation limitative.

Cela concerne le secteur HORECA, mais aussi d'autres secteurs.

Hier, nous avons tous reçu, comme parlementaires, une petite vidéo réalisée par le Conseil économique et social de Wallonie, qui avait le mérite d'être courte, synthétique, qui, évidemment, mettait en avant la gravité de la crise économique sur l'ensemble des secteurs en Wallonie, mais qui faisait la part belle à toute une série de différences sectorielles.

Par exemple, au niveau de la perte du chiffre d'affaires, on arrivait, pendant la période de fermeture, à une perte de chiffre d'affaires de 87 % au niveau du secteur HORECA. La dernière enquête qui a été réalisée datait du 9 juin, où l'on voit qu'il y a déjà un léger rétablissement, mais où l'on voit qu'il y a encore d'importantes craintes. Elles se traduisent notamment par le fait que, en tout état de cause – ce sont les chiffres qui sont dans cette petite vidéo d'information –, on aura perdu, au niveau du secteur HORECA, certainement l'équivalent de deux mois et demi en valeur ajoutée apportée par le secteur.

Il y a encore des craintes de faillites au niveau de 20 % de ces entreprises. C'est dire si nous devons être aux côtés des entreprises du secteur HORECA et décider d'apporter rapidement – j'insiste sur le mot « rapidement » – une aide complémentaire significative. C'est l'objet de cette proposition de résolution, où la demande est d'indemniser à concurrence d'un montant supplémentaire de 5 000 euros celles et ceux qui ont reçu l'indemnité initiale.

J'ai commencé par rappeler le fait que les gouvernements fédéral et régional ont assez rapidement pris des mesures en soutien à l'ensemble des secteurs économiques, mais aussi au secteur spécifique de l'HORECA, pour être tout à fait objectif, et cela m'est très important pour la suite qui sera donnée à cette résolution. J'ai aussi entendu, à deux reprises au moins, dans ce Parlement, en commission et en séance plénière, le ministre de l'Économie annoncer son intention de venir avec un fonds d'urgence complémentaire. Ces éléments d'information, qui préciseront, je l'espère, ces intentions-là, seront déterminants par rapport à la suite que nous souhaiterons donner à cette proposition de résolution.

Je crois qu'il faut maintenant rapidement dire au secteur HORECA quelle est la réponse complémentaire apportée à ces difficultés spécifiques.

### *Discussion générale*

**Mme la Présidente.** - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Dodrimont.

**M. Dodrimont (MR).** - Chers collègues, dans l'émotivité, on aurait bien évidemment tous envie de suivre le cdH. C'est un secteur qui me touche beaucoup, j'ai commencé ma carrière professionnelle, brillante s'il en est, dans l'HORECA. J'ai gagné un peu d'argent dans ce secteur, et j'en ai dépensé beaucoup par la suite dans le même secteur. C'est la loi des règles de retour. Je continuerai à le faire parce que j'ai beaucoup d'affection pour ce secteur. S'il y a encore quelque chose qui peut permettre aux gens aujourd'hui de se retrouver, de dépenser, de consommer, on ne le fait pas virtuellement, on achète encore rarement une boisson par Internet. Croyons donc en l'avenir de l'HORECA, parce que c'est un secteur qui sera toujours présent dans notre quotidien.

Si l'on devait agir dans cette émotivité, Monsieur Collin, ce serait une erreur. On agirait en dépit d'une élémentaire équité que l'on se doit de garantir au contribuable wallon, équité qui ne serait pas respectée face à celui et celle qui vont assumer l'addition. Que ce soit avec une TVA de 6 % ou de 21 %, il y aura une addition dont il faudra s'acquitter et c'est le citoyen qui le fera.

Je ne reviendrai pas, parce que M. Collin m'a facilité la tâche, sur les mesures fédérales qui ont été prises au moment de cette crise, dès qu'il a été possible d'activer une série de leviers financiers pour aider les entreprises, singulièrement le secteur de l'HORECA. Le Fédéral, sur ce point, personne ne pourra le contester, s'y est employé brillamment.

Dans une de mes activités j'ai pu constater que notamment il a été question d'assurer le droit passerelle aux indépendants de façon globale pour celles et ceux qui le sollicitaient. Cela a été, et d'ailleurs très vite ; très vite, les versements sont intervenus, et je pense qu'il faut le souligner, au-delà de tous plans qui ont été mis en place pour soulager ces indépendants touchés par la crise : le report des cotisations, la diminution de ces cotisations en fonction d'un chiffre d'affaires qui serait amoindri, les plans de TVA et autres impositions qui ont également été différées jusqu'à la fin de l'année. Tout cela est évidemment notable. Objectivement, M. Collin a listé ces différentes aides, et il a bien fait, parce que je pense également qu'il convient d'analyser la situation globalement.

Pour ce qui est de votre texte, nous sommes surpris de ne pas voir de chiffres. Vous proposez quelque chose

qui va coûter beaucoup d'argent, mais il n'y a pas de chiffres. On peut les extrapoler en fonction notamment des aides initiales qui ont été accordées, les 5 000 euros, et l'on peut se dire que 20 % des indépendants issus du secteur de l'HORECA seraient en droit de pouvoir réintroduire un dossier et, dès lors, nous arrivons à un montant, Monsieur Collin, qui peut être estimé aux alentours de 75 millions d'euros. Ce sont les chiffres que j'ai pu générer. Le premier étonnement, c'est de ne pas retrouver ce chiffre dans votre texte. Il était possible, je pense, dans le propos qui aurait été le vôtre aujourd'hui, de compléter les arguments par des chiffres.

Nous sommes aussi un peu étonnés, chers amis du cdH, de voir un texte écrit avant le 18 mai, puisque c'est la date du texte, et de ne pas avoir vu de modifications à intervenir, alors que l'HORECA rouvrirait 20 jours après le dépôt de votre texte, certes sous conditions, mais il n'y a pas de référence à cette période qui aurait pu être beaucoup plus longue. Au moment où votre texte a été déposé, il n'était pas question de pouvoir le savoir, donc je crois que si nous avions voulu prendre en compte tous les éléments, il aurait quand même fallu pouvoir faire intervenir sur la portée de l'aide, les jours de fermeture qui, réellement, ont été décrétés dans l'HORECA sous le couvert de cette crise sanitaire. Nous avons, là aussi, une difficulté.

Notre difficulté principale réside dans le principe de l'équité. Mme Schyns, dans son développement antérieur, nous a facilité la tâche. M. Desquesnes est venu surenchérir par rapport à cela. Vous avez tous les deux fait appel à une équité entre des opérateurs, pour le texte précédent, qui étaient juridiquement différents. Ils appartenaient à un même secteur, mais ils avaient des entités juridiques différentes, et vous avez plaidé pour qu'on les aide d'une même manière. C'est l'objet de votre texte, notamment, sur les ASBL.

Alors qu'il existerait 67 445 indépendants ou PME touchés par la crise, si l'on se base sur le nombre de dossiers introduits, nous trouvons le cdH voulant proposer, par cette aide HORECA, une aide pour 21 % de ces 67 000 indépendants ou entreprises.

Où est donc, sur ce plan, l'équité ?

Un barbier, un coiffeur, un tailleur, un chausseur – on prend les professions qui ont été durement touchées – ne méritent-ils pas, eux aussi, une aide spécifique, un plan complémentaire ?

Nous pensons donc légitimement pouvoir vous dire que si le précédent texte se voulait le chantre de l'équité, ne l'est pas du tout dans ce cadre, puisqu'il discrimine une partie des indépendants par rapport à d'autres. Cela me semble donc poser problème.

Là où nous avons également un problème dans cette proposition, qui verrait l'ensemble de l'HORECA, toutes disciplines confondues dans ce secteur, puisqu'il n'y a

évidemment pas des activités identiques pour tout le secteur.

Vous proposez qu'on aide tout le monde de la même manière dans ce secteur. D'accord, très bien. Mais allez, convenons-en : pendant la période de confinement, certains ont développé des activités *take away* qui ont bien fonctionné. Là aussi, je vous rappelle mon intime conviction qu'il faut aider l'HORECA. Pendant cette période de confinement, j'ai fait appel à d'excellents restaurateurs qui sont venus livrer des plats à la maison. J'ai beaucoup parlé avec eux – à distance évidemment respectable – et malgré le mètre cinquante qui nous séparait, ils m'ont dit : « pour certains, vous savez, la période que l'on vit. Oui, elle est compliquée. On a pu déjà mettre notre personnel au chômage dans des conditions un peu améliorées. » On n'y revient pas, M. Collin l'a fait. « Cela nous a soulagé de le faire. On a pu développer cette activité de livraison à domicile avec un chiffre d'affaires qui est ce qu'il est, mais qui nous permet quand même d'engranger quelques bénéfices. On a bénéficié du droit passerelle pendant la période. Et donc, pour nous, la situation est gérable. On souhaite reprendre nos activités ». C'était ce qu'ils voulaient me donner comme message. Un indépendant veut bosser, il veut voir des clients, il veut faire du chiffre. Il veut leur apporter son savoir-faire, ses bons produits.

Pendant cette période, convenons-en, il n'a pas été aussi difficile pour l'un que pour l'autre de faire face à la crise.

D'autres disciplines dans l'HORECA ont aussi vécu la crise à géométrie variable. Ceux qui sont plutôt spécialisés dans la restauration pour entreprise, pour personnel de bureau, pour le personnel d'activité de services dans nos villes ou dans nos communes, ont vu leur activité complètement anéantie par cette période. Même lorsqu'ils ont pu rouvrir, la difficulté est encore de mise. Il y a moins de monde dans les bureaux, il y a moins de monde dans les administrations, et donc il y a moins de monde dans certains restaurants.

Par contre, d'autres, bénéficiant de terrasses ou d'autres éléments où ils pouvaient plus facilement rencontrer les mesures sanitaires pour travailler, ont vu leurs restaurants, leurs cafés bien remplis parce que les conditions dans lesquelles ils pouvaient accueillir leur clientèle leur permettaient de le faire.

Donc, il y a déjà dans ce secteur des inégalités qu'il faut mettre en avant et cela me semble intéressant quand même de le souligner au nom de cette équité qui vous chevillait au cœur et au corps dans le texte précédent et qu'on ne retrouve plus manifestement ici. Cette spécificité des différents établissements concernés n'intervient pas dans la mesure que vous proposez et nous avons une difficulté par rapport à cela.

Je veux évoquer aussi peut-être une autre spécificité dans le secteur HORECA, c'est celle des traiteurs. Voilà

un secteur pour lequel il faut peut-être avoir une attention démultipliée par rapport à celle que vous évoquez. Parce que les traiteurs vont vivre la crise encore bien plus longtemps que tous les autres. On sait à quel point l'événementiel est ébranlé. On sait à quel point, il va y avoir de grosses difficultés pour retrouver des cérémonies de mariage ou autres qui sont le fonds de commerce principal des traiteurs. Là, on va se retrouver avec un secteur bien plus touché que les collègues de l'HORECA plus conventionnel. Je pense qu'il faut en tenir compte. Dans votre proposition, je n'y retrouve pas de différenciation par rapport à des situations qui sont pourtant bien différentes.

Je considère qu'il faut être attentif à cela, que ce qui a été fait a été bien fait. Il y a eu une gestion quand même rapide des demandes de 5 000 euros ; le complément 2 500 euros pour ceux qui ne bénéficiaient pas de la première mesure a été aussi géré, je le pense, avec pas mal de professionnalisme.

On a comparé. Moi, je n'aime pas non plus, Monsieur Collin, les comparaisons. Ce qui a été fait en Flandre et qui a été fait chez nous. Il y a au moins chez nous une force par rapport à la direction que M. le Ministre a voulu suivre, c'est celle de faire préalablement à l'obtention des primes les vérifications d'usage nécessaires à ce que, quand le dossier était accepté, il l'était sur base d'éléments tangibles et vérifiables. Cela n'a pas été tout à fait le cas en Flandre et il y a aujourd'hui pas mal de grincements de dents avec des remboursements conséquents exigés chez certains indépendants qui n'avaient pas droit aux primes annoncées par le Gouvernement flamand.

Soyons malgré tout fiers de ce que l'on a fait, jugeons l'efficacité au rendez-vous par rapport aux mesures préconisées et envisageons, si vous le voulez bien, la problématique de façon beaucoup plus globale que celle qui nous est proposée aujourd'hui avec un secteur qui serait partiellement aidé sans que l'on ne tienne compte des distinctions entre chacun des indépendants ou travailleurs de ce secteur.

Que pourrions-nous faire et imaginer ? L'adage « Ne donnons pas du poisson, mais plutôt une canne à pêche » pourrait être celui qui prévaut à ma réflexion. Monsieur Collin, je pense que pour tout ce secteur la Wallonie peut faire beaucoup et peut aller beaucoup plus loin de façon structurelle et pérenne à l'égard du secteur.

C'est notamment, Monsieur le Ministre, tous ces investissements que l'on se doit de réaliser au plus vite via par exemple le plan Infrastructures.

Quand une infrastructure est consolidée dans un centre commercial, quand on fait des routes, de beaux trottoirs, de beaux espaces, c'est directement en lien avec l'activité commerciale. C'est là que l'on arrive à booster celle-ci. Donnons envie aux gens d'aller dans

nos centres commerciaux, donnons envie aux gens d'aller vers ces terrasses, ces établissements HORECA qui leur tendent les mains et pour lesquels il y a encore de bons moments de convivialité à partager.

La Wallonie doit être au rendez-vous, notamment via son PCDR. On doit pouvoir permettre aussi à une série d'investissements de se réaliser dans ces endroits tellement importants pour ce secteur professionnel.

Aidons aussi nos indépendants à se professionnaliser. Tout ce qui peut être organisé en termes de formation, notamment pour l'HORECA avec la possession de plusieurs langues. Quand on fait ce métier, c'est indispensable, et surtout dans nos régions touristiques, d'avoir une professionnalisation de l'accueil.

La Wallonie doit pouvoir, avec d'autres casquettes, être au rendez-vous pour aider nos entreprises et nos indépendants.

Aidons à la promotion touristique, l'HORECA et le tourisme étant intimement liés – tout le monde sait les liens très forts qu'il peut y avoir entre eux –, et faisons en sorte que cette promotion touristique vienne aussi en aide à ceux qui ont envie de voir, je le répète, le plus possible de clients franchir leurs portes pour les aider à surmonter la crise qu'ils ont vécue et qu'ils vivent encore.

Nous devons aussi, quand ce sera possible, soutenir tous ces événements à retombées commerciales et touristiques qui sont importants pour la Wallonie. On en connaît certains et ils vont reprendre de façon mièvre, mitigée, et c'est normal. Dans l'avenir, il y aura des choses à faire là aussi.

Madame la Présidente, vous aurez compris que nous ne suivrons pas la proposition du cdH, mais que nous resterons plus que jamais particulièrement attentifs à ce secteur et que nous comptons, via toute une série d'initiatives équitables, sur le Gouvernement pour prendre pleinement la mesure de la difficulté et apporter, autant que faire se peut, les solutions qui s'indiquent.

Merci pour votre attention.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** - Monsieur le Ministre, chers collègues, après tout ce qui a été présenté et dit par M. Dodrion, on peut être d'accord sur les constats. Nous sommes tous d'accord dans cette enceinte et nous sommes conscients de l'urgence de la situation pour le secteur, comme pour d'autres secteurs. Le secteur HORECA a été le premier à fermer et un des derniers à rouvrir. Quand on dit « le dernier », il n'est pas tout à fait le dernier parce qu'il y a le secteur des discothèques et autres qui n'a pas encore rouvert.

Selon les projections du secteur, les risques de faillite sont importants : 30 à 35 % annoncés par la Fédération de l'HORECA. Les pertes quotidiennes en chiffres d'affaires sont colossales aussi. Et 96 % de l'emploi est en chômage pour cause de force majeure ou bénéficie du droit passerelle.

C'est bien entendu au niveau fédéral que tous les leviers sont disponibles et que les aides efficaces au secteur HORECA peuvent être enclenchées. Cela a été fait, je ne vais pas le rappeler. Cela a été rappelé par vous, Monsieur Collin, par notre collègue M. Dodrimont. Je vais m'axer essentiellement sur les aides wallonnes qui ont déjà été prises pour l'ensemble des secteurs dont le secteur HORECA fait partie.

Un budget quand même important, Monsieur le Ministre, un budget de 518 millions d'euros si mes chiffres sont exacts, mais je vois que M. Antoine est là et il me corrigera facilement si jamais je dérape dans les chiffres, 518 millions d'euros ont été débloqués.

*(Réactions dans l'assemblée)*

Je progresse tous les 15 jours.

Une somme de 518 millions d'euros a été débloquée par la Wallonie. On estime que dans l'HORECA, 12 770 ont été introduites pour les établissements qui relèvent du code NACE-Bel 56 – restauration – et complémentaiement, 1 475 euros pour ce qui concerne l'hébergement, le code NACE-Bel 55. C'est d'ailleurs en ce sens que le Gouvernement wallon a simplifié les règles urbanistiques relatives aux terrasses. C'est une petite mesure. Vous pourriez dire que c'est une mesurette, mais elle a son importance. Les établissements HORECA peuvent maintenant, sans permis d'urbanisme, étendre leur terrasse à 100 mètres carrés. Complémentaiement, les pouvoirs locaux ont suivi ces demandes.

Je me rappelle aussi, voilà 15 jours, lorsque nous avons eu notre débat en commission, que le ministre Borsus avait dit qu'il était très attentif et très sensible à la nécessité de répondre de façon complémentaiement aux besoins du secteur. Un des secteurs impactés l'HORECA, mais les secteurs les plus impactés dont fait partie bien entendu l'HORECA, tout comme l'événementiel, la culture, les forains et d'autres encore.

Je vais passer les mesures du Fédéral, je l'ai dit. Je vais revenir un peu au budget. Au budget, nous avons eu des débats lors de la dernière commission. La proposition qui n'est pas chiffrée, comme mon collègue Dodrimont le disait, est estimée, et je rejoins ces chiffres, à 75 millions d'euros pour une aide complémentaiement de 5 000 euros pour les mois de mai et juin. J'avais vu et j'avais lu, je vous avais fait remarquer d'ailleurs dans le développement de la résolution que l'on a discutée en commission. Il était indiqué que c'était 5 000 euros mai-juin, et que cela pourrait perdurer dans le temps ou qu'elle pourrait être prolongée. Maintenant,

effectivement, ils viennent de rouvrir, mais qui nous dit qu'à un moment donné on ne va pas devoir refermer et que l'on devrait repartir sur des aides complémentaiement du même acabit ?

En Wallonie, il y a 11 000 indépendants. Je ne sais pas si les chiffres vont correspondre à ce que vous annoncez. Il y a 3 000 sociétés qui exploitent de l'HORECA. Si l'on effectue un rapide calcul : 14 000 – somme de 11 000 et 3 000 – fois 5 000, ça fait 75 millions d'euros. Je pense que l'on peut se rejoindre sur cette estimation.

La question est : où va-t-on chercher cette somme, sachant que la Wallonie est déjà en déficit et que l'on vient d'injecter plus de 500 millions d'euros qui ont déjà été débloqués pour le secteur économique en général ?

D'autres secteurs, comme je l'ai dit, sont en grande difficulté : la santé, la culture, l'emploi. Cette aide devrait venir au détriment d'un autre secteur ou d'autres secteurs. Et quel secteur sera affecté ou impacté par la suite des aides ?

Ces mesures ont été prises et elles ont permis de sauver certaines situations critiques. Les faillites, oui, mais combien d'indépendants seront sauvés par des mesures qui ont déjà été prises ? Cela va être difficile. On parlera moins du taux de réussite des aides qui ont été prises par la Région wallonne, par le Fédéral, que du nombre de faillites. C'est très facile de trouver le nombre de faillites. C'est très facile de trouver le nombre de faillites, par contre ce sera plus compliqué de justifier et de valoriser le résultat des aides qui ont été mises en place par la Région wallonne.

Oui, il est sans doute très confortable de venir dire « Il suffit que, il suffit de, il n'y a qu'à », mais la proposition déposée ici, vous pouvez la déposer dans tous les secteurs : pour l'événementiel, pour les forains, pour les marchands ambulants, pour les artistes et pour la culture et j'en oublie. Cette proposition est généraliste ; elle est ciblée pour l'HORECA, mais elle pourrait très bien demain venir pour d'autres secteurs.

En conclusion, nous sommes conscients que le secteur de l'HORECA et de l'hébergement souffre énormément, mais comme beaucoup d'autres secteurs. Nous sommes aussi plutôt dans l'idée de dire : soutenons le secteur, mais différemment. Plutôt que d'injecter de l'argent spécifiquement dans le secteur de l'HORECA ou de l'hébergement, et pourquoi pas dans d'autres secteurs, soutenons le tourisme, indirectement nous soutiendrons l'HORECA. Soutenons-le par d'autres actions, comme mon collègue M. Dodrimont le disait.

Vous comprendrez, Monsieur Collin, que nous ne serons pas favorables en l'état de soutenir la résolution proposée, mais que nous sommes ouverts à la discussion pour soutenir ce secteur qui en a grandement besoin par d'autres actions.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy (PS).** - De manière complémentaire à ce que M. Fontaine vient de dire, je dois rappeler que le Gouvernement a fait face à un élément de force majeure, c'est-à-dire qu'il était soudain, imprévisible et inévitable. Notre groupe aura à cœur demain d'être constructif et de démontrer à quel point les pouvoirs publics agissent comme une soupape d'amortissement d'un choc, quel qu'il soit. Demain, ils continueront – je l'espère et nous serons attentifs – à contribuer à la relance du secteur de l'HORECA comme toute une série d'autres secteurs.

Comme l'a dit mon collègue M. Fontaine, certains auront la tentation demain de mettre en avant le nombre de faillites liées à la crise du covid et à ce que le Gouvernement aurait dû faire, aurait pu faire, mais ce serait profondément injuste. En effet, par rapport à un élément de force majeure, le Gouvernement wallon a pris sa part de responsabilité. Il serait bien plus constructif de démontrer le nombre d'établissements de l'HORECA qui ont été sauvés par les mesures du Gouvernement wallon.

Nous en sommes donc convaincus, le Gouvernement wallon a pris sa part de responsabilités et continuera à le faire.

Je pense qu'il y a une autre dimension ici qui n'a pas encore été évoquée, c'est l'importance des efforts qui peuvent être consentis aussi par les pouvoirs locaux. Une ville comme la Ville de Charleroi, par exemple, vient de développer un plan de relance à hauteur de 10 millions d'euros. C'est toute une série de mesures. Par exemple, chaque citoyen a un chèque de 20 euros à dépenser dans les commerces locaux. Les établissements bénéficient d'un subside entre 1 000 et 10 000 euros pour faire face au manque à gagner durant la période de covid, et la ville a mis en place une mesure de 1 000 euros pour subsidier l'élargissement des terrasses. Ce sont toutes des mesures complémentaires aux mesures prises par le Gouvernement wallon, aux mesures prises par le Gouvernement fédéral, pour aider le secteur de l'HORECA à faire face à cette crise du covid-19 qui, je le rappelle encore, était un élément de force majeure.

Je pense sincèrement que chaque niveau de pouvoir doit prendre sa part de responsabilité. À mon sens, le Gouvernement wallon l'a fait. J'espère que les autres niveaux de pouvoir, y compris l'ensemble des pouvoirs locaux en Wallonie, pourront prendre leur part de responsabilités.

*(M. Fontaine, Vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco.

Nous voulions réintervenir aussi dans le cadre de cette proposition de résolution. Vous rappeliez,

Monsieur Collin, le cheminement de la proposition de résolution. Cela nous permet donc aussi, c'est peut-être un peu le revers de la médaille en ce qui vous concerne, de prendre la parole sur l'HORECA et de développer notre point de vue sur le sujet. Et en tout cas notre approche comme l'ont fait mes collègues avant moi.

La parole est à M. Collin.

**M. Collin (cdH).** - Dans mon chef, ce n'est pas un revers de la médaille, moi je suis très content d'entendre que chacun s'exprime sur le secteur HORECA. Ne me voyez pas déçu parce que vous allez commencer à digresser sur les difficultés du secteur HORECA et la manière de l'aider.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco (Ecolo).** - Je trouve cela très constructif de votre part. Je voulais juste dire que le cheminement à plusieurs étapes et il y en aura d'autres.

La crise du covid-19 nous a contraints à vivre sans, comme cela, du jour au lendemain – M. Dodrion expliquait son attachement pour l'HORECA et je voudrais donner le mien –, on a vécu un traumatisme. C'est la vie, sans hôtel sans restaurant, sans café et je crois, après vos témoignages, ne pas parler que de moi et que de mon ressenti. C'était un vrai traumatisme. On s'est réjoui dans cette commission de la réouverture du secteur qui est maintenant bien assumée.

Toutefois, vous l'avez dit, tout le monde n'a pas rouvert. On a d'ailleurs dans cette commission déjà discuté, lors des ébauches que M. le Ministre a bien voulu présenter du plan Horizon-Proximité où il y avait notamment l'HORECA qui était concerné, des difficultés structurelles de l'HORECA. Là, je voulais prendre la parole parce que je pense que l'on n'a pas assez rappelé, je voulais réinsister sur les particularités de ce secteur qui ne compte pas ses heures, qui demande beaucoup de main d'œuvre. Par contre, on est revenu avec beaucoup de chiffres et avec les 11 000 indépendants – je me rappelle de la commission précédente où il y avait eu une discussion et où vous aviez reprécisé les chiffres, Monsieur Collin et Monsieur Antoine – des 31 000 salariés parce que l'HORECA ce sont aussi des salariés. C'est donc beaucoup de main d'œuvre.

C'est évidemment un secteur qui valorise nos produits. Pour nous, écologistes, le lien avec la production locale, avec les circuits courts et avec la valorisation de nos produits est évidemment une dimension très importante qui fait connaître notre territoire – on a rappelé le lien avec le tourisme – et qui appuie plutôt que de soutenir la culture et le tourisme notamment.

Je voulais toutefois rappeler – et j'insiste un peu – que ce secteur peinait déjà à être rentable. Il faut vraiment réenvisager l'HORECA dans sa solvabilité.

C'est là, Monsieur Collin, que l'on a envie de se détacher d'une approche ponctuelle pour aller vraiment dans une réflexion de relance et de redéploiement comme l'ont d'ailleurs très bien fait mes deux collègues, M. Dodrimont avant moi, M. Fontaine et M. Hardy aussi, en venant sur les autres niveaux de pouvoir. C'est vraiment se dire : comment va-t-on faire non plus de l'urgence ni de la relance qui s'amorce ? Je vous concède qu'elle est toujours en cours, la relance n'est pas encore gagnée, il y a des établissements qui n'ont pas rouvert. Il reste de grosses difficultés, mais il faut penser d'ores et déjà au redéploiement et au soutien structurel de ce secteur de l'HORECA parce que c'est évidemment vers un secteur plus fort que l'on voudrait aller. Je vous vois opiner du chef et je pense que c'est vraiment quelque chose qui doit nous rejoindre tous et nous concerner.

C'est donc le moment de réfléchir à cette relance et je continue de penser que, dans les solutions structurelles, un lien, un investissement réel entre la production en circuit court et l'HORECA doit être fait.

C'est peut-être cela que je voulais dire, je voulais peut-être, Monsieur Collin, vous introduire le fait que j'allais revenir avec ma plateforme d'échange HORECA-circuit court parce que l'on a parlé des chèques circuit court notamment et puis cela a évolué, en tout cas, au fur et à mesure de nos échanges, – mon point de vue a évolué aussi – en se disant : « Tiens, plutôt qu'un chèque pour que l'HORECA puisse avoir de bonnes conditions par rapport aux producteurs locaux, puisque les producteurs locaux ont beaucoup souffert, et que l'HORECA a besoin de conditions favorables de liquidité pour avoir des matières premières. Pourquoi ne ferait-on pas converger ces 2 secteurs de la production locale et de l'HORECA maintenant que l'on est au niveau de la relance ? ». Cela pourrait être un cercle vertueux qui servirait les uns et les autres, structurellement, sur le long terme, pour relancer le secteur, pour en faire un secteur plus fort à long terme. C'est donc bien cela l'objectif que nous visons et que je rappelle ici.

Monsieur le Ministre, par rapport à cette plateforme d'échange, j'ai vraiment l'impression qu'elle permettrait de répondre à des réalités terrain, de nos terrains et à des demandes concrètes. À des demandes concrètes, des réponses concrètes, notamment en lien avec les ceintures alimentaires. J'utilise le vocable de « ceinture alimentaire » globalement pour dire que cette plateforme pourrait être déclinée localement au travers de la Wallonie et permettre ces échanges.

Vous m'aviez répondu le 4 juin assez favorablement, notamment en en citant une dans le Brabant wallon. Je me dis donc que l'amorce de cet échange-là est une solution parmi d'autres. J'ai rappelé les interventions de MM. Dodrimont, Fontaine et Hardy, mais qui sont des propositions structurelles pour le secteur et qu'il nous semble important de rappeler, ici. J'espère que cela pourra évoluer évidemment rapidement. Ce type de

mesures et de plateforme d'échange entre l'HORECA et le circuit court a le mérite de valoriser ces deux secteurs. Vous avez lu certainement comme moi que, justement, le secteur du circuit court et nos producteurs locaux, qui avaient vu revenir ou venir une nouvelle clientèle, aujourd'hui, ont vraiment peur d'être désertés. Le déconfinement prend une tournure qu'ils n'attendaient peut-être pas. C'est donc une double occasion de soutenir ce secteur de la production locale. Je pense évidemment à tous les maraîchers, mais aussi aux brasseurs, à tout ce qui peut être produit localement et servir l'HORECA.

Je voulais revenir, car je trouve que la cohérence de la mesure est aussi à l'aune de ce qu'elle complète les mesures fédérales – là, merci, car vous avez déjà fait le boulot pour moi. Je ne les rappellerai donc pas – et toutes les mesures régionales.

Oui, M. Dodrimont a fait le boulot des mesures fédérales et M. Fontaine a fait le boulot des mesures régionales. Il y a donc quand même un vrai panel de mesures qui étaient notamment prises dans l'urgence. C'est pour cela que nous ne venons pas, en tant qu'Ecolo avec un discours, en disant : « L'urgence, ce n'est pas trop grave ». L'urgence, on y a pensé. Des mesures fortes ont été prises aussi pour le secteur de l'HORECA au niveau du Fédéral. On est donc dans un contexte où, pour nous, on doit compléter cela par une action au niveau de nos territoires régionaux.

Comme je pense à ces plateformes d'échange, je le décline sur nos territoires régionaux.

Je voulais remettre cette petite pierre à l'édifice et dans l'ensemble des propositions des différents groupes pour soutenir le secteur et le soutenir structurellement sur le fond et en faire encore une fois un secteur non pas sauvé, mais plus fort qu'avant.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

La parole est à M. Collin.

**M. Collin** (cdH). - D'abord quelques échos aux interventions que j'ai entendues, bien entendu, en n'abusant pas de la parole. Je suis sous la surveillance de deux cosignataires du texte, Mme Greoli et M. Antoine, qui ont l'habitude d'être très brefs. Je voulais que vous goûtiez au silence éloquent de mon ami M. Antoine, mais je peux vous assurer qu'il pense tout ce que je vais dire et qu'il m'a d'ailleurs souvent inspiré.

Je vais reprendre pour que cela soit dans les traces de nos mémoires. Monsieur Disabato, je vais être effectivement l'exercice synthétique de M. Antoine.

D'abord sur les chiffres, il y a une expression utilisée par M. Hardy, je la partage. Il a parlé de force majeure. Il a dit : « Il y a eu un événement de force majeure ».

Cet événement de force majeure, quand il y a une force majeure, on ne réagit pas avec toutes les données de départ et quand M. Borsus – et c'est tout sauf un reproche – dit, à un moment donné, j'y ai déjà fait allusion dans une autre séance à *L'Écho* : « C'est 350 millions d'euros et pas un euro de plus », personne ne lui en veut d'avoir, avec son gouvernement, rajouté plus que le même montant dans les jours et les semaines qui ont suivis parce que la force majeure était là et qu'il fallait bien réagir et qu'il faut sauvegarder nos emplois.

Pour mémoire, il y a une aide européenne qui est annoncée, même si le chiffre ne nous convient pas, c'est quand même au minimum 4,8 milliards d'euros pour la Belgique. Cela veut dire que c'est un élément à faire intervenir.

Les données, vous avez fait les calculs et vous arrivez à peu près au même chiffre, Monsieur Fontaine et Monsieur Dodrimont, et M. Fontaine a même cité le nombre au chiffre près de demandes dans le secteur de la restauration et dans l'hébergement, de l'indemnité covid : 5 000 euros. Le calcul est évidemment très vite fait.

Je ne reviens pas non plus sur un argument que je n'ai pas très bien compris parce que nous avons déposé le texte à un moment donné où nous tenions compte de la fermeture au 14 mars et où nous annoncions une réouverture en juin. C'est pour cela que nous avons évoqué les mois de mai et juin dans ce texte et je ne vois pas de problème.

J'ai un peu de difficulté avec l'équité. D'abord, c'est très difficile l'équité. C'est tout sauf de l'égalité. L'équité c'est de tenir compte des spécificités de chaque secteur et nous avons pensé qu'il fallait demander un soutien particulier aux secteurs qui avaient souffert davantage.

Vis-à-vis du secteur HORECA, par rapport à la plupart des autres secteurs, il a été fermé le double.

L'équité, nous aurions déjà pu utiliser le mot en nous interrogeant par rapport au 5 000 euros. Je reprends une décision du Gouvernement – que je ne conteste certainement pas, je l'approuve – de dire que nous donnons 5 000 euros à l'ensemble du secteur HORECA. Le petit café qui n'a pas de personnel, qui reçoit ses quelques clients habituels : 5 000 euros. Par rapport à la brasserie avec du personnel, des charges d'investissement importantes : 5 000 euros, le camping avec 540 emplacements avec sa taverne qui est fermée : 5 000 euros.

Il ne m'est pas venu à l'idée à l'époque de venir au Parlement en disant que ce n'était pas équitable. C'était nécessaire et c'était bien parce que c'était rapide.

Sur l'équité, on peut philosopher très longtemps et je peux en tout cas vous rassurer que nous voulons être équitables parce que nous voulons aider le secteur

HORECA en fonction de ses difficultés spécifiques et de la durée de fermeture.

Toutefois, nous voulons être équitables aussi par rapport aux autres secteurs. Vous avez entendu tout à l'heure, les secteurs ASBL qui s'inscrivent dans des activités économiques. On ne refait pas le débat.

Nous allons déposer – je l'ai cosigné hier – un texte qui concerne les autocaristes et les voyagistes. Il y a d'autres secteurs et vous avez bien fait de citer le secteur des traiteurs qui est un secteur, dans l'HORECA, qui est particulièrement frappé, mais il faut proposer des choses.

Sur ce que j'ai entendu, par ailleurs, je peux trouver beaucoup plus de points d'accord et même de total consensus.

Quand M. Hardy évoque la responsabilité des pouvoirs locaux, je le suis à 100 % et je pense qu'il n'est quasi aucune commune qui n'a pas voulu apporter sa pierre à l'édifice du redressement du secteur HORECA et des commerces. C'est la moindre des choses.

Les bassins de vie aussi, nous avons vu des intercommunales, des provinces, venir avec des décisions concrètes et qui vont dans le sens de ce qui a été fait au niveau fédéral comme niveau régional et j'avais commencé de façon objective à rappeler tout cela.

Je suis évidemment d'accord avec M. Dodrimont concernant l'importance des aides structurelles ; c'est sûrement même plus important. Le problème ici, c'est qu'on est dans l'urgence et qu'il y a des emplois à sauver. Lorsqu'il parle du rôle – et on l'oublie souvent – des infrastructures, en ville ou à la campagne – d'où l'importance de la rénovation urbaine et des PCDR – pour la qualité du développement d'un terreau du développement pour le secteur HORECA, quand il parle de la formation de la problématique des langues, quand il parle de l'importance de la promotion touristique, je suis à 100 % d'accord. C'est pour cela qu'on attend d'ailleurs un vrai plan de relance du tourisme, et qui ne soit pas seulement un plan pour dire ce que tout le monde pense cette année, c'est-à-dire que l'on va rester chez nous et que l'on doit consommer local. Il faut quelque chose de très structuré et qui vise notamment nos marchés de proximité.

Madame Cremasco, ce n'est pas moi qui ai, avec d'autres, soutenu 28 halls-relais agricoles avec des plateformes déjà d'échange spécifique dans certains endroits avec le secteur HORECA, qui ne vais pas me réjouir du succès des circuits courts et qui ne vais pas solliciter avec vous qu'on en fasse encore davantage.

Il y a au moins 10 ans qu'à Durbuy, pour prendre un exemple, il y a une plateforme qui a été mise en place où, à moment donné, même des marchés étaient organisés à destination spécifique, certains jours, du

secteur HORECA. Pour ne prendre que cet exemple-là, mais je pourrais vous en citer beaucoup.

Il y a une phrase que vous avez utilisée que j'aime beaucoup. Je l'ai notée parce qu'elle résume les difficultés inhérentes à l'HORECA. J'ai rappelé ce qui s'était passé depuis 2008, mais je crois que le secteur HORECA a toujours eu des valeurs spécifiques. Il faut quasi avoir la vocation de travailler dans le secteur HORECA, comme dans d'autres métiers sûrement. C'est un investissement de tous les jours et ils laissent parfois leurs biens et leur santé. Vous avez dit : « il faut appréhender le secteur HORECA dans sa problématique de solvabilité ». Vous avez raison parce que c'est un secteur spécifique et il faut s'y attacher autrement que dans des mesures ponctuelles.

Je suis d'accord avec tout cela. Il faut y travailler et j'espère qu'on aura un vrai plan de relance tourisme-HORECA qui viendra sur la table. En attendant, il y a urgence. Il y a ces 8 700 emplois qui sont menacés dans le secteur, chiffre annoncé hier par le conseil économique et social.

Pour clôturer, M. Fontaine dit : « C'est très confortable de déposer le texte que vous avez déposé ». Non, ce n'est pas « il n'y a qu'à ». J'ai commencé par saluer les efforts qui étaient faits par des gouvernements dans lesquels mon parti ne se trouve pas. J'ai commencé par dire que nous avions soutenu les mesures fédérales et que nous avions salué les mesures prises par le Gouvernement wallon. Ce sont des mesures qui sont d'importance. Mais nous appelons simplement le Gouvernement à réserver une attention spécifique à plusieurs secteurs qui ont été fermés plus longtemps, qui sont encore en grande difficulté et où de très nombreux emplois sont menacés.

Par rapport à mon texte, je demande qu'on le renvoie à l'arrière et on tiendra bien entendu compte de ce qui sera fait par le Gouvernement dans les jours et semaines qui viennent.

**Mme la Présidente.** - Merci, Monsieur le Député. Si mon propos n'était pas clair, je vous remercie d'avoir initié ou en tout cas permis cette discussion. Je mets de la nuance à mon propos.

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

### INTERPELLATION DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET TRANSPARENT SUR L'ENSEMBLE DES AIDES ACCORDÉES AUX ENTREPRISES »

### QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AFFAIRE DE CORRUPTION IMPLIQUANT FRANCO DRAGONE ET UN ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (SRIW) »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle l'interpellation et la question orale à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Liradelfo, sur « la mise en place d'un site Internet transparent sur l'ensemble des aides accordées aux entreprises » ;
- M. Liradelfo, sur « l'affaire de corruption impliquant Franco Dragone et un administrateur de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) ».

Mme Cassart-Mailleux se joint à l'interpellation.

La parole est à M. Liradelfo pour développer son interpellation.

**M. Liradelfo (PTB).** - Monsieur le Ministre, à plusieurs reprises, avec mon groupe, nous nous sommes rendu compte de la difficulté d'obtenir certaines informations précises et transparentes sur les subsides et les aides publiques que la Région wallonne accorde aux différentes entités économiques. Que ce soit en réponse à nos questions écrites ou à certaines de nos questions orales, nous n'avons jamais reçu les informations détaillées concernant les montants des aides attribuées aux entreprises.

Je vous avais déjà interpellé en commission il y a plusieurs mois. Vous aviez alors communiqué l'existence d'un site européen regroupant les aides accordées par la Région wallonne, mais le site en question n'est pas complet, pas à jour et il manque notamment des aides à l'emploi. La somme la plus récente que l'on peut trouver sur ce site est une aide de

80 000 euros qui date d'avril. Il est impossible, par exemple, de trouver sur ce site les aides accordées pendant la crise du coronavirus.

Nous pensons que les citoyens sont en droit de savoir comment leur argent est dépensé et s'il sert à renflouer les caisses de grandes sociétés multinationales.

Qu'en est-il, par exemple, des 518 millions d'euros affectés par la Région wallonne au soutien à l'économie ? Je parle ici du Fonds extraordinaire d'indemnités, du prêt Ricochet, des prêts auprès du groupe SOWALFIN, de la SOGEPa et de la SRIW, des garanties sur les lignes de crédit, de l'aide d'urgence à la trésorerie des entreprises et de la mobilisation des invests.

À l'heure actuelle, il n'y a donc aucun moyen de savoir exactement ce qu'il a été fait de cet argent.

De plus, afin de pouvoir mener notre travail de contrôle de l'action du Gouvernement en toute transparence, il nous semble qu'il serait essentiel que ce genre de données soient disponibles publiquement. Nous pensons que l'idée de mettre en place un site Internet wallon serait de bon augure.

Allez-vous vous assurer que les données reprises sur le site européen soient complétées et mises à jour ?

Que pensez-vous de la mise en place d'un tel site au niveau wallon afin de faciliter la recherche et permettre la clarté nécessaire au bon développement de notre démocratie ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo (PTB).** - Monsieur le Ministre, nous apprenions récemment par la presse les détails d'une affaire de corruption impliquant l'entrepreneur louviérois Franco Dragone ainsi que l'administrateur de la SRIW Luc Joris.

Je ne vais pas revenir sur les détails de l'enquête, mais le Parquet considère disposer de suffisamment de preuves pour inculper les deux individus de corruption publique active et passive.

C'est une affaire assez grave de corruption qui aurait permis à Franco Dragone d'empocher un prêt de 2 millions d'euros d'argent public de la SRIW. Luc Joris a été administrateur public sur quota du Parti socialiste dans de nombreux organismes publics. Je suis étonné de voir que l'on a pu donner sa confiance à un tel individu qui a également été présent dans l'affaire Nethys et qui nous montre que ce genre d'affaires ne sont pas des événements isolés.

Nous pensons qu'il y a un problème structurel qui commence à poser des questions. Nous pensons aussi qu'il est temps de prendre des mesures concrètes pour empêcher que ce type de faits se reproduisent.

Le Gouvernement va-t-il prendre des mesures pour éviter que ce genre d'événements ne se reproduise ? Si oui, lesquelles ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Cassart-Mailleux qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

**Mme Cassart-Mailleux (MR).** - Monsieur le Ministre, j'ai écouté avec intérêt l'interpellation. C'est sur celle-ci que je vais me joindre et non sur la question orale. De toute façon, je n'en ai pas la possibilité.

Il est clair, Monsieur le Député, que vous avez un message très simpliste et vous revenez à chaque fois avec la même chose : « Le PTB considère que, à l'heure actuelle, il n'existe aucun moyen de savoir exactement ce que le Gouvernement wallon fait de l'argent public et s'il sert à renflouer les caisses de certaines grosses entreprises ». C'est toujours le même discours depuis le début. Qui ne veut rien entendre n'écoute rien. La seule chose que je sais, c'est que différentes questions et interpellations ont déjà été posées à différents ministres et que des réponses ont déjà été données. Je ne vais pas vous faire relire complètement la DPR, mais déjà quand M. Borsus était ministre-président en 2017-2019, des choses bien précises ont été faites et vous les connaissez. Dans la DPR 2019-2020, au chapitre 22 sur la gouvernance, il y a une volonté clairement annoncée de continuer les actions et les efforts menés en matière de transparence.

À un moment donné, soit on accepte les réponses, on avance et on se rend compte que des choses sont faites, soit on ne veut rien entendre. Je dis parfois à mes enfants : 2 plus 2 égale 4. Si à un moment donné, vous dites : « Non, c'est 5 », on pourra vous expliquer tout ce qui est fait, les choses mises en place et comment on travaille, mais vous n'entendrez rien.

Je vais simplement demander à M. le ministre ce qu'il pense de la mise en place d'un tel site Internet et si cela sert au bon développement de notre démocratie.

Si vous êtes convaincu, Monsieur le Député, que rien n'ait été fait, c'est vraiment oublier les réponses transparentes fournies par M. le ministre Borsus aux questions fréquentes que vous posez. C'est méconnaître le site Internet sur les subventions qu'il a créé lorsqu'il a été ministre-président, c'est refuser de lire la DPR, je viens de vous le dire. C'est aussi être sourd puisque le ministre-président, lors d'une commission il y a 15 jours, a répondu à des interpellations. Je vous demande de temps en temps d'aller lire les CRA pour voir un peu ce qu'y se dit.

Monsieur le Ministre, ma question sera assez simple : sur base des différents développements,

pouvez-vous confirmer votre volonté de transparence comme cela a toujours été guidé de l'exercice de ces attributions ministérielles ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Monsieur les députés, en ce qui concerne votre interpellation, j'ai déjà eu l'occasion de répondre précédemment concernant l'état des lieux des aides accordées aux entreprises dans le cadre des différents dispositifs d'aide à l'investissement pour les entreprises. Je vous rappelle que ces aides sont accordées dans un cadre très strict, par ailleurs déterminé par l'Europe, lequel se traduit dans les dispositifs décrets et réglementaires wallons. Le Service public Wallonie Économie Emploi Recherche applique strictement cette réglementation.

Le site de la Commission de consultation publique des aides, dans lesquelles tous les États membres encodent les aides d'état aux entreprises de plus de 500 000 euros, est consultables à l'adresse bien connue <https://webgate.ec.europa.eu/competition/transparency/public?lang=fr>. Je pense déjà l'avoir communiqué en cette commission.

Concernant votre remarque à propos du montant de 518 millions d'euros d'indemnités destinées à soutenir la liquidité des PME, des entreprises, des indépendants, je souhaite à cet effet rappeler que le public cible de ces aides est bien loin des grandes entreprises et des grandes multinationales qui en sont exclues. En effet, tant l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 mars 2020 relatif à l'octroi d'indemnités compensatoires dans le cadre des mesures contre le coronavirus que l'arrêté du Gouvernement wallon des pouvoirs spéciaux numéro 26 relatif à une aide complémentaire au droit passerelle en faveur des travailleurs indépendants de manière temporaire dans le cadre de la crise coronavirus et modifiant diverses législations et réglementations vise les indépendants en personne physique, les très petites entreprises ou la petite entreprise au sens de la définition telle que fixée par le décret du 11 mars 2004 relatif aux incitants régionaux.

Dans la catégorie des PME, une petite entreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros. Dans la catégorie des PME, une microentreprise est définie comme une entreprise qui occupe moins de 10 personnes, et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros.

Par ailleurs, depuis la mise en œuvre des indemnités compensatoires le 27 mars dernier, jour d'ouverture de

la plateforme en ligne, j'ai systématiquement rendu compte de l'évolution des chiffres à l'occasion de nombreuses questions sur le sujet.

En ce qui concerne les autres éléments, nous sommes bien évidemment tenus de respecter un certain nombre de dispositions qui cadrent le fait de rendre public un certain nombre de données.

Ces dispositions concernent à la fois le droit à la vie privée, le RGPD, et des dispositions liées au secret bien compris des affaires.

Concernant votre question orale qui d'une autre nature, le dossier de l'entreprise Dragone a été examiné par le conseil d'administration de la SRIW en ces séances, m'indique-t-on, des 12 octobre et 9 novembre 2011. Je m'exprime avec tout le recul nécessaire, eu égard au fait que des investigations et une procédure judiciaire sont en cours, d'où le recul et le droit de réserve que chacun entendra en cette commission.

Il m'est indiqué que M. Joris, administrateur de la SRIW, mais dont le mandat a pris fin en février 2015, s'était retiré lors de l'examen de ce dossier. La décision d'investissement sous forme de prêt a été concrétisée par des conventions des 15 mars 2012, 20 juin 2012 et 31 juillet 2014.

Le temps mis pour concrétiser la décision d'investissement du conseil de la SRIW semble indiquer que les conditions de ces prêts ont été rigoureusement et scrupuleusement négociées. Ces conventions de prêts qui prévoyaient divers types de garanties ont été plusieurs fois réaménagées. Les taux variaient de 6,5 à 4,25 %. En fonction notamment de l'évolution du risque. Ces prêts ont été quasi totalement remboursés puisque le solde restant du global est de 140 000 euros qui doivent être remboursés pour la fin 2020.

Le montant des intérêts perçus sur ces prêts atteint 560 000 euros. Si l'on se place en termes de trésorerie, ces 2 millions de prêts ont donc déjà généré des rentrées de 2 420 millions d'euros. Et rien ne laisse à penser, sous toute réserve bien sûr, que la dernière échéance ne sera pas remboursée.

Même si l'objectif de développement des activités en Wallonie des sociétés du groupe n'a malheureusement pas été atteint pour diverses raisons sur lesquelles je ne m'étendrai pas, la SRIW a déjà récupéré largement son investissement de départ.

Par ailleurs, les rapports annuels des divers outils publics de financement, dont la SRIW, sont bien évidemment publics et transmettent un maximum d'informations concernant les décisions d'investissement, ainsi que leurs résultats et une série d'autres informations.

Pour le reste des différents éléments que vous mentionnez, je m'en réfère au travail mené par la justice.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). - Je pense qu'au début de mon intervention, j'ai justement mentionné le fait qu'on avait eu des réponses. Mais il y a une différence entre ne pas accepter les réponses et ne pas être satisfait de la réponse. Je pense que l'on est loin quand même des caricatures que j'ai entendues.

On a des éléments qui montrent que quand on demande par exemple des subsides à l'emploi, ici c'était chez Mme Morreale, on n'a jamais eu les documents. On nous a refusé les documents, en fait.

Le site Internet européen, Monsieur Borsus, vous avez raison, il existe. On est allé le consulter. Ce que je dis ici, c'est qu'il n'est pas à jour et je vous demandais si vous comptiez le mettre à jour. Et si vous comptiez même en faire un wallon, pour plus de clarté.

Sur le secret des affaires, c'est vrai que c'est un argument qui revient assez souvent, mais comme je le dis à chaque fois, ici on n'est pas dans le cadre du B2B. On parle d'argent public. D'accord, il y a le secret des affaires, mais qui se heurte en fait aux droits des citoyens d'avoir de la transparence par rapport à l'argent public qui est dépensé.

Et ce n'est pas parce qu'il y a des réponses qu'elles nous satisfont. Et on va revenir, régulièrement, sur ce type d'élément puisque tant que l'on n'aura pas de la transparence nécessaire... Le secret des affaires, on pense que ce n'est pas un argument qui peut tout justifier. Il y a aussi le droit à la transparence, le droit à savoir à quoi l'argent public est dépensé.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Cassart.

**Mme Cassart-Mailleux** (MR). - Je remercie M. le Ministre pour le caractère complet de sa réponse. Oui, le droit à la transparence, le droit à savoir à quoi l'argent public est dépensé. Mais nous sommes tout à fait d'accord avec cela. Et c'est vraiment ce que la DPR 2017-2019 a déjà dit. Et c'est ce que celle de 2019-2024 dit. Et les mesures et les réponses que les différents ministres ont données afin que cette transparence puisse être de mise, et nous la soutenons tout à fait.

**Mme la Présidente.** - L'incident est clos.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
REPRISE DES MAGASINS ORCHESTRA  
PRÉMAMAN »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la reprise des magasins Orchestra Prémaman ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez, je suis très actif dans le domaine de l'accueil de la petite enfance, donc, très naturellement, je me suis intéressé...

*(Réactions dans l'assemblée)*

*(Rires)*

J'ai la chance de gérer 10 crèches, donc, fatalement, Prémaman, nous connaissons bien, et sa reprise en 2012 par le groupe Orchestra, qui est le leader dans la mode enfantine, la puériculture et la maternité.

Le Tribunal de commerce de Montpellier, ce vendredi 19 juin, était saisi de deux offres de reprise du groupe Orchestra : un groupe saoudien, qui n'envisage d'ailleurs pas de reprendre les magasins belges, et un autre groupe qui s'intitule société New Orchestra, qui est d'ailleurs portée par le fondateur d'Orchestra, Pierre Mestre.

Celui-ci avait d'abord évoqué qu'il allait reprendre les 53 magasins belges, ce qui représentait un nombre considérable d'emplois. Puis, il a revu à la baisse son objectif, considérant qu'il n'y en aurait que 19 pour 420 emplois. Il semblerait maintenant que sa dernière communication ne soit plus que de 10 magasins, uniquement en Wallonie ; il abandonnerait le nord, considérant qu'il n'a jamais su conquérir le nord du pays par son offre commerciale. Dix magasins, cela veut donc dire 122 emplois. Il y aurait également deux magasins complémentaires au Luxembourg.

La décision du Tribunal de commerce à Montpellier est évidemment importante, puisqu'elle concerne au total 430 magasins, pour 3 769 emplois.

Ceci dit, la reprise par M. Mestre et son groupe, la famille Gotlib, pour ne pas la citer, a suscité un grand nombre de réactions et de réticences syndicales. En cause, la personnalité même de Pierre Mestre, à qui les

organisations syndicales, la CFDT notamment, reprochent une gestion très autocratique et d'avoir conduit le groupe à un endettement très important de près de 650 millions d'euros, avec une volonté de s'internationaliser – Russie, Chine, Canada, Turquie – et surtout de s'être fourvoyé dans une fusion qui a échoué aux États-Unis avec Destination Maternity, qui a coûté très cher au groupe, plus d'une centaine de millions d'euros.

Aujourd'hui, face à la situation difficile, on doit ajouter la fermeture des magasins pendant la période du covid, où Pierre Mestre annonce une nouvelle perte de 100 millions d'euros, ce qui expliquerait ses prétentions revues à la baisse avec seulement 10 magasins.

Dans notre pays, vous le savez, c'est Tibault le Hardy qui a été désigné comme mandataire de justice chargé de la vente des activités belges. La décision est dans les mains du Tribunal de l'entreprise. Plusieurs candidats se sont manifestés.

Ma question était donc la suivante : par votre intermédiaire ou directement, la SOGEPA a-t-elle pu rencontrer les mandataires publics ?

Vont-ils privilégier la voie de Pierre Mestre ou une autre, compte tenu des prétentions revues à la baisse par ce dernier ?

Comment pouvez-vous assurer malgré tout l'ancrage wallon de ce secteur, qui est un secteur difficile ? Vous le savez, tout ce qui est matériel de puériculture ou d'habillement pour les jeunes enfants est confronté à une concurrence par l'Internet et surtout par le recyclage en seconde main, qui, aujourd'hui, a pris une part du marché très importante. Il n'empêche, il y a là plus d'une centaine d'emplois disponibles et j'aurais voulu vous entendre.

Ceci n'étant, je le mesure bien pour vous, Monsieur le Ministre, que le sommet de l'iceberg de toutes les difficultés dans la grande distribution. Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'y revenir demain, puisque la question que j'avais posée sur ce terrain a été renvoyée au débat général demain matin ou après-midi.

Je serai très heureux de vous écouter sur le suivi de cette reprise Orchestra Prémaman.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je partage tout à fait votre préoccupation et, plus largement, celle que vous exprimez par rapport au secteur plus global de la distribution du textile pour la partie concernée.

En ce qui concerne le dossier qui nous occupe, les mandataires de justice d'Orchestra Prémaman, chargés d'organiser la vente des activités belges du groupe, dans le cadre de la réorganisation judiciaire, n'ont effectivement reçu qu'une seule offre. Il s'agit de l'offre de New Orchestra ou de New Orch en l'espèce, la société nouvellement créée par Pierre Mestrée, le fondateur du groupe comme vous l'avez relevé.

New Orch ne reprendra effectivement, dans sa proposition actuelle, que 10 magasins sur les 53 établis en Belgique.

Ce que nous savons à ce stade, c'est que l'offre remise par New Orch au mandataire de justice belge porte sur les 10 magasins les plus rentables et qu'ils sont situés en Wallonie. J'ai une petite nuance pour Bruxelles, mais en Wallonie pour l'essentiel.

Cette offre permettrait de pérenniser 122 emplois. Il n'y a pas eu de contact entre la SOGEPA et le mandataire judiciaire ni avec Orchestra.

Comme vous le savez, la procédure de réorganisation judiciaire implique une certaine confidentialité qui donne à ce type de contact un caractère prudent qu'il convient d'observer. Je n'ai par ailleurs pas été saisi de demande d'intervention financière par l'un des repreneurs potentiels, quel qu'il soit.

Je suis par contre bien entendu disposé à rencontrer les différents intervenants dans ce dossier et prêt à prendre les dispositions spontanément à cet égard, intervenant dans ce dossier, dont Pierre Mestrée, dès que l'évolution de la procédure rendra cette rencontre opportune.

Je souhaite conclure une nouvelle fois en rappelant toute notre disponibilité, même dans ce type de dossier complexe pour tenter de construire une solution orientée vers la préservation de l'emploi et vers le maintien de l'activité sur le territoire régional wallon.

**Mme la Présidente.** - La parole est M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Je vous remercie, Monsieur le Ministre, Madame la Présidente, cela me paraît très complet. Nous suivrons donc, vous et moi, cette reprise, en espérant qu'un maximum de magasins et d'emplois soient sauvés.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SUPPRESSION DE 32 EMPLOIS CHEZ  
ARCELORMITTAL À MARCHIN »**

**QUESTION ORALE DE M. COLLIGNON À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
DÉSENGAGEMENT D'ARCELORMITTAL EN  
WALLONIE »**

**QUESTION ORALE DE MME CREMASCO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
RACHAT PAR LA RÉGION DE FRICHES  
INDUSTRIELLES À MARCHIN ET L'AVENIR DU  
SITE TDM »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
RESTRUCTURATION DU SITE  
D'ARCELORMITTAL À MARCHIN »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Liradelfo, sur « la suppression de 32 emplois chez ArcelorMittal à Marchin » ;
- M. Collignon, sur « le désengagement d'ArcelorMittal en Wallonie » ;
- Mme la Présidente, sur « le rachat par la Région de friches industrielles à Marchin et l'avenir du site TDM » ;
- Mme Schyns, sur « la restructuration du site d'ArcelorMittal à Marchin ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo (PTB).** - Monsieur le Ministre, dans la presse du 18 juin, nous apprenons qu'au terme d'un

conseil d'entreprise, la direction d'Arcelor a décidé de supprimer 32 emplois sur son site de Marchin.

Sur les 50 emplois temps plein, il n'en resterait plus que 18, d'ici janvier 2021.

Cette annonce est une nouvelle douche froide pour ces travailleurs qui ont déjà connu de nombreuses restructurations, mais la direction s'est toutefois engagée à reclasser les travailleurs concernés sur d'autres sites.

Dès lors, avez-vous pris contact avec l'entreprise ?

Quelles sont ses intentions concernant le site de Marchin ?

Est-ce que le reclassement sur d'autres sites se fera au détriment des travailleurs qui possèdent un contrat à durée déterminée ?

Considérez-vous ArcelorMittal comme un partenaire économique fiable ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Collignon pour poser sa question.

**M. Collignon (PS).** - Monsieur le Ministre, j'interviens sur la même thématique, donc sur le site d'ArcelorMittal à Marchin, anciennement appelé TDM, qui a déjà effectivement subi des restructurations.

On parle de supprimer 32 emplois sur 50 sur le site de Marchin où, pour information, il n'y a plus qu'une seule ligne.

Pour Marchin, qui est à la lisière de Huy, pour notre bassin de vie, c'est une annonce délicate, puisque c'est une nouvelle restructuration qui, avec 18 postes, laisse malheureusement présager un avenir fort sombre pour ce qui était un fleuron industriel.

Avant la révélation de ces intentions par le groupe ArcelorMittal, pourriez-vous, Monsieur le Ministre, me dire si le Gouvernement wallon a été avisé de cette restructuration ?

Dans ce dossier qui dure depuis un certain nombre d'années, lors de la fermeture de la phase à chaud et du maintien de certains outils de la phase à froid, ArcelorMittal avait pris un certain nombre d'engagements, notamment en termes de pérennisation de l'outil et de programme d'investissements.

Pourriez-vous me faire savoir si ces engagements ont été respectés, on sait qu'ils ne l'ont pas tous été, mais quel est votre point de vue sur le sujet ?

D'autre part, les programmes d'investissements d'ArcelorMittal ayant bénéficié, pour certains, d'aides de la Wallonie, et pour autant que le groupe sidérurgique n'aurait pas respecté la totalité de ses engagements, quelle sera l'attitude du Gouvernement wallon s'il appert qu'ArcelorMittal, ayant bénéficié d'aides, n'ayant pas

respecté ses engagements, quelle sera l'attitude du Gouvernement wallon s'il y a un non-respect ?

Entreprendez-vous les démarches utiles afin de récupérer les aides octroyées et d'obtenir, le cas échéant, les indemnités liées aux manquements de l'entreprise ?

Enfin, la nouvelle restructuration décidée à Marchin par la direction d'ArcelorMittal va aussi précéder une autre mauvaise nouvelle, en tout cas, peut-être pas sur le plan environnemental, mais en tout cas au niveau de l'emploi, au niveau des centrales nucléaires à Tihange où là on parle évidemment de beaucoup plus de postes de travail.

En termes d'emploi et sur le plan social en général, ces réalités vont faire en sorte que sur le bassin qui m'est cher, nous allons connaître de sérieuses difficultés d'emploi, socio-économiques.

Ma question est donc fort simple. Au niveau de la ville que je gère, nous avons entrepris de prévoir différentes études, avec les outils économiques wallons pour prévoir un plan de redéploiement que nous soumettrons d'ailleurs au Gouvernement wallon.

Y a-t-il une démarche similaire, une préoccupation au niveau du Gouvernement wallon de tenir compte de la spécificité de notre bassin et pouvons-nous bénéficier de l'appui d'une *task force*, d'une aide du Gouvernement wallon pour envisager un avenir socio-économique un peu plus rose pour notre arrondissement ?

*(Mme Schyns, Vice-présidente, prend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, comme mes collègues évidemment, j'ai été interpellée par les restructurations annoncées par ArcelorMittal sur le site de TDM à Marchin. Mon angle de questionnement est peut-être un peu plus particulier, mais je pense qu'il ne vous étonnera pas. À la faveur de plusieurs questions sur les missions de la SOGEPA dans le cadre de la négociation du rachat par la Région de sites industriels stratégiques autour de Liège et de Charleroi, vous avez évoqué la possibilité d'inclure dans cette négociation des sites d'ArcelorMittal à Marchin.

Vous voyez, je suis très attentive à vos propos et notamment lors de la commission du 19 mai, vous citiez « Trois sites de plus petites dimensions, comme vous le savez, pour lesquels les études de sol n'ont pas encore démarré : Marchin-Nord, à côté du site de Godin ; Marchin, site principal d'un peu plus de 12,7 hectares et Marchin-Sud de 2,3 hectares qui a fait l'objet d'une vente ».

Évidemment, Monsieur le Ministre, suite à la restructuration annoncée par ArcelorMittal sur le site

TDM à Marchin, où l'on imagine des réductions d'effectifs quand même impressionnantes et à recadrer, j'aimerais savoir si les sites que vous envisagez ce 19 mai sont liés à l'avenir du site TDM.

Une mission sur les sites de Marchin a-t-elle finalement été confiée à la SOGEPA puisque vous l'annonciez le 19 mai, mais je ne sais pas, pour ma part, si cela s'est concrétisé par rapport à la mission de la SOGEPA, si ces sites de Marchin sont bien aujourd'hui couverts par la mission de la SOGEPA ou pas, ou si cela va être postposé ?

Si oui, qu'elle est la mission de la SOGEPA, quelle est sa teneur sur ces sites de Marchin dont je parlais précédemment ?

Sinon, la possibilité est-elle toujours envisagée ?

Le maintien d'une activité sidérurgique sur ces sites ou à proximité est-elle prise en considération ?

Mon propos est évidemment de dire : « Voilà, si l'on devait racheter ces sites, sont-ils en lien avec TDM et quelle est la cohérence entre les projets sur un site et sur l'autre et quelle est votre position politique sur l'avenir de ces sites industriels marchiennois ? Peut-on envisager la cohérence – vous me voyez venir – dans une économie circulaire et dans un investissement global par rapport à ces sites, *ad minima* un investissement dans la réflexion et dans le projet.

Merci d'avance pour vos réponses.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns** (cdH). - Monsieur le Ministre, on a été nombreux à vous interpellier sur cette question donc beaucoup de choses ont déjà été évoquées par les collègues. C'est vrai qu'il y a quelques semaines, on évoquait de manière très large toute la réhabilitation d'une série de friches industrielles et la dépollution de sites qui étaient précédemment exploités par Arcelor. Ici, on parle plus précisément de Marchin puisque lors d'un conseil d'entreprise la direction a évoqué une restructuration notamment de la dernière ligne d'électrozingage de la phase à froid qui est la dernière ligne de la région. Et sur 50 emplois temps pleins il n'en restera plus que 18 d'ici janvier prochain.

La direction annonce le transfert du personnel vers d'autres sites, mais évidemment la nouvelle inquiète les travailleurs et leur famille par rapport à la pérennité du site. Les syndicats également ne sont pas rassurés, des négociations s'annoncent pour accompagner chaque travailleur vers un poste pérenne. Mais on peut quand même s'étonner de cette ligne qui était qualifiée de très performante, n'a pas fait l'objet de plus d'attention.

Monsieur le Ministre, pourquoi des produits de substitution n'ont-ils pas été envisagés ?

Quelles sont les différentes informations dont vous bénéficiez sur ce dossier ? Avez-vous eu des contacts avec l'entreprise ? Et puis ma collègue, Veronica Cremasco, a parlé de la SOGEPa, a-t-elle été sollicitée sur ce point-ci précis ?

Et avez-vous des informations sur la suite que l'entreprise entend donner à ses activités sur le sol wallon ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Mesdames et Monsieur les députés, il s'agit effectivement d'un dossier et d'une annonce extrêmement problématiques et extrêmement difficiles. À cet égard, l'information qui nous est communiquée est qu'ArcelorMittal doit procéder à une réorganisation lourde du site de Marchin pour s'adapter à la demande et aux conditions de marché, qui ont de surcroît été sévèrement impactées par la crise du covid-19. Néanmoins, le groupe s'est engagé à reclasser le personnel impacté sur ses autres sites liégeois. Il a d'ailleurs confirmé qu'il sera « en mesure de proposer à chaque membre du personnel concerné plus d'une possibilité d'emplois ». Je cite. Ce transfert ne se fera donc pas dans des conditions imposées, mais dans des conditions qui seront, autant que faire se peut, concertées avec chaque travailleur concerné et bien sûr avec les délégations syndicales. Ceci m'a d'ailleurs été confirmé par les permanents syndicaux.

Soulignons également que le site liégeois est préservé de mesures, hélas, plus radicales qui ont affecté d'autres usines du groupe. Notamment à Florange et chez des concurrents dans ce marché très sensible qu'est devenu l'électrozingage. Marchin était effectivement une ligne clé, structurelle, en 2013, mais l'évolution du produit d'électrozingage, malgré les investissements consentis pour maintenir ce produit dans certaines niches compétitives, subit depuis plusieurs années une évolution négative sur le marché avec des éléments de non-réponse par rapport à l'évolution toujours plus pointue des attentes des clients, des difficultés par rapport à la demande de ces clients et par rapport au maintien de la demande de ces clients, notamment en ce qui concerne la construction automobile.

Vous n'êtes pas sans savoir combien la crise récente a affecté le marché automobile et ces répercussions se feront, hélas, sentir largement dans l'avenir proche.

D'autres secteurs sont également suivis de la même façon avec le plus grand soin par nos équipes et par

moi-même. Je pense notamment à l'aéronautique et à d'autres secteurs.

Cette crise du covid a malheureusement précipité ou accéléré le déclin déjà enregistré précédemment et Arcelor a tenté de l'atténuer par ces développements technologiques dans des produits de niche.

Concernant les intentions quant au site de Marchin, celui-ci ne fait pas partie des accords conclus dans la société mixte La Foncière liégeoise, mais des contacts ont déjà été pris entre la SOGEPa et ArcelorMittal pour considérer l'avenir de ce site dans le contexte plus global du redéploiement des sites du bassin liégeois au sens large d'ArcelorMittal. Des réunions de travail ont été et sont programmées dans un proche avenir.

Je n'ai pas été informé au préalable en ce qui concerne l'annonce faite par le groupe. Par contre, une rencontre est prévue à très court terme avec la direction du groupe, notamment pour évoquer ce point particulier.

D'autre part, Monsieur Collignon, en ce qui concerne les aides accordées, elles font l'objet d'un examen scrupuleux, comme dans ce type de situation, de manière à bien évaluer quels sont les engagements qui ont été ou non rencontrés et de pouvoir prendre attitude en conséquence en fonction de cet examen.

Vous m'interrogez quant à la fiabilité d'ArcelorMittal comme partenaire économique. Comme je l'ai déjà mentionné, on est ici dans un marché de l'électrozingage qui est un marché très particulier et dont je dois bien observer le déclin depuis plusieurs années. Je dois bien constater que des investissements ont été faits, notamment dans la recherche et le développement, mais également dans les outils, pour tenter de préserver l'activité et l'emploi. Certains de ces investissements dans des niches très innovantes ont permis de maintenir à flot temporairement une gamme de produits électrozingués malgré la permanente diminution que je mentionnais tout à l'heure, car ayant atteint malheureusement une courbe de maturité négative face à de nouveaux produits plus compétitifs.

En ce qui concerne de façon plus large la Région et la SOGEPa, et l'affectation des sites industriels, nous avons, de façon très intense, avec la SOGEPa, entamé toute une série de démarches, de contacts et de rencontres à cet égard. J'ai eu l'occasion de l'évoquer lors de réunions précédentes. On devra, le cas échéant, intégrer les différents éléments de la situation de Marchin dans notre raisonnement.

En ce qui concerne la reconversion à la suite de l'annonce de fermeture, d'autres événements économiques et des décisions concernant l'avenir du site de Tihange, je suis totalement ouvert, avec ma consœur, Mme Morreale, pour pouvoir mener, en lien avec les acteurs locaux, le travail de proximité de manière à soutenir et à anticiper les nécessités d'accompagnement de reconversion en ce qui concerne l'emploi aujourd'hui

mis à mal ou qui pourrait l'être à l'avenir, en associant tous les interlocuteurs concernés : locaux, régionaux et, le cas échéant, fédéral en ce qui concerne le site de Tihange.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). - Monsieur le Ministre, concernant ces pertes d'emploi, la direction annonce qu'elle va reclasser les travailleurs, mais j'ai aussi connu des reclassements et cela veut dire aussi que les travailleurs en contrat déterminé ou en intérim vont perdre leur boulot. On parle quand même de pertes d'emplois.

Il est clair que l'on peut dire que le secteur est impacté et, que ce soit la crise ou pas, qu'il a des difficultés. On est face à une entreprise qui n'est pas en crise et qui fait des choix économiques. Ces choix se traduisent par des pertes d'emplois.

Si l'on fait le total de toutes les questions qui ont été posées depuis qu'Arcelor est là, elles concernent toutes des restructurations et des pertes d'emplois. Cela commence à faire beaucoup, surtout pour une entreprise à qui l'on a déroulé le tapis rouge. Tout à l'heure, il y a eu une question : va-t-elle rembourser les aides qu'elle a eues ? Ce serait le début.

À partir du moment où l'on ne remplit pas ses engagements, c'est déjà un premier problème. Ce serait de récupérer les aides. Il n'y a pas de raison de donner des aides à quelqu'un qui détruit l'emploi.

Ensuite, sur la confiance, quand je parle de confiance, je ne parle pas que de la ligne d'électrozingages. On a pu voir, au fil des années, que cette entreprise à qui on a déroulé le tapis rouge, a fait un peu ce qu'elle voulait sans que les pouvoirs publics ne puissent intervenir en disant : « Ici, il y a clairement un non-respect des engagements ». Le rôle ici du Gouvernement, c'est justement de se battre pour maintenir ces emplois. Oui, c'est une multinationale qui fait ce qu'elle veut. Je pense que l'on doit pouvoir intervenir, que ce soit par une récupération de subsides ou trouver une autre solution, car on ne peut pas non plus laisser cette entreprise liquider le peu qui reste de la sidérurgie. Les pièces de reconversion, on va en reparler tout à l'heure. Le Trilogiport est aussi une pièce de reconversion. Je pense qu'il faudra avoir une réflexion plus globale et ne plus s'appuyer sur les entreprises comme Arcelor, qui sont en fait des fossoyeurs de l'emploi.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Collignon.

**M. Collignon** (PS). - Trois éléments.

Premièrement, je remercie M. le Ministre pour les informations qui nous ont été données relativement aux terrains libérés sur le site de Marchin. Si j'ai bien compris, ils n'ont pas encore fait l'objet d'accord de la

foncière liégeoise. La SOGEPa a pris langue, engage le dossier. C'est donc le premier élément pour lequel je relirai les choses pour en informer le bourgmestre de Marchin.

Le deuxième élément, c'est par rapport à cette ligne et par rapport au fait qu'il ne subsistera plus que 18 travailleurs. Pour connaître un peu l'historique de ce site et pour avoir également pris langue avec différents travailleurs et différentes délégations, il nous semble que ce poste, cette ligne, ne sera pas viable. Si l'on en reste là, et tant mieux si ces travailleurs sont reconvertis ailleurs si on les met sur d'autres sites, il nous paraît que c'est un peu la chronique d'une mort annoncée.

Il y aura donc un site en l'état à reconvertir ou à obtenir de la clarté vis-à-vis du groupe Arcelor, parce qu'au-delà du problème TDM, il y a clairement un désengagement, une désindustrialisation au niveau wallon, puisque l'on voit que le groupe se concentre plus sur le nord du pays et que les engagements financiers et tous les investissements se font plus de ce côté-là.

Si je puis donc vous engager à prendre langue avec le groupe, c'est à ce niveau-là, car il reste tout de même 600 postes de travail en Wallonie et l'on entend bien que c'est un flux tendu et que cela dépend beaucoup de la demande mondiale. Au-delà du problème de Marchin, que ce soit à nouveau un problème global du bassin liégeois où là, nous devrions encore affronter de nouvelles difficultés. Pouvez-vous donc vous engager à reprendre langue et à obtenir la clarté ?

Troisièmement, je vous remercie pour l'ouverture et je vais saisir la balle au bond, car nous avons déjà travaillé, au niveau de la Ville de Huy et notamment avec l'opposition, pour faire en sorte de mener des études pour concevoir la reconversion socio-économique de notre bassin. Je note votre ouverture à ce niveau-là. Je me permettrai de reprendre contact avec votre cabinet en associant celui de Mme la Ministre Morreale pour vous amener les pistes que nous avons menées avec notamment les différents outils liégeois dédiés à la reconversion.

*(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**M. le Président.** - La parole est à Mme Cremasco.

**Mme Cremasco** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'entends et je relirai avec attention, comme M. Collignon, l'ensemble de vos réponses pour voir, dans la réhabilitation de certains des sites de Marchin et dans la continuation de l'activité industrielle sur d'autres, comment cela peut s'équilibrer et rentrer dans un cercle vertueux où les uns accompagnent les autres. C'est cela que je voulais dire en disant « économie circulaire » ou « industrialisation circulaire » ou « réindustrialisation ». Ce n'était pas purement et simplement de l'économie circulaire telle que l'on peut l'entendre, mais c'était de se dire qu'il ne faudrait pas

loupe le coche d'une mission de la SOGEPA à ce niveau-là qui ne permette pas une éventuelle relance ou une éventuelle dynamique vertueuse et que les entreprises qui pourraient s'y développer soient le plus circulaire possible, au sens premier du terme, qu'il y ait une harmonie là-dedans.

L'objet de ma question était de dire : dans la mission de la SOGEPA, il faut intégrer ces éléments et intégrer l'avenir industriel des sites de Marchin, en tout cas le potentiel qui pourrait encore être là.

Je dis souvent que mutatis mutandis ce n'est pas la même échelle, mais quand on va dans la Ruhr, par exemple, je trouve qu'il y a des sites particulièrement intéressants et merveilleux dans leur reconversion, menée en collaboration avec la poursuite de l'activité industrielle. C'est à cela que l'on doit arriver au niveau du territoire, c'est arriver à reconvertir, à redévelopper d'autres activités, fussent-elles industrielles ou autres, en lien avec un soutien à de l'activité industrielle existante ou à son évolution. Je ne dis pas qu'il faut la soutenir telle quelle. Ce sont de vrais projets de territoire qui peuvent allier l'un et l'autre.

J'aime cette référence de la Ruhr parce qu'il y a certains endroits dans l'Emsher Park où c'est particulièrement réussi de voir tourner à la fois des usines et d'avoir des zones de reconversion.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie d'avoir donné différentes informations, notamment confirmé les attitudes par rapport à l'accompagnement qui allait être mis en place pour les travailleurs. Vous dites que cela vous a été confirmé par les permanents syndicaux, cela veut dire que vous avez aussi des contacts avec le terrain, c'est essentiel. Tout comme la rencontre prévue à court terme, avez-vous dit, on peut donc imaginer que c'est très rapidement ; rencontre prévue avec les responsables d'Arcelor. À ce niveau, je ne peux que rejoindre mon collègue, M. Collignon, par rapport à la clarté nécessaire qui doit être faite par l'entreprise sur l'ensemble du bassin liégeois et pas uniquement sur Marchin.

Enfin, troisième remarque, par rapport à la SOGEPA qui a déjà entamé des démarches par rapport à d'autres sites, vous l'avez expliqué, Marchin doit y être intégré. Je me demandais également si, par exemple, le pôle MecaTech a notamment des projets comme celui de Reverse Metallurgy, des projets d'économie circulaire en lien avec l'industrie parfois plus lourde. J'imagine que la SOGEPA est en contact régulier avec eux, mais sur ces dossiers plus précisément, peut-il y avoir une conjonction des forces actives de la Wallonie par rapport à cet enjeu ?

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
RÉINJECTION DE FONDS FINANCIERS PAR LA  
WALLONIE DANS LA COMPAGNIE AÉRIENNE  
AIR BELGIUM »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réinjection de fonds financiers par la Wallonie dans la compagnie aérienne Air Belgium ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

**M. Bierin** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous apprenions il y a deux semaines dans la presse que la compagnie aérienne Air Belgium allait être refinancée à hauteur de 2 millions d'euros par la SRIW, la SOGEPA et la SFPI, la Société fédérale de participation et d'investissement, et à hauteur de 300 000 euros par la SABENA Aerospace Engineering.

Par ailleurs, 30 000 obligations convertibles pour un montant de 1,5 million d'euros, soit 500 000 euros par opérateur, auraient également été souscrites par la SOGEPA, la SFPI et la SRIW. Au total, 7,8 millions d'euros seront injectés dans la compagnie aérienne, sans compter le fait que la SOGEPA avait déjà aidé Air Belgium avec un montant de 1,9 million d'euros l'année dernière.

Confirmez-vous ces chiffres ?

Ensuite, après des débuts difficiles, cette compagnie a fait un bénéfice avant impôt de 5,6 millions d'euros en 2019 et a enregistré des revenus de 10,5 millions d'euros en avril et mai, d'après les informations qu'elle a communiquées à la presse, ce qui semble correspondre aux 62 millions d'euros de chiffre d'affaires de 2019. En effet, si l'on divise cette somme par six, donc pour deux mois, on atteint les 10,5 millions d'euros évoqués.

Dans ce contexte, qu'est-ce qui justifie l'aide régionale si la compagnie manifestement ne s'en est pas si mal sortie durant la crise ?

Quelles sont les perspectives de développement de cette compagnie dans le contexte de la covid-19 ? Avez-vous étudié la piste alternative d'une reprise ou d'une fusion avec un autre opérateur plutôt que financer un *stand alone* tel que la situation actuelle ?

Enfin, dans le contexte des Accords de Paris et de notre Déclaration de politique régionale qui invite à

concilier économie et respect de l'environnement et du climat, ces aides ont-elles été conditionnées à certains critères environnementaux ?

Il paraîtrait pertinent, mais cela plutôt au niveau européen, en parallèle d'aides très importantes qui ont été accordées au secteur aérien, que des règles soient mises en place afin de reconvertir progressivement une partie de ce secteur, d'interdire à terme les vols commerciaux continentaux de courte distance et d'investir en parallèle dans le rail.

Avez-vous porté ce type de revendication dans les cénacles européens ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19 qui impacte considérablement l'ensemble du secteur aérien, et particulièrement le transport des personnes, mais aussi toutes les activités associées en amont et en aval, la société Air Belgium a levé des financements tant privés que publics.

Dans ce cadre, les actionnaires ont procédé à une augmentation de capital de 6,3 millions d'euros – 2 millions d'euros venant de la SFPI, 2 millions d'euros de la SRIW, 2 millions d'euros de la SOGEPA, 300 000 euros de SABENA Aerospace et un prêt convertible de 1,5 million d'euros. À cela s'ajoute une contribution d'un partenaire stratégique privé de 5 millions d'euros.

La participation en capital de la SOGEPA de 1,9 million d'euros qui a eu lieu à la fin 2019 s'inscrivait dans les accords de fin 2018, lorsque la SOGEPA a été appelée pour restructurer la société et la repositionner durablement. On était dans la période pré-covid.

Fondée en 2016, Air Belgium est spécialisée dans les vols long-courriers « en direct » vers des destinations peu ou pas desservies. Comme toute autre compagnie qui se lance, les 2-3 premières années sont consacrées à obtenir toutes les certifications de navigabilité et les autorisations de vol, au-delà des obligations de constituer la flotte et de préparer commercialement les destinations.

Malgré cette phase de préparation et des contrats garantissant des revenus essentiels, Air Belgium a dû faire face à une volte-face du consortium de partenaires chinois qui assuraient une partie significative des revenus lors du lancement de la première ligne

commerciale. C'est dans ce contexte de crise profonde que la SOGEPA, au côté de partenaires privés et sur la base d'une analyse objective et rationnelle des perspectives de développement, est intervenue à la fin 2018 et a permis de financer une relance « dans l'urgence ».

La société a pu se reposer sur une diversification de ses activités basée sur des prestations également pour d'autres compagnies aériennes avant de se repositionner sur son *core business*, c'est-à-dire le lancement des lignes vers les Antilles françaises en décembre 2019. Après de lourdes pertes en 2018, Air Belgium qui emploie plus de 350 travailleurs a clôturé l'année 2019 en positif avec un chiffre d'affaires de 54 millions d'euros et un bénéfice de 5,6 millions d'euros.

Air Belgium travaille sur le développement de nouvelles routes commerciales, ainsi que sur une série de nouveaux services pour ses passagers. Très récemment, elle a annoncé le dédoublement de ses fréquences vers les Antilles françaises, ainsi que de nouvelles destinations au départ de Bruxelles-National comme l'île Maurice, les Antilles néerlandaises et les États-Unis. Elle prévoit en outre une ouverture sur le continent africain.

Au-delà de ses propres lignes régulières, Air Belgium assure également des prestations pour les gouvernements de différents pays. Elle a été particulièrement active dans le rapatriement de citoyens et l'affrètement de dispositifs médicaux, à travers des vols de type cargo, lors de la crise sanitaire du covid-19.

Si bien sûr la priorité est de consolider l'existant pendant la crise sanitaire – toujours en cours et impactant très profondément, mais aussi durablement le secteur pendant plusieurs années. Sur la base d'études spécialisées ad hoc, la compagnie n'exclut pas des accords commerciaux ou des rapprochements avec des partenaires stratégiques dans le futur.

J'avais, hier soir encore, une réunion de travail avec un certain nombre d'acteurs de l'aéronautique et effectivement le déploiement dans le temps de l'impact de la crise est, dans ce secteur, additionné d'ailleurs à d'autres éléments, plus considérables encore que dans un certain nombre d'autres secteurs économiques.

Je reviens à la compagnie qui a signé un accord commercial avec Air Caraïbes, par exemple pour étoffer son offre sur les Caraïbes.

Il convient, par ailleurs, d'être ouverts à toute opportunité dans le cadre de la stratégie suivie.

Les interventions financières – on est dans le cadre de la gestion de la crise – n'ont pas été conditionnées à ce stade, à des critères environnementaux. Pourquoi ? Le secteur de l'aéronautique est en pleine crise d'une amplitude extrêmement profonde et par ailleurs, indépendamment de cet élément de circonstance, vous

savez que notre Déclaration de politique régionale a, de façon très très affirmée, souhaité inclure les différentes préoccupations et critères et objectifs environnementaux dans l'ensemble des éléments d'aide. On est évidemment ici dans un contexte très particulier.

Par ailleurs, Air Belgium reste particulièrement attentive à ces aspects environnementaux à travers d'autres choix stratégiques ou à travers certains choix stratégiques, notamment au niveau de la flotte, le type d'aéronefs, le type de motorisation, le carburant, et cetera, ainsi qu'au niveau des destinations, c'est-à-dire en déployant une modularité avec d'autres transporteurs, et cetera.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Bierin.

**M. Bierin** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces éléments de réponse.

Vous avez appuyé les mots « à ce stade », ce que j'accueille positivement.

On peut comprendre que des aides d'urgence soient mises en place. L'idée n'est certainement pas que les milliers, les dizaines de milliers de travailleurs du secteur aérien en Belgique et à travers l'Europe fassent les frais de la crise.

Maintenant, on peut se dire aussi que dans le cadre de ces aides très importantes, il serait normal que par la suite d'autres conditions et une évolution du secteur vers le respect des accords de Paris et des enjeux climatiques voient le jour.

On peut faire un peu un parallèle avec la crise bancaire de 2008 où l'on avait fortement aidé les banques et par la suite, on a mis en place des règles beaucoup plus strictes pour encadrer leurs activités, justifiées notamment par les aides publiques importantes qu'elles avaient reçues.

Par rapport à cette aide spécifique et à la situation d'Air Belgium, pour le moment, cela a l'air de fonctionner, en tout cas l'année passée, il y a eu des bénéfices en 2019, mais cela reste un pari audacieux de soutenir une petite compagnie dans un secteur qui a eu plutôt tendance à se structurer autour de grosses compagnies, de grosses entreprises multinationales.

Vu la crise sanitaire, mais aussi les évolutions possibles des règles au niveau européen que j'ai mentionnées pour le climat, il y a sur la table par exemple cette idée de taxe kérosène, et cetera, il y a en tout cas une certaine prudence à avoir dans le secteur, même tout simplement pour une gestion en bon père de famille.

Pour terminer, j'aurais voulu aussi dire un mot rapide au sujet des aides envisagées pour Brussels Airlines, où là on est dans des masses beaucoup plus importantes.

Il faudra voir de quelle manière la Région sera associée ou non. À côté des conditions environnementales évoquées, s'il devait y avoir une aide, y compris régionale au-delà de l'aide demandée au Fédéral, il faudra aussi analyser quelles sont les retombées pour la Wallonie parce que pour le moment, selon plusieurs analystes du secteur et de l'économie belge, Brussels Airlines profite surtout à la Flandre. C'est à garder en tête pour la suite, je pense.

*(M. Fontaine, Vice-président, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LES 230 PERTES D'EMPLOI À L'ENTREPRISE AVERY DENNISON À SOIGNIES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « les 230 pertes d'emploi à l'entreprise Avery Dennison à Soignies ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). - Monsieur le Ministre, ce 16 juin, l'entreprise Avery Dennison annonçait la suppression de 230 emplois sur son site à Soignies. Ces pertes d'emplois s'ajoutent à la centaine d'emplois perdus à Durobor ces derniers mois dans cette même ville.

Nous le savons, la crise du covid fait place à une crise économique sévère. C'est d'ailleurs cette crise qui est invoquée par le responsable du site industriel pour justifier les pertes d'emploi.

Le site de Soignies a réalisé 52 millions d'euros de bénéfices en 2017 et 7,5 millions d'euros en 2018. Le groupe Amcor – propriétaire de Avery Dennison – emploie 50 000 personnes. En 2019, le groupe a réalisé 9,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires – augmentation de 5,5 % – et 730 millions d'euros de bénéfices – augmentation de 9 %. Quand on voit ces chiffres, n'est-il pas temps de prendre des mesures pour empêcher ce genre de groupe de profiter de la crise et de mettre des familles dans le désarroi ?

Dans le cas où cette société a bénéficié de subsides de la Région wallonne, est-il envisageable que cette entreprise rembourse toutes les aides reçues ?

Concernant l'avenir du site, les travailleurs se demandent si la restructuration du site ne va pas aboutir à la fermeture complète. Cette même entreprise vient d'investir 65 millions d'euros dans son entreprise au Luxembourg. Apparemment, la partie de la production historique du site serait délocalisée vers d'autres sites européens. Qu'en est-il ? Avez-vous pris contact ? Avez-vous des informations pour répondre à ces interrogations ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, le groupe Mactac-Bemis a plusieurs dizaines d'années de présence industrielle en Wallonie, au cours desquelles plusieurs actionnaires se sont succédé. Ainsi, en 2016, Avery Dennison a racheté Mactac à Platinum Equity, un fonds américain de Private Equity.

Vu que la partie Bemis n'était pas concernée par cette acquisition, il n'y a donc plus aujourd'hui un quelconque lien entre Avery Dennison et Bemis devenu, depuis 2019, propriété du groupe Amcor. Le rachat en 2016 par un groupe industriel ayant pignon sur rue fut à l'époque applaudi par l'ensemble des forces vives régionales qui y voyaient une pérennisation du site sonégien et de nouvelles perspectives industrielles.

En effet, sur la base d'une logique purement financière lors de l'acquisition de Mactac, Platinum Equity n'avait pas caché son intention de revendre l'outil industriel agrémenté d'une plus-value. Cette stratégie se traduisit, hélas, par un certain nombre de restructurations successives qui ont affecté l'emploi et la capacité de production du site de Soignies, au début de la décennie.

Sous l'impulsion d'Avery Dennison, le site de Soignies s'est spécialisé dans les produits publicitaires graphiques qui représentent me dit-on plus de 70 % de la production. Marché à haute valeur ajoutée qui a connu une belle croissance ces dernières années. Par produits graphiques, on entend la conception et la production d'autocollants à des fins de supports publicitaires utilisés dans les secteurs automobiles, aéronautiques, ferroviaires, mais aussi pour la décoration de vitrines de magasins, de publicité notamment sur des gratte-ciel.

Les autres activités, les autres capacités de production développées sur le site de Soignies concernent notamment l'activité historique de Mactac à savoir les étiquettes autocollantes et le packaging lié aux activités de logistique et de distribution.

Dès 2017, considérant les fortes potentialités du marché Avery Dennison a pris la décision de faire de

Soignies le principal centre européen de fabrication graphique du groupe. Cette usine devint ainsi la plus grosse unité de production européenne du groupe. Cette centralisation impliquait la fermeture de leur usine de Schwelm en Allemagne ainsi que le rapatriement de petites capacités de production éparpillées en Europe, dont celle de Genk.

Plus de 10 millions d'euros ont été investis dans des équipements d'augmentation des capacités du site de Soignies qui ont permis la création de près de 250 nouveaux emplois. Je tiens à rassurer M. le Député, puisque aucune aide à l'investissement n'a été octroyée à l'entreprise par la Région. Comme évoqué par la direction de l'entreprise, la crise sanitaire a malheureusement frappé de plein fouet la publicité au sens large, avec des dépenses publicitaires en chute libre et l'événementiel quasiment à l'arrêt. Il y a donc une surcapacité de production majeure de produits graphiques d'Avery Dennison. La décision de se séparer d'environ 220 personnes sur les 700 est malheureusement, j'y insiste, due à cette situation d'un écroulement de la demande par rapport aux capacités de l'entreprise.

L'entreprise compte effectivement sur un retour à la croissance dans les deux années et donc un retour à l'embauche.

Je peux vous confirmer que les contacts avec l'entreprise sont assez réguliers, notamment à travers le suivi que l'AWEx réalise avec la Direction locale, et ce déjà depuis le début des années 2000.

Je veux également souligner que les différentes structures publiques AWEx, IDEA, FOREm et le SPW se sont d'ailleurs mobilisés au côté de l'entreprise en 2017-2018 pour concrétiser l'important investissement d'Avery Dennison à Soignies. Les contacts multiples et à haut niveau sont réguliers.

Enfin, pour conclure, vous citez les investissements réalisés à Rodange au Luxembourg qui pourraient concurrencer la Wallonie. Il est à noter à cet égard que l'investissement que vous évoquez qui a été réalisé en 2015 ne concerne pas la même division ni les mêmes produits. Le site de Rodange est dédié aux industries cosmétiques et alimentaires.

**M. le Président.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** - Nous pensons que la crise justement ne doit pas servir d'alibi pour diminuer les coûts.

Ces dernières années, le site a quand même été rentable. Vous le dites, même s'il ne s'agit pas des mêmes divisions, il y a eu des investissements qui ont été faits ailleurs. Cela veut dire aussi qu'il y a de l'argent de côté. Après, ce sont les choix de l'entreprise de scinder avec ses divisions et de faire comme s'il y avait des murs, alors que l'on est convaincu qu'il y a d'autres

solutions que de faire payer la crise aux travailleurs par des licenciements.

Vous avez parlé de deux années pour revenir à une bonne situation. Justement pendant ces deux années, il y a aussi des possibilités comme activer le chômage économique ou diminuer le temps de travail, ou distribuer moins de dividendes. Cela pourrait en fait maintenir l'emploi plutôt que justement prendre ce type de décisions radicales : 230 emplois, c'est quand même un fameux drame.

Il faut que le pouvoir public soit plus proactif quand une entreprise décide de licencier des gens purement par calcul. On parle encore une fois d'un groupe qui n'est pas dans les difficultés. Le secteur est en difficulté, mais il y a de l'argent, il y a eu de l'argent, on a versé de l'argent. Cela veut dire aussi que des réserves pouvaient être faites. Donc, c'est quand même inadmissible que des entreprises pareilles liquident des emplois ainsi.

La crise, on voit qu'elle a bon dos.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'OCCUPATION DES TERRAINS SUR  
L'ANCIEN SITE DE CATERPILLAR À  
GOSSÉLIES »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'occupation des terrains sur l'ancien site de Caterpillar à Gosselies ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). - Monsieur le Ministre, je comptais vous interpellier sur l'occupation des terrains sur le site de Gosselies.

Lors de notre première discussion, vous étiez assez rassurant, mais prudent sur le dossier Thunder Power, même si vous aviez qualifié le projet de risqué.

Je comptais vous interpellier pour la partie qui n'était pas prévue pour Thunder Power.

Plusieurs articles de presse ont mis en doute la viabilité du projet.

Pour rappel, la fermeture de Caterpillar, c'était quand même beaucoup d'espoir placé dans ce projet en matière

de création d'emploi, de reconversion. D'ailleurs, en 2018, M. Magnette félicitait la SOGEPA pour son investissement dans le projet et annonçait la création de 800 emplois dans un premier temps et jusqu'à 4 000 emplois à terme. M. Jeholet qui était alors ministre de l'Économie se réjouissait également. C'est un très beau jour pour la Wallonie et la région de Charleroi.

En 2019, alors que certains spécialistes doutaient de la viabilité de Thunder Power, craignant également un revirement stratégique de la Chine misant davantage sur l'hydrogène que sur l'électricité, vous étiez assez optimiste lorsque vous avez rencontré les dirigeants de Thunder Power à Shanghai.

Hier, dans la presse, la SOGEPA affirmait que le projet n'était pas enterré, qu'il avait naturellement pris du retard, mais qu'il n'était pas mis à mal.

Confirmez-vous les affirmations de la SOGEPA sur le maintien du projet ? Si oui, d'où viennent les doutes ? Cela traîne, puisque le projet était de produire déjà en 2020 et on a mis 150 millions d'euros sur la table dont 50 millions d'euros aux îles Vierges. On a donc été assez loin dans la mécanique de financement et dans les méthodes.

Qu'en est-il de cet argent si le projet ne se fait pas ? Serait-il perdu ? Va-t-il être réinvesti ?

Dans le cadre où le projet Thunder Power est maintenu, resterait-il un bâtiment inoccupé ?

La presse a fait mention de l'entreprise Nexans pour l'occupation de ce bâtiment. Confirmez-vous cette piste ?

**M. le Président.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je me permets de vous citer parce que dans votre question, vous indiquez : « Lors de notre dernière discussion, vous vous étiez voulu rassurant, mais prudent sur le dossier Thunder Power que vous qualifiez toujours vous-même de risqué ».

La meilleure façon de reproduire mon propos, c'est de lire ce que vous-même en avez indiqué dans votre question écrite qui n'est pas exactement la même chose que ce que vous venez d'exprimer.

À cet égard, je dois vous indiquer que le projet de Thunder Power a connu un nouveau retard à cause de la crise du coronavirus qui a été particulièrement sévère pour le secteur automobile en Chine tout d'abord, chez nous ensuite et dans le monde globalement.

Malgré ces circonstances complètement inattendues, et particulièrement impactantes, Thunder Power poursuit l'étude du projet et a confié à une banque d'affaires une mission de levée de fonds qui vise tant au financement du projet en Europe qu'à un projet d'acquisition d'une usine de production en Chine dont le principal intérêt est qu'elle est déjà certifiée par les autorités pour la production de véhicules de type Chloé. La mission qu'ils ont confiée à cette banque d'affaires a une durée prévue de 6 à 8 mois et l'objectif est de faire une évaluation précise de ce projet à ce moment-là qui sera donc un moment crucial pour ce dossier.

En parallèle, les marques d'intérêt exprimées pour le site, le bâtiment ou une partie du site sont étudiées avec la plus grande attention et plusieurs pistes sont explorées même si les projets potentiels ont dans l'ensemble été freinés par la crise que l'on connaît.

À ce stade, le site fait l'objet de contrats de location de surface à titre précaire pour contribuer à couvrir les frais que le site engendre sans que cela empêche les discussions autour de projets plus pérennes.

Je me veux donc dans ce dossier – comme indiqué précédemment – toujours prudent, volontariste, mais je considère toujours que ce dossier est un dossier à risque.

**M. le Président.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo** (PTB). - Merci pour vos réponses. Vous vous vouliez prudent. Il y a des craintes assez légitimes et surtout des doutes sur la viabilité du marché des voitures électriques. Nous avons vu qu'il y avait une réorientation vers l'hydrogène dès 2016. Je pense que les doutes sont légitimes et que malheureusement, le marché des voitures électriques commence à être remis en cause.

D'une façon générale, cela démontre aussi les faiblesses de cette stratégie économique qui consiste à investir de l'argent public et à attendre des potentielles retombées puisque le projet date de 2016, nous sommes en 2020 et nous sommes toujours suspendus à un fil en attendant les emplois. Nous parlions de 800 et à terme de 4000 emplois.

Nous allons rester attentifs à la suite de ce dossier et nous ne manquerons pas de revenir sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE TRILOGIPOINT DE LIÈGE »**

**QUESTION ORALE DE M. LENZINI À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'AMÉNAGEMENT ET L'ÉQUIPEMENT DU TRILOGIPOINT DE LIÈGE »**

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE FLOP DU TRILOGIPOINT DE LIÈGE »**

**M. le Président.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Liradelfo, sur « le Trilogiport de Liège » ;
- M. Lenzini, sur « l'aménagement et l'équipement du Trilogiport de Liège » ;
- Mme Schyng, sur « le flop du Trilogiport de Liège ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

**M. Liradelfo** (PTB). - Monsieur le Ministre, il y a presque 20 ans, le Trilogiport avait été présenté comme un levier de création d'emplois dans la région de Liège. À l'époque, le secteur de la logistique était présenté comme un secteur d'avenir pouvant créer plus de 2 000 emplois directs à Liège. Vingt ans plus tard et quelque 50 millions d'euros d'argent public investi, le résultat est moins glorieux. On parle de 160 emplois créés lors des pics d'activité pour un montant total de 352 564 euros investis par emplois créés.

Comment expliquez-vous qu'avec les montants investis, le retour en termes de création d'emplois soit si peu élevé ?

Vu qu'un emploi public coûte moins cher que ce que je viens d'indiquer, cela n'aurait-il pas été plus indiqué d'orienter vers la création d'emplois publics plutôt que d'investir pour avoir un retour si faible ?

**M. le Président.** - La parole est à M. Lenzini pour poser sa question.

**M. Lenzini (PS).** - Monsieur le Ministre, je suis particulièrement heureux, pour cette reprise en présentiel absolu, d'être associé à deux ténors de l'opposition, M. Liradelfo et Mme Schyns, et d'être coincé entre les deux pour poser des questions sur le Trilogiport. Sauf que je n'ai pas posé de question sur le Trilogiport, car ma question porte sur Chertal. Comme je suis coincé entre mes collègues, je vais tout de même vous poser ma question sur Chertal. Le Trilogiport et Chertal se touchent et sont contigus. Il est vrai que, vu de Namur, on n'est pas à 200 mètres près.

Je vais donc vous poser la question sur le site de Chertal, si vous le voulez bien. Ce qui m'intéresse aujourd'hui, c'est l'aménagement et l'équipement de ce site de Chertal.

Nous avons déjà beaucoup évoqué la reconversion des friches industrielles et en particulier le devenir du site de Chertal qui, comme vous le savez, est situé sur le territoire de la Commune de Herstal, mais surtout sur le site de la Commune d'Oupeye pour à peu près 80 %.

Tant en commission qu'en plénière, vous avez cadré la problématique du redéveloppement du site bassimosan.

Avec moult précautions, vous avez précisé que, même si nous n'en sommes qu'aux prolégomènes, vous accordez une attention capitale à ce projet de redéploiement économique, ce qui me réjouit.

La Commune d'Oupeye, que j'ai citée précédemment, accueille également sur son territoire le fameux Trilogiport, que l'on vient d'évoquer, et devrait voir le projet d'extension du zoning des Hauts-Sarts s'agrandir exclusivement sur son territoire. Cela fait beaucoup pour une seule commune.

Sur ces différents projets, il y a deux approches.

Pour l'aménagement et l'équipement du Trilogiport, comme la presse le relayait il y a encore quelques jours, les travaux ont été exécutés sans contribution financière de la commune. C'est le cadre du Trilogiport.

A contrario, l'aménagement de la zone 4 d'extension des Hauts-Sarts, pilotée par la SPI, nécessitera l'intervention communale pour plusieurs millions d'euros. Je vous ai déjà questionné sur le sujet.

En ces moments difficiles pour les villes et les communes de Wallonie, dont certaines sont en grande difficulté financière, pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, quel est le montage financier que vous avez mis au point en vue d'aménager et d'équiper ce site exceptionnel de pratiquement 200 hectares au cœur de l'économie européenne ?

Je n'imagine pas un seul instant que vous ayez eu la légèreté de concevoir un tel chantier sans avoir de certitudes, dès à présent, sur qui va payer l'aménagement et l'équipement de ce site.

Êtes-vous en capacité de nous affirmer que les communes de Herstal et d'Oupeye ne devront pas participer financièrement à l'équipement et à l'aménagement du site de Chertal pour son redéveloppement ?

Allez-vous privilégier le modèle Trilogiport ou le modèle extension des Hauts-Sarts ?

Avez-vous eu contact avec les autorités locales sur ce thème particulier ?

Mon questionnement, résumé en une phrase, la quintessence de mon intervention, c'est : les communes de Herstal et d'Oupeye devront-elles mettre la main au portefeuille pour l'aménagement et l'équipement du site de Chertal ? Le modèle Trilogiport ou le modèle extension des Hauts-Sarts ?

Merci, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter à cette question semi-surprise.

**M. le Président.** - La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns (cdH).** - Monsieur le Ministre, la question n'est pas la même que celle de l'orateur précédent, puisqu'il s'agit bien du projet du Trilogiport, lancé il y a quand même 20 ans. Au départ, on parlait de 3 000 emplois directs créés, puis 2 000 emplois directs. Puis finalement 2 000 emplois directs et indirects. Les dernières analyses montrent des chiffres interpellants puisque, sur ce projet, il y aurait 160 emplois créés de manière directe.

C'est vrai que beaucoup d'observateurs extérieurs parlent d'un flop pour ce projet, même si le Directeur général du Port s'en défend.

En ce qui concerne le cdH, ce projet du Trilogiport nous semblait être une opportunité de développement économique pour la région de Liège.

Quelques-uns des ministres des Travaux publics qui se sont succédé ont soutenu ce projet. C'est vrai que là, on constate alors que pour le moment, en tout cas, le succès économique n'est pas au rendez-vous.

C'est un projet qui avait comme ambition de coordonner des modes fluviaux, ferroviaires et routiers. Alors, du côté de la région, tous les investissements sont au rendez-vous.

Pouvez-vous nous dire où nous en sommes au niveau ferroviaire ? Puisqu'il s'agissait d'une plateforme multimodale.

Si problème il y a du côté ferroviaire, comptez-vous saisir le Gouvernement fédéral ?

De manière générale, comment imaginez-vous réorienter ce projet pour le rendre plus attractif sur le plan économique ?

Quelles sont les actions menées par le Port autonome de Liège afin de promouvoir l'outil ?

**M. le Président.** - La parole à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame et Monsieur les députés, concernant le Trilogiport, tout d'abord, relevons des éléments de temporalité. Puisque les terrains aménagés n'ont pu être remis au Port autonome de Liège et aux concessionnaires que, in fine, aux alentours du 1er janvier 2016, ce qui a causé d'importants retards dans le développement commercial de Liège Trilogiport.

Sur une période de trois années à partir de 2016 : un peu plus de 122 600 mètres carrés d'entrepôts logistiques ont pu être développés par les concessionnaires de la plateforme multimodale.

Si la plateforme Liège Trilogiport avait été finalisée, comme initialement prévu en 2009, comme, me semble-t-il, il ressort des documents, il est évident que probablement son développement serait maintenant plus abouti, voire terminé.

Conformément à l'étude réalisée par la Wallonie en 2004, l'objectif est d'atteindre sur l'ensemble de la plateforme multimodale Liège Trilogiport au moins 2 000 emplois directs. Il faut être clair, nous en sommes encore loin aujourd'hui.

Je ne vais certainement pas me faire le juge du passé ni des décisions des uns et des autres. Il faut tirer un certain nombre d'enseignements à la fois du développement du projet, mais aussi de ses difficultés par rapport à l'ambition initialement exposée et tenter d'en tirer le meilleur profit pour les décisions futures à prendre concernant ce type de site.

En ce qui concerne l'emploi, relevons qu'il ne s'agit pas non plus d'un certain nombre de sociétés qui créent un nombre d'emplois déterminé immédiatement. S'agissant de sociétés logistiques, elles doivent aussi avoir une courbe de déploiement qui peut expliquer aussi que des éléments d'objectifs en termes d'emploi soient différés dans le temps. Il n'empêche que, comme je l'ai indiqué, nous sommes encore loin du compte par rapport au chiffre initialement annoncé.

Lors du choix des utilisateurs finaux des halls, différents critères sont pris en considération par le Conseil d'administration du Port autonome de Liège dont la création d'emplois et de valeur ajoutée.

Notons que la plateforme multimodale Liège Trilogiport a poursuivi son développement en 2019. Elle bénéficie à ce jour d'un terminal à conteneurs et de deux halls logistiques opérationnels, respectivement de 23 000 mètres carrés et de 44 000 mètres carrés. À ces deux halls s'ajoute un troisième hall logistique, de 20 000 mètres carrés, dont la construction a démarré à l'automne 2019. Ce dernier hall devrait être opérationnel à la fin du printemps.

En effet, un contrat de concession pour une superficie d'environ 20 hectares a été conclu avec Weerts Supply Chain, WSC, active dans le domaine du transport et de la logistique. La société WSC prévoit la construction de deux entrepôts logistiques de dernière génération, l'un réfrigéré, l'autre conventionnel, pour une superficie totale de 88 000 mètres carrés afin d'y développer ses activités.

Le premier entrepôt logistique d'une superficie de 20 000 mètres carrés est en cours de construction.

L'ensemble représente un investissement total de plus de 50 millions d'euros et est porteur d'une prévision de création de plus de 400 emplois dans les quatre ans sur le site.

Actuellement, le Port autonome de Liège et la Région wallonne complètent l'infrastructure ferroviaire en dégageant un budget commun.

Les terrains de la plateforme multimodale aménagés ont été remis en gestion au Port autonome de Liège en 2016. Bien que la voie ferrée existait déjà dans le cadre de cet aménagement, cette voie ferrée n'était pas commercialement viable.

Cette voie ferrée devait effectivement être entièrement rattachée au réseau ferroviaire européen existant et davantage développée sur la plateforme proprement dite, ceci afin que cette dernière soit entièrement trimodale, à l'évidence, et ainsi opérationnelle.

Grâce à de nombreuses négociations entre la Wallonie, Infrabel, ArcelorMittal et le Port autonome de Liège, divers travaux ferroviaires conséquents ont été réalisés au cours de ces trois dernières années, et ce, à l'initiative de la Wallonie et du Port autonome de Liège.

Il faut noter, parmi ceux-ci, la remise en état complète du pont ferroviaire métallique situé au-dessus du canal de jonction entre la Meuse et le canal Albert et la réhabilitation d'une voie ferrée sur le site de Chertal.

Divers travaux d'aménagement ferroviaire ont également été nécessaires sur le site même de Liège

Trilogiport, avec, d'une part, l'extension de la voie ferrée existante, la voie 1, et l'aménagement d'une voie supplémentaire, logiquement la voie 2 ; et, d'autre part, l'extension de la dalle du terminal à conteneurs jusque et entre les voies ferrées afin de permettre une manutention aisée des charges entre les convois et le terminal.

Ces travaux d'extension de la voie ferrée sur Liège Trilogiport seront finalisés pour la fin août 2020. Il n'y a donc plus beaucoup de temps à attendre.

L'accès ferroviaire opérationnel permettra d'attirer de nouveaux clients et investisseurs, d'augmenter l'attractivité de la plateforme et d'accroître le potentiel de commercialisation du site.

Il me semble que l'atout principal de Liège Trilogiport, outre sa relocalisation, repose sur sa multimodalité. En qualité de plateforme trimodale, bénéficiant d'un accès à l'eau, au rail et à la route, Liège Trilogiport répond aux différents objectifs de mobilité et de report modal auxquels le Gouvernement a très largement souscrit. On entend par report modal l'action de remplacer un mode de transport saturé par un autre mode de transport pour décongestionner le premier et pour diminuer l'impact environnemental. Le report modal permet ainsi de limiter le transport de marchandises massifiées et ses conséquences en un tout-à-la-route pour les transférer vers d'autres modes de transport.

Par ailleurs, le développement de la plateforme Liège Trilogiport permettra de développer son attractivité grâce à la fiabilité du transport fluvial et ferroviaire tout en limitant l'impact environnemental, que je viens de mentionner.

Pour conclure, je vous rappelle que Liège Trilogiport fait l'objet d'une reconnaissance européenne et est déjà reconnu comme hub logistique majeur en Belgique et en Europe.

Si je résume, du travail a été mené, mais il en reste encore pas mal à faire. Je le soutiens.

Je souhaite que l'on tienne compte des difficultés rencontrées et que l'on fasse du déploiement de ce site « un hub logistique majeur ». Je me permets de me citer puisque ceci correspond à la reconnaissance européenne.

M. Lenzini, très habilement, me questionne en disant : « Attention, allez-vous faire un modèle Trilogiport, où la Région wallonne paie, ou un modèle Hauts-Sarts, où l'entité communale paie ce qui n'est pas pris en charge par la revente des terrains suivant le modèle de la SPI ? »

Dans le contexte de la mission déléguée qui a été confiée par le Gouvernement à la SOGEPA pour l'acquisition, la reconversion et la réflexion concernant

l'ensemble de ces sites, les contacts sont aujourd'hui intenses avec la SOGEPA, un certain nombre de partenaires et les localités. J'ai rencontré l'une d'entre elles et je rencontrerai l'autre incessamment. De même que les agendas sont fixés pour rencontrer les différents interlocuteurs, une série de travaux préliminaires ont été menés de façon très soutenue entre la SOGEPA et le cabinet. Nous avons eu l'occasion, par ailleurs, comme je m'y étais engagé, de bien informer la ministre de l'Emploi des différents enjeux et étapes du processus.

Il est envisagé – cela veut donc dire que ce n'est pas une décision formelle – de créer une société mixte entre la SOGEPA et les acteurs publics locaux – notamment la SPI et Noshag – qui valorisera à la fois les compétences, les atouts, les complémentarités de chacun, mais aussi des acteurs privés.

Cette société mixte devrait être déconsolidée, afin qu'elle n'entre pas dans le périmètre d'endettement, dans le périmètre de finances publiques de la Région wallonne. Pour ce faire, 51 % de l'actionnariat de cette dernière devraient être détenus par des partenaires privés.

Il est bien évident que l'ensemble des clauses reprenant les engagements et les responsabilités des partenaires – à l'intérieur de la part publique – et privés – dans le cadre de cette structure – doivent être scrupuleusement fixés et convenus avant que le modèle ne soit déployé.

Il sera aussi examiné la meilleure manière de s'appuyer sur le Fonds d'investissement et de croissance industrielle, dénommé FICI, détenu à parts égales entre Noshag et ArcelorMittal ; cela pour contribuer au financement de la reconversion effective des sites après leur réhabilitation et en vue d'y développer de nouveaux investissements industriels, conformément aux accords tripartites de 2014 entre la Région, AMB et les syndicats, mais surtout conformément aux engagements pris par le Gouvernement. C'est-à-dire de privilégier la dimension « emploi-réindustrialisation » et conformément aux déclarations successives que j'ai eu l'occasion de faire ici même au Parlement.

Dans le cadre du développement de ce projet, la SOGEPA-SPAQuE associera les acteurs publics et privés, dont le concours peut participer au développement du projet.

Avant cela, il convient de pouvoir mesurer complètement l'ensemble des éléments d'enjeux liés à la dépollution des sites concernés et les responsabilités à assumer à cet égard. Il convient également de pouvoir stabiliser l'ensemble des éléments juridiques liés à ces sites et d'obtenir les accords nécessaires pour progresser.

Il n'est pas prévu, Monsieur le Député, de solliciter un financement direct de la part des communes d'Oupeye et de Herstal. Suivant le montage qui sera

retenu, celui de la constitution de cette société mixte, par exemple, et si des subventions à l'équipement sont sollicitées, dans le cadre du décret du 2 février 2017 sur les parcs d'activités économiques, les partenaires de cette société qui bénéficieraient le cas échéant de ces subventions devront préfinancer la partie non subsidiée des investissements, conformément au décret. Ils pourront dans le modèle financier sur lequel on réfléchit, indépendamment de ces investissements, récupérer leur mise par rapport à la valorisation des terrains.

Je suis bien au courant pour avoir longuement fait l'étude des enjeux liés à l'extension des Hauts-Sarts et à l'équipement des Hauts-Sarts. J'ai ici sous les yeux une note précise concernant les budgets en jeu. J'ai reçu récemment la Commune d'Oupeye qui souhaitait exprimer à peu près la même chose que ce que vous m'indiquez, en disant : « Attention, Trilogiport, c'est financé par les deniers publics wallons, tandis que l'extension des Hauts-Sarts, alors même que, eu égard aux dispenses des fiscalités liées à l'investissement, et cetera, alors le retour vers les finances communales n'est pas direct, nous devrions prendre en charge la partie non couverte par les subsides régionaux et c'est – m'indiquent-ils – « impossible ».

C'est tout récent, cela remonte à la fin de la semaine dernière. Je suis en train d'essayer de mettre ensemble les pièces de ce puzzle pour pouvoir vous proposer... Mais c'est dans une phase ultérieure, Monsieur Lenzini, c'est-à-dire qu'il faut d'abord se concentrer sur les éléments juridiques, sur les partenaires, sur le mécanisme d'étude des différentes pollutions, les mécanismes de responsabilité par rapport à la gestion de cette pollution.

Par ailleurs, comme nous l'avons évoqué, il convient, même si Chertal est un en droit absolument clé, majeur, de l'ensemble des sites concernés – et vous avez attiré mon attention là-dessus ; je partage totalement cette conviction – que nous puissions avoir une vision stratégique globale de la reconversion de l'ensemble du bassin concerné.

Il ne faut pas que des décisions isolées viennent empêcher la vision globale qu'ensemble nous déploierions par rapport à ces sites alimentés de la volonté de création d'emplois, de réindustrialisation, telle qu'on l'entend aujourd'hui de ces lieux et de ces sites.

Cela ne veut pas dire que l'on ne fait rien en attendant la vision globale. Mais ce que l'on fait doit, en toute hypothèse, même s'il y a des expériences pilotes ou des expériences localisées, pouvoir être conçu de telle manière qu'à l'évidence il s'intègre dans un schéma global.

Travail sur les cadres juridiques, contacts par rapport aux sites, contacts avec l'ensemble des acteurs que je

viens de mentionner, analyse et progrès quant aux caractérisations des sites en termes de pollution, quant à la responsabilité en matière de pollution.

Par ailleurs, réflexion en ce qui concerne les outils qui peuvent être activés, mais je prends bonne note de votre message en disant qu'il est impossible que les communes locales puissent assumer le financement de ces opérations et je rejoins votre raisonnement à ce propos.

**M. le Président.** - La parole est à M. Liradelfo.

**M. Liradelfo (PTB).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Nous verrons si le nombre d'emplois augmente. Je reste quand même assez sceptique.

Lors de la fermeture de la phase à chaud on avait fait miroiter une reconversion à travers ce Trilogiport et je pense qu'à l'époque on a vendu du rêve, on a parlé de création d'emplois, et finalement on a créé du rêve et aujourd'hui le bilan est assez faible : 160 emplois, c'est quand même un flop.

Là où je vous rejoins, c'est qu'évidemment il faut tirer des enseignements de ce qui a été fait, mais en tirer des enseignements, je pense, surtout que c'est aussi tirer des enseignements de quelle stratégie économique.

Cela ne vous étonnera pas que nous ne soyons évidemment pas d'accord là-dessus.

Je pense que continuer avec cette stratégie qui vise à investir de l'argent public et à attendre une potentielle création d'emplois, au lieu de justement investir dans des emplois dont nous avons la maîtrise et des certitudes, pour nous le choix est vite fait en tout cas.

Mais on va rester plus que jamais attentifs dans ce dossier, mais également dans le dossier du site de Chertal.

**M. le Président.** - La parole est à M. Lenzini.

**M. Lenzini (PS).** - Ne serait-il pas mieux que Mme Schyns réplique sur le même thème et que je puisse répondre peut-être plus globalement alors, si tout le monde est bien d'accord là-dessus, sur la partie Chertal après ?

Attention, je ne veux pas passer mon tour !

**M. le Président.** - Je m'adresse au greffe : est-ce possible ou pas ? Oui. Visiblement, tout le monde est d'accord.

La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns (cdH).** - Je voudrais remercier M. le Ministre qui a fait vraiment un état des lieux, ai j'envie de dire, sans concessions de la situation à la fois

sur les difficultés qui ont été rencontrées en termes de temporalité, sur évidemment l'enjeu des courbes de déploiement des sociétés de logistique qui ne sont pas forcément les mêmes que pour d'autres sociétés.

Qui a aussi répondu à ma question par rapport à l'enjeu ferroviaire. En fait, très clairement, on se demandait si tous les investissements ferroviaires avaient été bien faits par l'ensemble des acteurs concernés.

Visiblement, vous parlez de travaux finalisés en août 2020 avec un accès ferroviaire qui serait alors opérationnel.

Il y avait une chanson qui disait : « Rendez-vous dans dix ans ». Je pense qu'il ne faudra pas attendre dix ans pour se donner rendez-vous pour analyser évidemment la suite des opérations et voir le déploiement qui aura pu en être fait.

Puisque vous nous parlez d'un projet spécifique avec certains halls toujours en cours de construction et d'une prévision de développement dans les quatre ans de 400 emplois, il faut évidemment espérer que l'accès ferroviaire va booster à la fois ces créations d'emplois, mais aussi l'ensemble des acteurs qui pourront venir s'installer sur le site.

Peut-être, rendez-vous dans un an dans cette même commission pour refaire un état des lieux et essayons de voir comment on peut avancer.

**M. le Président.** - La parole est à M. Lenzini.

**M. Lenzini (PS).** - Monsieur le Ministre, que serait Florence sans Willy Borsus ? Vous, le plus florentin de tous les ministres que j'ai connus, sauf peut-être un cas aussi ici qui est présent aujourd'hui, qui était aussi très....

*(Rires)*

Je n'ai pas dit « dans le même panier » !

Mais je suis content aujourd'hui. La réponse très fouillée que vous avez faite par rapport au Trilogiport et aussi par rapport à Chertal, je dois le reconnaître, vous a permis de me donner des indications très précises sur la façon dont vous voyez le financement du redéveloppement du site de Chertal.

Vous avez souligné, il me plaît aussi de le souligner, que j'ai eu une certaine influence sur mes successeurs à Oupeye, puisqu'ils vous disent la même chose que moi ici aujourd'hui. C'est bien que nous soyons d'accord, eux, vous et moi. C'est déjà un bon point de départ.

Je n'ai pas eu le temps de tout noter, je ne pensais pas que vous seriez aussi explicite.

*(Réaction de M. le Ministre Borsus)*

Je vous ai laissé le temps.

Je vous demanderai simplement d'avoir une copie de votre réponse. Je sais que vous n'aimez pas trop, dans la mesure où parfois vous vous détachez du texte. Aujourd'hui, j'ai vu que vous étiez attentif à ce que vous lisiez, donc si je pouvais déjà avoir une version papier, cela me ferait grand plaisir, que je puisse étudier cela et voir si tout est bien retranscrit au niveau du compte rendu, ce dont je n'ai aucun doute.

Merci, Monsieur le Ministre, aussi pour la volonté toute positive que vous avez d'aller dans le sens de l'aide aux communes d'Oupeye et de Herstal. Proportionnellement, je l'ai souligné dès le départ, Oupeye a 80 % du site sur son territoire ; les deux communes sont touchées, mais l'une plus que l'autre. Merci pour tout ce que vous nous avez annoncé là.

*(Mme Cremasco, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel)*

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'IMPLICATION DE LA WALLONIE DANS  
LES PROJETS DU FONDS EUROPÉEN DE  
DÉFENSE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'implication de la Wallonie dans les projets du Fonds européen de défense ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine (cdH).** - Madame la Présidente, c'est l'occasion pour moi de remercier l'excellent et honorable parlementaire, M. Lenzini, qui m'a rapproché de M. Borsus, dont il est vrai que nos chemins se sont croisés et se croisent encore indéfiniment depuis des années, et avec un certain bonheur et plaisir, j'ose le dire, même si parfois lors de certaines nuits le ton avait quelque peu monté, mais c'est une autre époque.

Plus sérieusement, la crise que nous vivons nous démontre une nouvelle fois, Monsieur le Ministre, l'importance que l'Europe puisse compter sur ses propres forces dans un certain nombre de domaines stratégiques : la santé, l'agroalimentaire, dont vous êtes un des principaux responsables dans notre pays, l'énergie, le numérique, ou encore la défense.

Le 15 juin dernier, la Commission européenne a annoncé le financement de 205 millions d'euros pour 16 projets industriels en matière de défense et trois projets consacrés aux technologies de rupture qui sont menées à l'échelle paneuropéenne des deux programmes précurseurs du Fonds européen de la défense.

L'action préparatoire concernant la recherche en matière de défense et les programmes européens de développement industriel dans le domaine de la défense, EDIDP. Ainsi, 223 entités sont associées au sein de ces 16 propositions et seront soutenues par ce programme européen. Selon mes informations, parmi ces 223 entités, 11 seraient belges.

Le Fonds européen de la défense est une étape importante vers davantage d'autonomie stratégique européenne, en consolidant la base industrielle et technologique de défense européenne. Rappelons par ailleurs que l'industrie européenne de la défense, que cela plaise ou non, emploie 500 000 personnes directement et 1,2 million de personnes indirectement.

Pourriez-vous me confirmer le nombre d'entités belges concernées et me préciser quelles entreprises, pour quels types de projets ? Surtout, quelles sont les retombées et les associations pour les entreprises wallonnes qui seraient impliquées dans ces projets industriels et technologiques ? Si vous pouviez nous en donner le détail, ce serait une première intéressante pour nos entreprises de s'inscrire dans une démarche européenne.

Enfin, quelles sont les prochaines étapes en ce qui concerne le Fonds européen de la défense ? Y a-t-il d'autres appels à projets en cours ou annoncés ? Comment la Région wallonne en assure-t-elle la coordination et le suivi ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, merci pour vos propos aimables que je partage largement et que je vous retourne avec grand plaisir.

Il est en effet essentiel que l'industrie wallonne active dans le domaine de la défense puisse s'inscrire dans cette ambition européenne. Vous savez que notre industrie wallonne en matière de défense est un pan important de notre activité en Wallonie. En effet, la Wallonie possède des capacités démontrées et avérées pour se positionner comme centre d'excellence dans ce domaine au bénéfice de l'emploi et dans l'intérêt aussi d'une autonomie stratégique de l'Europe. Le rôle de ces initiatives et la participation aux programmes européens dédiés au développement et à la recherche tel que les programmes PESCO, EDIDP et EDF sont des outils

puissants qui peuvent permettre aux acteurs wallons de rester compétitifs et aussi de garantir leur position à long terme sur ces marchés très concurrentiels et de ne pas perdre leur position actuelle.

En ce qui concerne EDIDP, 16 projets ont été sélectionnés suite à l'appel à projets de 2019 dont les résultats ont été publiés très récemment. Un total de 11 entités belges sont impliquées dans les projets sélectionnés, et les industriels belges participeront à 5 projets différents. Les industriels wallons retenus sont John Cockerill Defense, Thales Belgium et notre entreprise la FN Herstal.

Il est à noter que les entités qui apparaissent sur les fiches de la commission sont des bénéficiaires directs de ces projets, sachant que certaines entités belges ou wallonnes pourraient également être amenées à participer à certains projets en sous-traitance. Les sous-contractants ne sont pas repris dans le reporting public de la commission, pas plus que le budget attribué par bénéficiaire sur les projets EDIDP en question. EDIDP, je rappelle, c'est l'European Defense Industrial Development Program.

Seuls le budget total et le financement de la commission par projet sont communiqués à ce stade. Il n'est donc pas possible, au moment où l'on se parle, de déterminer la part budgétaire que la Belgique ou la Wallonie parviendra à obtenir sur les cinq projets auxquels nous participons. Nous pouvons cependant conclure que la Wallonie est effectivement et très concrètement impliquée dans ces projets industriels et technologiques.

Il n'est pas possible d'estimer pour le moment les retombées économiques de ces projets qui sont pour le moment très orientés sur la recherche et le développement de produits et de services parfois à ce stade encore très en amont des projets. Par ailleurs, ces projets sont pour certains d'entre eux de l'étude, de concept, de design, et cetera.

Les phases de prototypages et de tests peuvent parfois être considérées également dans certains projets.

Le but ultime de ce type de collaboration est bien entendu la dimension du marché commercial. Cependant, de nombreuses étapes de développement doivent encore être franchies grâce à ces projets, afin de pouvoir estimer un retour économique crédible et structurant.

Le Fonds européen de la Défense quant à lui – EDF – deviendra opérationnel au même moment que la prochaine programmation européenne, c'est-à-dire en 2021, sous réserve. Le budget du Fonds européen de la Défense est en effet lié au futur cadre financier pluriannuel de la Commission européenne qui devrait occuper les chefs d'États et de gouvernements durant ce mois de juillet.

La dernière proposition en date de la commission fait état d'une volonté d'appuyer ce Fonds à hauteur de 8 milliards d'euros. Comme vous le savez, les négociations concernant ce futur budget pluriannuel sont toujours en cours.

Je pense assez légitime que la Belgique puisse soutenir la proposition de la commission, au moins à hauteur de la proposition actuelle, afin que nous puissions réellement contribuer de manière significative à l'autonomie stratégique de l'Europe et par ailleurs de ses capacités dans le secteur de la défense et des retombées en termes industriel et d'emploi que j'évoquais précédemment.

En ce qui concerne les phases préparatoires de l'EDF, la commission a ouvert le deuxième appel à propositions dans le cadre de l'EDIDP à la mi-avril 2020. Les propositions sont attendues pour le 1er décembre 2020. La communauté industrielle et scientifique wallonne se prépare d'ores et déjà au fait de soumettre quelques projets concrets. Comme pour l'appel à projets 2019, l'appel à projets de cette année sera soutenu par la Commission européenne à hauteur d'un peu plus de 200 millions d'euros, le reste du cofinancement étant à charge du secteur privé ou des États membres souhaitant appuyer un projet en particulier.

La Wallonie assure une coordination étroite de ce type d'initiative européenne dans le domaine de la défense, non seulement du point de vue du suivi régulier des résultats obtenus, mais également, et c'est essentiel, dans la préparation en amont des propositions soumises dans ce cadre européen. En effet, au niveau wallon, un groupe de travail défense a été créé depuis 2018 déjà. Il fait suite à la volonté commune des pôles de compétitivité Skywin et MecaTech d'unir leurs forces pour déployer la filière industrielle défense en Wallonie.

Le travail du groupe « défense » s'inscrit dans le cadre des différents groupes de travail mis en place au début de l'année 2019, à l'initiative de mon prédécesseur, pour mener les réflexions avec l'ensemble des acteurs wallons concernés.

Notre administration économie-emploi-recherche, les entreprises, les centres de recherche, les pôles de compétitivité, le NCP, le National Contact Point, pour aider en ce qui concerne les aides européennes ainsi que les universités ou hautes écoles, par exemple, et ce, afin d'actualiser également la Stratégie de spécialisation intelligente wallonne, la stratégie S3.

Grâce à ce travail d'actualisation de la stratégie de spécialisation intelligente, les acteurs industriels et les pôles de compétitivité ont souhaité prolonger les activités du groupe de travail « défense » afin d'affiner cette thématique prioritaire en définissant les priorités technologiques liées et afin de favoriser des projets communs structurants pour l'écosystème.

L'ambition est de faire de ces projets des générateurs d'activités en Wallonie sur le moyen comme sur le long terme, notamment dans la perspective des futurs programmes.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Je veux vraiment remercier M. le Ministre. J'avais raison de le complimenter avant ; il le mérite d'autant plus après parce que la réponse est très complète et elle démontre combien l'économie de la défense en Wallonie est active par rapport au programme européen.

C'est d'autant plus significatif pour deux éléments.

D'abord, parce que nous devons encore construire une Europe de la défense si nous voulons vraiment exister et nous faire respecter sur la scène internationale. Cela, c'est pour la géopolitique. Ensuite, sur le plan de l'économie, ces projets de convergence européenne devraient nous permettre, Monsieur le Ministre, probablement de nous émanciper de certains marchés qui rendent la vie difficile du Gouvernement wallon, car ce sont parfois des pays qui sont moins recommandables, notamment sur le respect des droits humains, et de davantage se concentrer sur cette production au sein de l'Union européenne et d'une démarche de technologie partagée.

Je suis donc très heureux de voir le dynamisme qui s'affiche et j'espère que les futurs appels à projets seront suivis avec autant d'assiduité par notre industrie wallonne de l'armement.

**QUESTION ORALE DE M. HARDY À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SPÉCIALISATION INTELLIGENTE »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la spécialisation intelligente ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

**M. Hardy** (PS). - Monsieur le Ministre, en Wallonie, le concept de stratégie intelligente, S3 dans le vocable européen, s'est traduit, depuis 2015, par le développement des pôles de compétitivité.

La S3 vise à définir un cadre stratégique pour nos politiques industrielles et d'innovation en traçant un certain nombre de priorités.

Monsieur le Ministre, vous ne m'en voudrez pas de faire référence à l'annonce ce matin de Airbus, qui confirmait son intention de supprimer plusieurs milliers d'emplois, avec des répercussions non négligeables pour l'économie wallonne.

Cela illustre, une fois de plus, la nécessité de diversifier les secteurs stratégiques sur lesquels nous nous appuyons pour l'avenir wallon. J'imagine que nous reviendrons sur ce sujet précis, mais il illustre la nécessité, pour nous, les Wallons, de nous diversifier de manière intelligente.

Vous avez approuvé, lors de la séance du 18 juin du Gouvernement wallon, la méthodologie qui sera mise en œuvre pour la définition de la nouvelle Stratégie de spécialisation intelligente.

Pouvez-vous nous éclairer sur la méthodologie que vous souhaitez appliquer ?

Cette nouvelle stratégie est importante, car une partie des montants européens octroyés à la Wallonie lui seraient liés dans le cadre des futures programmations européennes 2021-2027.

Quelle est l'impulsion que le Gouvernement souhaite donner à cette stratégie ? Quelles sont les priorités qui seront développées ?

L'année 2020 étant déjà bien entamée, pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de vos travaux et sur la suite du calendrier ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, comme vous le mentionnez très légitimement, la Stratégie de spécialisation intelligente vise à définir un cadre stratégique pour nos politiques industrielles et d'innovation en traçant un certain nombre de priorités, mais aussi un cadre de gouvernance permettant son suivi. C'est absolument capital.

La S3 est une « condition favorisante thématique de la future programmation des fonds structurels européens, FEDER et Fonds social européen plus. Cette condition favorisante devra être respectée dès le début et tout au long de la programmation. C'est un curseur différent en ce qui concerne nos futurs fonds structurels.

C'est pourquoi j'ai initié un chantier de renouvellement de la S3 wallonne. Ceci doit être un processus inclusif qui intègre l'ensemble des acteurs de l'innovation en Wallonie.

L'objectif n'est pas de se limiter à définir les forces technologiques de la Wallonie, mais de pouvoir définir les forces et compétences qui peuvent nous aider à répondre aux défis rencontrés par la Wallonie afin de soutenir notre Région dans sa transition industrielle, écologique, sociétale et économique.

Afin d'impliquer l'ensemble des acteurs, la première étape a été de permettre aux différents opérateurs d'écouter les experts de la Commission dans le domaine pour qu'ils puissent prendre connaissance des principes qui doivent être respectés pour définir une stratégie de spécialisation intelligente.

L'administration a ensuite organisé, en février, un séminaire participatif avec un grand nombre d'opérateurs de l'innovation afin de tirer les leçons de la S3 actuelle.

Ensuite, une analyse d'une base documentaire d'une centaine de documents a été analysée et inclut, entre autres, la Déclaration de politique régionale, les différentes analyses sectorielles ou industrielles qui ont été réalisées au cours des années précédentes, les rapports annuels des pôles de compétitivité, les rapports d'évaluation de la programmation FEDER actuelle déjà disponibles, les résultats du projet pilote pour les régions en transition industrielle ainsi que les statistiques de financements au niveau de l'administration et des *invests*. Si vous le souhaitez, je tiens ces documents, ou une partie d'entre eux, à votre disposition.

Ensuite, il s'agira d'identifier les forces scientifiques et technologiques sur notre territoire qui permettent de répondre aux défis sociétaux rencontrés par notre Région. Sur cette base, une liste de domaines d'innovation stratégique potentiels pourra être établie. Une large consultation des acteurs de l'innovation sera organisée dès la semaine prochaine afin d'affiner cette liste.

Enfin, sur la base d'une matrice multicritères reprenant les défis sociétaux, le potentiel de recherche et d'innovation, le potentiel de marché actuel comme futur, l'existence de chaînes de valeur, les ressources territoriales et régionales ainsi que le potentiel de complémentarité avec les régions limitrophes, cinq domaines d'innovation stratégiques pour la Wallonie seront sélectionnés d'ici septembre 2020.

Sur la base de l'interaction avec les acteurs impliqués et des priorités qui auront été définies, le *policy mix* pourra être progressivement établi, alliant approches thématiques, transversales et horizontales. Cette approche *policy mix* devra s'articuler avec la stratégie économique globale de la Wallonie et

l'ensemble des outils de soutien wallons, eux-mêmes en cours de redéfinition, en préparation de la prochaine programmation des fonds structurels européens.

Enfin, un organe de gouvernance sera défini fin 2020. Outre un organe central pour le pilotage opérationnel de la stratégie, la gouvernance de la RIS3 sera adaptée en fonction des domaines d'innovation stratégiques sélectionnés. Il s'agira de préciser pour chacun d'entre eux les outils de monitoring et d'évaluation.

L'ensemble des travaux mènera à la définition d'une RIS3 renouvelée et il est prévu de la présenter au Gouvernement wallon en janvier 2021.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hardy.

**M. Hardy (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre, pour vos réponses.

Tout d'abord, je me réjouis qu'il y ait une large consultation.

Je vous remercie déjà pour la mise à disposition des documents, que je n'hésiterai pas à consulter. Je reviendrais éventuellement vers vous en commission s'il y avait y avoir des questions à formuler par rapport au résultat de ces consultations.

On attendra septembre 2020 pour voir quels sont les cinq domaines concernés. Je reviendrai vers vous en commission à ce sujet également.

Le redéploiement économique de la Wallonie passera par une spécialisation dans des secteurs d'avenir. Je ne doute pas que vous êtes sur la même longueur d'onde.

**QUESTION ORALE DE M. FONTAINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'AVANCEMENT DU DOSSIER DE L'USINE  
SAINT-ROCH À COUVIN »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Fontaine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'avancement du dossier de l'usine Saint-Roch à Couvin ».

La parole est à M. Fontaine pour poser sa question.

**M. Fontaine (PS).** - Monsieur le Ministre, vous savez combien je suis attentif à ce dossier puisque j'avais déjà posé une question en octobre. Je vous avais dit que je reviendrais dessus, c'est chose faite.

En mai 2019, pour l'historique, la SOGEPa a racheté l'usine Saint-Roch de Couvin par une vente publique. Depuis lors, plusieurs projets ont été déposés afin de reconverter ces bâtiments.

Ainsi, parmi les propositions, nous pouvons retrouver la création de logements évoquée par la Ville de Couvin dans leur plan de redéploiement et de modernisation de cette ville, du centre-ville ou encore l'implantation de la société SCJ qui est née des cendres de la société Thermic Distribution, relancée par deux anciens de la Fonderie que vous connaissez bien et qui occupe déjà un site appartenant à la Sogepa actuellement.

L'objectif derrière ce projet de SCJ est de délocaliser le flux de production de ses locaux de 20 000 mètres carrés pour améliorer l'efficacité de leur production.

Un autre projet déposé à la SOGEPa était celui du gérant de la Brasserie des Fagnes, qui souhaite y installer une unité de production brassicole dans un bâtiment à construire sur la partie ancienne de l'usine, après dépollution. D'où était ma question en octobre aussi : qui prenait en charge la dépollution.

Une autre brasserie, elle, s'installerait dans la partie plus moderne à l'arrière des installations Saint-Roch.

Finalement, un assureur occuperait la maison de façade pour ses bureaux et du logement.

Lors de ma précédente question en octobre, Monsieur le Ministre, vous indiquiez attendre les résultats des différentes études pour esquisser une ligne définitive qui impliquera notamment les acteurs locaux, dans l'optique d'un redéploiement économique local, comme vous l'aviez souligné. Ce redéploiement économique local est d'autant plus important aujourd'hui, dans le contexte de la crise sanitaire que nous connaissons.

Alors j'ai quelques questions à votre attention, Monsieur le Ministre :

Où en est-on de l'étude des projets soumis à la SOGEPa ? Quels sont les résultats des études de caractérisation et d'orientation ? Les futurs propriétaires ont-ils été désignés suite aux avis des experts que vous attendiez en octobre ? Occupent-ils déjà le site ? Vous indiquiez la signature d'une convention précaire avec la Brasserie des Fagnes pour une occupation temporaire. Cette convention est-elle toujours d'actualité ?

Un dernier point, certains de ces potentiels acquéreurs disposent-ils déjà des clés ? Si oui, sur base de quel accord ?

**Mme la Présidente.** - La parole à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, dans ce dossier, le comité de gestion de la SOGEPA a très récemment rendu un avis favorable sur le projet présenté par le gérant de la Brasserie des Fagnes. Ce projet a reçu l'aval du conseil d'administration de la SOGEPA, très récemment, puisqu'il s'agit d'une décision du 26 juin dernier.

Le BEP travaille toujours actuellement sur l'étude de caractérisation qui devrait être finalisée pour elle aussi, dans les tout prochains jours, afin de poursuivre l'étude d'orientation qui permettra de connaître de manière plus précise les coûts des solutions à mettre en œuvre pour assainir le site. Vu la situation sanitaire, les études ont pris un peu de retard comme on peut l'imaginer.

Le projet prévoit que la Brasserie des Fagnes occupera bien une partie du site dès que possible lorsque toutes les décisions auront pu être prises ou confirmées.

En partenariat avec le bureau d'assurances Mathieux, l'idée est de créer un ensemble immobilier harmonieux à l'entrée de Couvin – bâtiment en pierre que vous connaissez bien- et de transformer l'ex usine Saint-Roch et certains de ses bâtiments délabrés en un centre de fabrication, de développement et de distribution des produits du groupe, mais aussi un ensemble de bureaux, un centre administratif et un espace de logements.

Les bureaux Mathieux se porteraient acquéreur de la grande bâtisse en façade, celle dont on vient de parler, situé à 45 kilomètres de Charleroi, au carrefour de l'avenue de la Libération. Leurs bureaux actuels situés dans le centre de Couvin sont trop exigus pour leurs activités en développement. Ce bureau de courtage en assurances est une ancienne institution familiale bien ancrée à Couvin, et ce depuis plusieurs générations également. Leurs bureaux d'assurance occuperaient le rez-de-chaussée. Les étages seraient rénovés en appartements. Le petit parc et jardin arrière serait maintenu et entretenu. La façade du bâtiment serait elle-même remise en état, sablé, et l'arrière du bâtiment serait restauré. Un éclairage dans le sol mettra en évidence ce bâtiment imposant et structurant à l'entrée de Couvin.

Une attention particulière sera mise quant à l'homogénéité tant dans l'éclairage et l'accessibilité que pour l'esthétique et le côté pratique de l'ensemble dans le but de rendre l'entrée de la ville accueillante et conviviale.

La Brasserie des Fagnes est quant à elle candidate à l'acquisition du reste du site qui pourrait être séparé en

deux parties : la partie récente comprenant des bureaux et le grand entrepôt de stockage ; et par ailleurs l'ancienne usine à raser.

Les bureaux ainsi que le grand entrepôt de stockage de 9 500 mètres carrés et les terrains à assainir sont parfaitement adaptés pour les projets envisagés. Ils permettent de garder 30 % de marge pour les développements futurs. Actuellement, le groupe est situé dans le centre de Couvin, comme vous le savez, et dispose d'un hectare de terrain et deux bâtiments de stockage en propriété à la sortie de Couvin vers Rocroi ainsi qu'un bâtiment en location sur le zoning de Mariembourg, que nous connaissons bien vous et moi. Cela fait quatre emplacements de stockage différents pour la même entreprise, le tout réparti sur 1,3 hectare.

L'avantage du site de Saint-Roch est que le groupe pourrait tout centraliser, même à terme, dans le même hall de stockage et supprimer dès lors la logistique entre les différents sites. Il en va de même pour les bureaux qui conviennent très bien et qui sont idéalement situés au centre de l'entreprise.

L'ancienne usine, quant à elle, devrait probablement être démolie, ainsi que les bâtiments périphériques considérés comme vétustes et délabrés. Le groupe souhaiterait néanmoins garder le bâtiment à usage de douches et de réfectoire du personnel. En effet, celui-ci est situé à l'entrée de l'ancienne fonderie. Les peintures au mur sont remarquables et les installations datent des années 30. L'idée est de rénover cet endroit et le transformer en un espace de réception polyvalent avec une belle mise en avant du passé des Fonderies couvinoises. Les peintures au mur illustrent bien le métier passé. Tout est donc, m'indique-t-on, authentique. Des anciennes pièces Saint-Roch, Sorny et Efel pourraient être exposées. Le tout est de faire un espace de réception moderne sans tomber dans néanmoins dans une vision muséale trop statique ne sait plus mobiliser le public aujourd'hui, mais avec une belle mise en évidence de pièces et d'objets qui ont fait la fierté de Couvin. Cet endroit pourrait être utilisé par la Commune de Couvin ou d'autres, pour des rencontres, des événements ou des réceptions. Derrière ce bâtiment serait installée la cour pour le stockage. L'accès des camions se ferait exclusivement par l'entrée de la gare. Tout cela semble avoir été bien étudié en termes d'accessibilité.

Les activités d'entreprise organisées sur le site Saint-Roch, c'est-à-dire hors bureau assurances Mathieux, seraient uniquement axées sur le B2B.

À un horizon de six à sept ans, le groupe souhaiterait installer près de l'espace de réception, un bâtiment d'architecture moderne, en pierre et en verre, avec une brasserie où l'on fabriquerait des bières artisanales et spéciales bien connues et rapatrier ainsi une partie de sa production pour les bières Fagnes et Chevetogne. Des grandes baies vitrées, projet assez précis, seraient

installées face à la route, avec une salle de brassage. Le nouveau bâtiment serait d'environ 1 800 mètres carrés. Il servira uniquement à la production et au conditionnement de bières spéciales. Vingt-cinq emplois y seraient créés immédiatement – ce qui me réjouit –, en plus des 87 personnes à temps plein et de 60 à temps partiel que le groupe emploie actuellement.

Les deux autres entreprises, et j'en termine par là, que sont le Comptoir des Fagnes et la Brasserie des Fagnes seront complémentaires et resteront en place, avec des projets de développement en cours. Le Comptoir des Fagnes connaît en effet une belle croissance, qu'il me plaît de souligner et a un potentiel important, situé proche de la France, au pied de l'entrée de l'E420.

Voilà ce que je pouvais vous indiquer de ce dossier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Fontaine.

**M. Fontaine (PS).** - Merci, Monsieur le Ministre. Ma question vient à point puisque vous signalez dans votre réponse que le comité de gestion de la SOGEPa a attribué le projet à la Brasserie des Fagnes le 26 juin, si j'ai bien entendu.

Reste la question de l'assainissement. Je l'avais déjà posée en octobre juin et j'aurais aimé savoir si c'était à charge de la Région wallonne ou pas. Je sais qu'il n'est pas d'usage de reposer des questions, mais je m'inquiète quand même de savoir. Vous parlez du projet de la Brasserie des Fagnes qui reprend une partie du site. Vous parlez à côté de cela du projet du bâtiment à l'entrée du bâtiment devant, qui serait repris par un bureau d'assurance bien connu à Couvin.

Mais est-ce que le comité de gestion s'est bien positionné aussi pour cette entreprise ? Ou bien c'est encore à venir ? Cela, je n'ai pas en tout cas cru l'entendre. Je ne l'ai pas entendu dans votre réponse.

Quant aux installations à venir, on doit se satisfaire du côté local de la reprise de ce bâtiment et des projets à venir, pour autant qu'ils ne nuisent pas à ce qui existe déjà.

**QUESTION ORALE DE MME KAPOMPOLE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE SOUTIEN AUX MICROENTREPRENEURS »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Kapompole à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de

l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le soutien aux microentrepreneurs ».

La parole est à Mme Kapompole pour poser sa question.

**Mme Kapompole (PS).** - Monsieur le Ministre, je reviens avec une question sur le soutien aux microentrepreneurs. Vous savez à quel point cette catégorie d'entrepreneurs me tient fortement à cœur, eu égard au courage qu'il faut pour se lancer dans cette démarche entrepreneuriale quand on a très peu de moyens à la base.

Pour rappel, toute personne qui est à la recherche de financement pour débiter ou développer une activité professionnelle, mais qui, pour diverses raisons, n'a pas accès au crédit dans les institutions financières classiques, peut solliciter un microcrédit auprès de certains organismes.

Bien entendu, des initiatives sont déjà mises en place pour soutenir les microentrepreneurs, vous me l'avez d'ailleurs rappelé par écrit, oralement, à plusieurs reprises. Je pense au prêt Coup de pouce, à la SOCAMUT, spécialisée dans le financement des microentrepreneurs.

Pourquoi je reviens aujourd'hui ? Parce que le journal *L'Écho* faisait état récemment du fait que, alors que les plus petites entreprises sont parmi les plus touchées par la crise économique, celles-ci ont souvent du mal à obtenir les aides publiques. Ces sociétés qui emploient moins de cinq personnes représentent pas moins de 95 % des entreprises belges. Elles sont particulièrement actives dans les secteurs qui ont été frappés de plein fouet par la crise : le secteur HORECA, dont on a beaucoup parlé au sein de cette commission ce matin même, les salons de coiffure, notamment.

Selon une enquête menée par Microstart, premier organisme de microcrédit professionnel en Belgique, deux tiers de ces entrepreneurs se disent très inquiets pour l'avenir, tandis que 40 % d'entre eux éprouvent des difficultés à obtenir les aides auxquelles, pourtant, ils ont droit.

L'article insistait sur le fait que le microcrédit pouvait constituer une partie de la solution. Il me semble donc important d'insister sur l'importance de confier aux organismes octroyant des microcrédits les moyens d'aider ce type d'entrepreneurs qui ne peuvent pas obtenir des prêts auprès d'une banque.

Les outils cités plus haut sont essentiels – je vous le rappelle, vous me l'avez d'ailleurs déjà rappelé au sein de cette assemblée –, mais, malheureusement, il faut constater qu'une catégorie d'entrepreneurs continue de passer au travers des mailles du filet.

Je voulais savoir s'il était possible de doter les institutions de microfinances des moyens leur permettant d'assumer leur mission, comme cela s'est fait dans d'autres régions du pays, de façon assez massive.

Je voudrais aussi vous suggérer d'organiser un groupe de travail avec ces institutions spécialisées de microcrédits, la SOWALFIN, la SOCAMUT, au sein de votre cabinet, afin de répondre aux besoins des microentrepreneurs. Parce que je pense que, même s'il y a régulièrement des rencontres entre ces institutions de microcrédits et des structures comme la SOWALFIN et la SOCAMUT, sous votre patronage, il pourrait y avoir des solutions innovantes qui pourraient bénéficier à ces microentrepreneurs très concrètement.

Merci déjà pour vos réponses.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, merci de votre relais de cette préoccupation. J'ai pu prendre connaissance du plan de relance développé par l'ASBL Microstart, ainsi que de l'enquête menée par Accenture, ainsi que des échos dans les médias que vous mentionnez.

Certaines des mesures évoquées méritent analyse, d'autres figurent dans le Plan de relance, pour ce qui concerne les compétences régionales.

Je ne vais pas rappeler, puisque vous l'avez mentionné, l'action menée par la SOWALFIN et sa filiale spécialisée, la SOCAMUT, avec la spécificité du produit développé par la SOCAMUT.

Cependant, je suis sensible à l'adaptation – on le retrouve d'ailleurs dans le plan de relance de Microstart – et au fait de modifier le dispositif de type prêt Coup de pouce. On a eu l'occasion de l'évoquer, notamment avec M. Antoine, en séance plénière, précédemment. Nous avons mené des travaux à cet égard de manière à bien coller aux besoins de financement des microentreprises.

Une fois ce dispositif adapté, je suis encore tout à fait prêt, notamment dans le cadre de la *task force* relative à la relance et à Get up Wallonia, à avoir des actions complémentaires pour encore affiner les dispositifs, notamment à travers les financements de proximité ou participatifs que vous mentionnez.

Premier élément, optimiser l'information et l'utilisation des outils existants. Deuxièmement, adapter le prêt Coup de pouce aussi appelé prêt d'Honneur qui répond, dès l'instant où nous l'adaptions en tenant compte d'un certain nombre d'observations faites aux attentes en la matière et je suis prêt à prolonger le

raisonnement concernant d'autres formes de financement, car c'est tout à fait important.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Kapompole.

**Mme Kapompole (PS).** - Je remercie Monsieur le Ministre, car c'est la première fois qu'il me répond qu'il me répond aussi complètement sur ce sujet parce que même s'il avait mis en évidence tous les outils qui étaient sur la table, là je vois qu'il est vraiment d'accord d'aller encore un peu plus loin par rapport à ces institutions.

J'apprécie vraiment ces avancées et je serais enchantée de pouvoir retourner auprès de ces institutions de microcrédits, mais aussi auprès de ces micro-entrepreneurs qui se sentiront entendus aussi par le Gouvernement wallon.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LA  
SITUATION D'ENSIVAL MORET »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la situation d'Ensival Moret ».

La parole est à Mme Schyns pour poser sa question.

**Mme Schyns (cdH).** - Monsieur le Ministre, Ensival Moret fait partie depuis 2017 d'un groupe suisse – Sulzer – qui est une société qui produit et assure la maintenance de pompes industrielles pour l'industrie du gaz et du pétrole et mi-juin, ils ont signalé vouloir réorganiser les activités et supprimer 155 des 205 emplois. Cela concerne les 3/4 du personnel.

Les raisons expliquées sont que l'entreprise veut adapter ses structures face au bouleversement dans les marchés du pétrole et du gaz.

C'est un marché qui a fait face à une chute des volumes qui a été accélérée par une baisse de la demande pétrolière, mais Ensival Moret annonce qu'un centre technologique serait créé pour maintenir certaines activités et une cinquantaine d'emplois sur le site.

La direction a entamé le 18 juin la procédure d'information et de consultation avec les représentants du personnel lors d'un conseil d'entreprise.

L'entreprise se dit prête à conduire la procédure loi Renault de la manière la plus optimale et donc je viens vers vous pour voir sur ce dossier, comme sur d'autres dont nous avons parlé dans la matinée, pour voir quelles sont les informations dont vous bénéficiez ?

Avez-vous eu des contacts avec l'entreprise ?

Avez-vous des informations sur la suite que l'entreprise entend donner à ses activités sur le sol wallon ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Madame la Députée, voici les éléments que je peux vous communiquer en concertation avec ma collègue en charge de l'emploi, Christie Morreale, concernant ce dossier extrêmement compliqué.

L'entreprise Ensival Moret a en effet annoncé son intention de licenciement collectif le 19 juin 2020, démarrant ainsi la phase d'information de consultation de la procédure Renault.

Cette annonce est expliquée ou s'inscrit dans le cadre d'une situation financière très dégradée et qui ne cesse d'empirer depuis la reprise de la société par le groupe Sulzer en 2017, et ce, malgré un soutien financier massif.

Ces pertes d'exploitation récurrentes peuvent trouver leurs causes dans un ensemble d'éléments de contexte économique impactant le secteur d'activité de la société.

Tel que vous l'avez relevé, la chute du prix du pétrole, la surcapacité structurelle du marché des équipements et l'incapacité de l'entreprise d'honorer ses engagements commerciaux, tant en termes de qualité, qu'en termes de délais de livraison.

L'intention de la direction serait de développer un centre de recherche et de développement et de supprimer les branches d'activités déficitaires de la société, à savoir l'ensemble des activités de production.

Cette restructuration pourrait malheureusement conduire à la suppression de 155 postes sur un effectif total de 205 travailleurs.

Cette annonce marque le début de la procédure d'information et de consultation de la procédure Renault.

Durant cette première phase, l'employeur consulte les représentants des travailleurs.

Ensemble, ils examinent les possibilités d'éviter le licenciement collectif ou d'en atténuer les conséquences. Ils recherchent également des moyens permettant d'atténuer l'impact des licenciements et les mesures sociales et/ou d'accompagnement.

L'employeur sera aussi amené à répondre aux questions et à analyser les contre-propositions présentées par les représentants des travailleurs. Cette phase ne saura être clôturée que lorsque l'employeur aura respecté ces différents éléments d'engagement et qu'il pourra apporter la preuve du respect de l'ensemble des phases de la procédure.

La phase d'information et de consultation se déroule de manière confidentielle entre les interlocuteurs sociaux et n'est pas légalement limitée dans le temps.

À l'issue de cette phase d'information et de consultation, la direction sera amenée à confirmer ses intentions modifiées et modulées. Il appartiendra aux partenaires sociaux de débiter les négociations sur lesquelles, à ce stade, je ne puis interférer. Je souhaite néanmoins rester en contact permanent avec les partenaires sociaux.

En effet, j'ai demandé une analyse très circonstanciée de ce dossier et tout sera mis en œuvre à la fois pour diminuer autant que faire se peut les licenciements et pour veiller à ce que l'accompagnement des travailleurs soit le plus dense possible. Par ailleurs, notre analyse porte également sur les sous-traitants.

Lorsque nous aurons évolué un peu plus avant eu égard aux phases que je viens de décrire, nous aurons l'occasion de faire le point. Je ne manquerai pas de le faire au Parlement également.

Par ailleurs, l'entreprise a informé le Service public fédéral Emploi, travail et concertation sociale ainsi que le FOREm de son intention et a transmis aux différents services publics que je viens de mentionner les éléments justifiant à ses yeux cette intention.

Il n'y a pas encore eu de contact direct à ce stade, compte tenu du caractère très récent de l'annonce, avec les services concernés au moment de la rédaction de cette réponse.

D'après les éléments communiqués par la direction de l'entreprise, le but de la restructuration est d'adapter ses activités, de maintenir une partie de celles-ci, en ce compris de recherche, et ainsi de pouvoir pérenniser une partie réduite, malheureusement, de l'activité en Wallonie.

Tout cela doit faire l'objet de confirmation, de validation et de monitoring, comme vous pouvez bien l'imaginer.

**Mme la Présidente.** - La parole est à Mme Schyns.

**Mme Schyns** (cdH). - Je remercie le ministre pour sa réponse et je comprends qu'il n'y ait pas énormément d'éléments d'analyse présents étant donné la phase dans laquelle on est.

Je note que vous avez demandé une analyse circonstanciée à la fois pour cette entreprise, mais aussi pour les sous-traitants. Je crois que c'est important également parce que, si quelque chose pouvait continuer à être développé en recherche et développement, il faudrait peut-être envisager des partenariats. Je ne doute pas que la Région wallonne pourra y être attentive et pourra y prendre une part active.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

*(Suite)*

**Mme la Présidente.** - Tant que les groupes sont plus ou moins représentés, avez-vous des informations de vos collègues sur le fait qu'ils reviendraient ou pas à 18 heures afin que l'on puisse s'organiser au mieux ? N'hésitez pas, si vous avez des éléments d'information de la part de vos collègues afin de savoir s'ils posent leurs questions ou pas, à me les communiquer ainsi qu'aux services, s'il vous plaît.

Que ceux qui souhaitent assister à l'allocution de M. le Président du Parlement n'hésitent pas à le faire.

Nous allons néanmoins essayer de clôturer, étant donné que MM. Hazée et Dispa sont présents, la section « Économie ».

## INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

*(Suite)*

### QUESTION ORALE DE M. AGACHE À M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE RENFORCEMENT DU SECTEUR DES ISOLANTS NATURELS DANS LE CADRE D'UNE ALLIANCE EMPLOI-ENVIRONNEMENT- RÉNOVATION »

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Agache à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le renforcement du secteur des isolants naturels dans le cadre d'une alliance Emploi-Environnement-Rénovation ».

La parole est à M. Agache pour poser sa question.

**M. Agache** (Ecolo). - Monsieur le Ministre, le bloc de chaux-chanvre IsoHemp, fabriqué dans l'unité de production basée à Fernelmont, a récemment obtenu le label Solar Impulse Efficient Solution, une reconnaissance internationale pour cette solution technique d'isolation propre et durable, et en circuit court, nos sols et notre climat étant bien adaptés pour la culture du chanvre.

La Déclaration de politique régionale mentionne : « Une alliance Emploi-Environnement-Rénovation sera élaborée par le Gouvernement. Elle visera à stimuler la demande de rénovation du bâti, à renforcer les capacités du secteur de la rénovation, de la construction durable, de l'écoconstruction, des entreprises du secteur des isolants naturels et de la production d'énergie renouvelable, et à développer les compétences nécessaires ».

J'aimerais profiter de la médiatisation de ce prix obtenu par IsoHemp pour faire le point avec vous sur le suivi de cet engagement mentionné dans la DPR, de renforcer les capacités du secteur des entreprises des isolants naturels.

Quelles sont, en pratique, les actions concrètes mises en œuvre pour renforcer la filière wallonne des isolants naturels ?

Où en est la recherche et développement wallon en la matière ?

Quelles sont les difficultés rencontrées dans le développement de ces filières et que mettez-vous en place pour y remédier ?

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je vous remercie pour vos questions relatives au renforcement du secteur des isolants naturels dans le cadre d'une alliance « Emploi-Environnement-Rénovation ».

Permettez-moi de signaler que l'alliance « Emploi-Environnement-Rénovation » relève principalement des attributions de mon collègue, M. le Ministre Henry.

Cela dit, en tant que ministre de l'Économie, je suis bien entendu aussi fortement concerné et par ailleurs en charge de l'animation économique, du soutien aux PME, telle que la société IsoHemp ainsi que de la politique d'animation économique au travers des clusters ou réseau d'entreprises, notamment le cluster Écoconstruction, dont la société IsoHemp est membre.

La reconnaissance du produit d'IsoHemp par le label « Solar Impulse Efficient Solution » est un signal fort

qui démontre que nos entrepreneurs ont une vraie capacité à innover et à proposer des produits de qualité permettant de contribuer à la transition énergétique de notre Région.

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que depuis le 26 avril 2019, la Wallonie s'est associée à la Fondation Solar Impulse pour accélérer, faciliter et soutenir la sélection des 1 000 solutions technologiques pour le climat.

En ce qui concerne les isolants naturels, je suis persuadé qu'ils constituent une solution d'avenir dans la lutte contre le réchauffement climatique et dans le déploiement de la stratégie wallonne de l'économie circulaire.

D'une part, les isolants naturels sont issus de sources abondantes, renouvelables ou rapidement renouvelables, ils se révèlent être d'importants puits de carbone et leur mode de production est peu énérgivore.

Utiliser des matériaux naturels, c'est donc stocker à long terme le principal gaz responsable du réchauffement climatique et permettre de répondre aux enjeux actuels.

D'autre part, ces matériaux peuvent être produits à l'échelle de la Wallonie ; ce qui favorise grandement l'emploi local et les circuits courts et permet, en outre, de réduire la demande de transport et ses externalités négatives.

Pour ce qui est des mesures actuelles qui permettent d'encourager le développement et recourent à ce type de matériau, mentionnons que depuis le 1er juin 2019, la prime habitation est majorée de 25 % pour l'isolation des murs et des sols lorsqu'il est fait appel à des matériaux dont la teneur biosourcée du produit mis en œuvre mesurée selon la norme EN 16785-2-2018 est supérieure ou égale à 70 %. Il s'agit là d'un encouragement vers les matériaux isolants naturels.

Signalons aussi que le cluster écoconstruction a développé un label « matériau biosourcé » et encourage les entreprises qui le souhaitent à faire labelliser leurs produits biosourcés.

Je continuerai à soutenir les activités de ce cluster en la matière, notamment dans le cadre de la politique de réseaux d'entreprises et de la stratégie wallonne de déploiement de l'économie circulaire.

Étant donné le taux de rénovation du bâti wallon élevé prévu dans la DPR, entre autres en termes d'isolation, nul doute que des besoins en formations associées à ces techniques d'isolation en matériaux naturels se feront sentir à court terme et que des formations seront créées notamment via le FOREm ou au sein de l'IFAPME.

À l'heure actuelle, les isolants naturels sont encore trop souvent associés à un savoir-faire archaïque. C'est une erreur. Pour bannir ces préjugés, il est envisageable, par le biais de formations, de pouvoir développer un label ou une reconnaissance d'entreprise d'isolation.

Cette reconnaissance a pour objectif de garantir aux consommateurs que l'entreprise possède toutes les qualifications et les compétences requises pour réaliser un ouvrage ou les prestations requises.

Des démonstrations exemplaires ont également pour effet de rassurer les consommateurs, comme c'est le cas par exemple du Collège Notre-Dame du Bon Secours à Binche, première école isolée en paille en Belgique et ceci, en 2017. Je veillerai à promouvoir ce type de démonstrations.

Par ailleurs, dans les travaux en cours qui pourront aussi soutenir les projets publics, le recours à ce type de matériaux, je citerais également le décret adopté par votre parlement le 2 mai 2019 et qui modifie diverses dispositions relatives à l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans le cadre des marchés publics subventionnés par la Région wallonne. Je crois savoir que ma collègue, Mme la Ministre De Bue, travaille sur un arrêté du Gouvernement qui permettra prochainement de mettre en œuvre ce décret, notamment dans sa dimension encouragement, critères et soutiens publics.

La Stratégie wallonne de développement de l'économie circulaire devra, bien évidemment, intégrer également cette préoccupation et le soutien au développement et au renforcement de la filière « isolant naturel ».

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Agache.

**M. Agache** (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses complètes. Le bloc de chaux-chanvre est vraiment un bon exemple de cercle vertueux économique et environnemental, puisque le chanvre peut être planté chez nous et permet, en même temps, une diversification de culture pour nos agriculteurs. La chaux est produite à partir du calcaire de nos carrières.

On peut donc vraiment parler de matériaux de construction en circuit court, le chanvre en plus, piège du CO<sub>2</sub> dans le bloc.

Ce qui est vraiment intéressant aussi, c'est qu'IsoHemp a développé tout un système constructif autour du bloc de chaux-chanvre, ce qui apporte une réelle valeur ajoutée au produit.

L'entreprise IsoHemp, avec son bloc chaux-chanvre, montre la voie à suivre dans le développement industriel d'une filière locale de matériaux isolants permettant de réduire fortement les rejets de CO<sub>2</sub> liés à la production, à la commercialisation et à la mise en place de matériaux de construction.

La Région se doit de soutenir, de manière volontariste, ce type d'initiative qui nous aide à réduire nos rejets de CO<sub>2</sub>. Je constate vraiment, avec beaucoup de satisfaction, que vous êtes assez volontariste en la matière.

Développer les filières complètes d'isolants naturels permet de garder la valeur ajoutée, donc l'emploi ici, en Wallonie, tout en rendant notre économie plus résiliente.

Je vois vraiment votre volonté d'aller dans cette direction, conformément à l'esprit de la DPR, et je vous encourage à poursuivre dans cette direction pour aider à la concrétisation des projets sur le terrain.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « L'ÉTUDE  
DE LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE  
D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (SRIW)  
SUR L'OPTION ALTERNATIVE D'UNE  
FONDATION DANS LE CADRE D'UNE REPRISE  
DES ÉDITIONS DE L'AVENIR »**

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À M. BORSUS,  
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU COMMERCE  
EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE  
L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
RAPPORT DE LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE  
D'INVESTISSEMENT DE WALLONIE (SRIW) À  
PROPOS DES DIVERS SCENARII DE VENTE  
DES ÉDITIONS DE L'AVENIR »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences de :

- M. Hazée, sur « l'étude de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) sur l'option alternative d'une fondation dans le cadre d'une reprise des Éditions de L'Avenir » ;
- M. Dispa, sur « le rapport de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW) à propos des divers scenarii de vente des Éditions de L'Avenir ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

**M. Hazée (Ecolo).** - Monsieur le Ministre, nous avons eu l'occasion de faire, régulièrement dans ce Parlement, le point sur le futur des Éditions de L'Avenir

et, il y a un mois, avec vous, sur cette piste alternative lancée par la coopérative « Notre Avenir », d'une forme juridique sans but lucratif pour pouvoir consolider, sécuriser le capital des Éditions de L'Avenir et le projet éditorial, indispensable au maintien de la diversité du paysage médiatique dans notre Région.

À cette occasion, l'ensemble des groupes politiques a soutenu l'opportunité de voir cette formule alternative étudiée sérieusement. Vous avez directement marqué votre ouverture à étudier une telle formule, vous aviez également chargé la SRIW d'une telle analyse.

Je souhaitais dès lors vous interroger pour effectuer un point intermédiaire sur la situation, étant entendu que votre collègue, ministre des Pouvoirs locaux, interrogé pour ce qui concerne les éléments relatifs à sa responsabilité, nous a confirmé qu'une première note avait été réalisée et transmise à Nethys.

Ceci se passe dans un contexte où l'on apprenait, il y a quelques jours, la hausse des abonnements digitaux d'environ 60 % pour *L'Avenir* en avril et mai, notamment dans le contexte, bien sûr, tout à fait particulier du covid-19 et du confinement. Néanmoins, si ces informations positives pouvaient se confirmer dans la durée, ce serait évidemment tout à fait intéressant.

Je reviens donc à mes questions, Monsieur le Ministre.

Pouvez-vous nous faire part des premiers éléments transmis par la SRIW sur les contours possibles d'un tel projet et sur les enjeux à investiguer ?

Les formules existantes à l'étranger ont-elles déjà été étudiées ?

D'autres acteurs, comme l'AJP ou des acteurs du secteur, sont-ils d'ores et déjà impliqués ?

Votre collègue nous a, par ailleurs, indiqué qu'une discussion était en cours entre Nethys et la coopérative « Notre Avenir », ce qui est évidemment une étape indispensable.

Comment voyez-vous, pour ce qui vous concerne, la suite des développements ?

Au-delà de l'étude, la SRIW peut-elle mettre ses ressources – je pense à ses ressources juridiques, ses ressources intellectuelles – à disposition pour aller plus loin dans l'élaboration du projet ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

**M. Dispa (cdH).** - Monsieur le Ministre, il y a quelques semaines, le processus de vente des Éditions

de L'Avenir paraissait en butte à quelques difficultés liées à différentes offres reçues.

Il m'avait semblé intéressant, à ce moment-là, d'évoquer des scénarios alternatifs que la coopérative « Notre Avenir » elle-même souhaitait mettre sur la table. J'ai souhaité que tant le gouvernement que le parlement puissent dès lors s'investir davantage dans ce processus alternatif sans interférer dans le processus de vente qui était en cours par ailleurs.

J'étais très heureux que M. le Ministre puisse accepter de confier à la SRIW une étude sur la faisabilité de ce scénario alternatif. Le ministre prenait ainsi la main et s'engageait dans le dossier ce qui me réjouissait. J'ai souhaité également que le Parlement puisse procéder et que cette commission puisse procéder à quelques auditions, notamment celle de la coopérative et de l'Association des journalistes professionnels pour que l'on puisse prendre toute la mesure de ce scénario alternatif lié à une fondation sans but lucratif.

Ces propositions d'audition ont été jugées prématurées par les groupes de la majorité. Je crains que très vite, on ne me dise que c'est trop tard parce que finalement les temporalités sont en train de se télescoper. La procédure de vente est en cours de phase décisionnelle et l'analyse du scénario alternatif est elle-même en train de se finaliser. Je voudrais Monsieur le Ministre, faire le point avec vous, sur cette mission que vous aviez accepté de confier à la SRIW concernant l'étude d'un scénario alternatif pour les Éditions de L'Avenir.

Quels étaient, exactement les contours de la mission confiée à la SRIW ?

Comment la SRIW a-t-elle assumé cette mission ? Qui a-t-elle rencontré ? Quels enseignements surtout tirez-vous du rapport qui vous a été remis ? Ce rapport pourrait-il être officiellement transmis au Parlement ? Considérez-vous qu'il s'agit là d'un rapport final ou bien plutôt d'une première étape qui en appelle d'autres ? Quelle suite entendez-vous donner à cette première analyse de la SRIW ? Quelle articulation faites-vous entre cette mission et d'autre part la procédure de vente qui se poursuit et qui a donné lieu, M. le Ministre Dermagne nous l'a confirmé, à des contacts entre Nethys et les représentants de la coopérative ? Contacts qui vont se poursuivre entre les représentants de la coopérative et les repreneurs potentiels. Comment envisagez-vous l'articulation entre l'analyse de ce schéma alternatif d'une part et la procédure de vente, d'autre part ?

**Mme la Présidente.** - La parole à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus,** Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de

compétences. - Messieurs les députés, la SRIW m'a effectivement remis la semaine dernière un avis relatif à la faisabilité économique et technique de la mise en place d'une fondation ou d'une ASBL dans laquelle serait sécurisée ou nichée, une partie du capital ou le capital des Éditions de L'Avenir. Pour réaliser cette analyse, la SRIW a pris un certain nombre de contacts. Il y a eu notamment des échanges avec un représentant de la coopérative « Notre Avenir ». Elle a eu l'occasion également d'examiner certains des éléments étrangers d'organisation de ce type d'approche. Notons que la structuration envisagée par la coopérative « Notre Avenir » est la suivante.

D'une part, les actifs du groupe des Éditions de L'Avenir seraient repris par un trio d'actionnaire composé d'une part de la coopérative citoyenne « Notre Avenir » constituée en octobre 2019 par des membres du personnel, des sympathisants des Éditions de L'Avenir. Notons que cette coopérative a obtenu l'accord de la FSMA pour organiser un appel à l'épargne publique. C'est le premier terme. Le deuxième terme, une fondation d'utilité publique, et selon les porteurs de projet de cette fondation qui pourrait être prochainement constituée permettrait d'attirer aussi certains investisseurs privés ou certains adhérents ou certaines personnes souhaitant mobiliser des fonds pour soutenir cet investissement via la fondation. Alors même que le biais de la coopérative ne leur a pas semblé ou ne leur semble pas souhaitable.

Troisièmement, le troisième terme, un opérateur privé. Selon les contacts pris, et selon l'analyse de la SRIW, cet opérateur devrait être un industriel, un professionnel du secteur des médias et de la presse écrite avec lesquels, à la fois des synergies importantes pourraient être développées et ce dans différents domaines, que ce soit la régie publicitaire, l'IT, l'impression ou d'autres domaines encore. Il est évident que ce professionnel, cet industriel du secteur, devrait présenter lui-même un certain nombre de garanties.

Les porteurs de projet privilégient un groupe média déjà implanté sur le marché local, donc le connaissant bien.

Par ailleurs, afin de maintenir son positionnement et son indépendance rédactionnelle, les porteurs de projet regroupés au sein de la coopérative souhaitent que celle-ci et la fondation détiennent ensemble la majorité de l'actionnariat et/ou des droits de vote dans la société opérationnelle qui reprendrait les actifs des Éditions de L'Avenir.

Les conditions de la reconnaissance d'une fondation publique sont relativement strictes, notamment eu égard au régime fiscal avantageux dont elle dispose. Une fondation d'utilité publique doit poursuivre un but strictement désintéressé, c'est évident, correspondant à un des sept critères reconnus par la loi. Il faudrait donc, dans cette hypothèse, veiller à s'assurer que l'objectif de

la fondation envisagé, c'est-à-dire le financement d'une société anonyme à but commercial, est bien compatible avec les critères légaux.

Les apporteurs de fonds de la fondation seraient donc « des mécènes » ou des gens qui souhaitent s'engager et traduire cet engagement à travers des investissements. Ces personnes ne seraient pas des investisseurs privés au sens usuel du terme.

Les porteurs de projet privilégiant un rapprochement avec un groupe industriel des médias déjà actif sur le marché local pour favoriser les synergies, le nombre de partenaires potentiels, le nombre d'interlocuteurs pouvant être ce partenaire industriel, est évidemment restreint.

Une attention particulière devrait être également portée à la manière dont l'autorité belge de la concurrence, globalement dans ces dossiers, pourrait considérer un tel rapprochement qui conduirait à une diminution du nombre d'acteurs sur le marché.

Pour le financement de ce projet, notons également que le dispositif de type Brasero mis en place par la SOWECSOM, devenu depuis peu W.Alter avec le soutien de la Région wallonne, permet de financer les coopératives citoyennes sous certaines conditions et selon le principe d'un euro pour un euro : un euro de capital Brasero pour un euro de capital citoyen, avec un maximum de 200 000 euros.

Parmi ces conditions, une coopérative holding, ce qui serait le cas dans le schéma envisagé, n'est cependant pas éligible au financement Brasero, uniquement si elle prend une participation dans une coopérative qui elle-même est éligible. La condition pour pouvoir être éligible à ce dispositif, s'il s'agit d'une coopérative holding, qu'il y ait bien cette participation dans une coopérative qui elle-même est éligible. Dans ce cas, la coopérative serait actionnaire d'une SA, donc a priori non éligible au financement.

Notons qu'il est toujours imaginable qu'une mission déléguée soit confiée par la Région à la SOWECSOM, dorénavant appelée W.Alter, mais celle-ci doit remplir elle-même un certain nombre de conditions, dont parmi celles-ci l'ensemble de l'examen du plan financier, du plan d'affaires et du plan opérationnel de l'entreprise concernée.

En conclusion, la situation du groupe L'Avenir est délicate, l'activité journal ainsi que l'activité liée aux toutes-boîtes non adressés étant, hélas, actuellement structurellement déficitaires, et ce suite aux différentes étapes intervenues antérieurement. La valeur actuelle du groupe est limitée, mais des moyens importants doivent être à l'évidence investis pour son redéploiement.

Deuxième considération, l'adossement à un groupe industriel solide est un élément de condition et un élément à pouvoir concrétiser qui constitue aussi une

difficulté significative dès l'instant où cet adossement est nécessaire pour pouvoir dégager des synergies opérationnelles.

Troisièmement, en matière de gouvernance, l'alignement des intérêts des trois actionnaires que j'ai cités précédemment ne semble pas facile à pouvoir trouver et à identifier.

Le souhait, semble-t-il, des porteurs de projets de détenir une majorité ou en tout cas une part suffisamment déterminante de capacité décisionnelle de l'ensemble ainsi constitué est aussi un élément de nature à freiner un partenaire privé, qui serait ainsi amené à accepter une dissolution de ses droits.

J'ajoute – et vous y avez fait allusion – qu'il y a un élément de temporalité, qui est un élément qui ne peut pas être passé sous silence. Vous n'ignorez pas que Nethys a reçu les offres liantes des différents candidats le 19 juin dernier, que ces offres ont fait l'objet d'un examen avec le support d'une banque d'affaires en charge de la procédure et que ce dossier a été débattu lors d'un conseil d'administration de Nethys qui s'est tenu le 23 juin dernier et est à nouveau réuni ce jour, si je ne m'abuse.

Dès lors, en toute transparence, je viens de décrire les éléments de défi, les éléments de difficulté à rencontrer par l'intermédiaire de cette procédure, de sorte que celle-ci recèle, à l'évidence, des éléments de mise en œuvre qui me paraissent complexes dans l'élément de temporalité que je viens d'évoquer.

J'ai eu l'occasion de me documenter personnellement aussi par rapport aux exemples français qui ont été cités en marge, je pense, de nos discussions au Parlement.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Hazée.

**M. Hazée** (Ecolo). - Je remercie le ministre pour sa réponse, que je considère être un état intermédiaire du dossier.

J'avais envie de lui demander, en premier élément, si nous pouvions recevoir la première note établie par la SRIW.

J'en arrive à ma deuxième considération. Le ministre nous a dit que le dossier n'est pas facile. C'est tout à fait évident. Nous pouvons vous rejoindre sur ce point. S'il était facile, du reste, nous n'en parlerions pas ou il aurait été résolu déjà depuis un certain temps.

Le temps, justement, c'est ma troisième considération. Il faut un peu de temps aux acteurs pour pouvoir cheminer. C'est un des éléments que le ministre Dermagne retenait également dans sa réponse, dans son propre rôle d'autorité de tutelle des pouvoirs locaux et des entités locales.

Pour en terminer, si la coopérative fait partie, à nos yeux, de la solution. Très clairement, la Région wallonne aussi, à nos yeux, un rôle à jouer ; un rôle à jouer dans le dialogue entre les différents acteurs que vous venez d'évoquer et un rôle à jouer, à nos yeux, en termes de ressources pour pouvoir aider à la construction d'un schéma qui puisse répondre à l'objectif partagé de la préservation du paysage médiatique dans notre Région.

Je ne peux que réinviter le ministre à ce que la SRIW puisse y mettre ces ressources, en premier lieu ses ressources intellectuelles, par rapport aux étapes qui doivent encore être franchies. Il y a un certain nombre d'enjeux juridiques, vous les avez notés, que ce soit à l'égard du statut de la fondation et des conditions auxquelles il doit répondre ou par rapport à la définition des droits et des obligations des partenaires potentiels.

On peut parfois présenter les choses de manière manichéenne, majorité-minorité. C'est une façon de voir ce qui existe. Toutefois, dans un travail juridique fin, il est certainement possible de pouvoir trouver des voies qui respectent les droits, les attentes de différents partenaires potentiels et qui permettent ainsi d'avancer. Je parle des ressources juridiques. Certainement y a-t-il des ressources en termes « de tours de table », si je puis dire, au sein de la SRIW et qui puissent ainsi, de la part de la Région, amener une contribution significative à la suite du dossier, dans la perspective, je l'indique, des objectifs communs que nous partageons.

J'ai, par ailleurs, bien noté l'ouverture et la mission déléguée que vous avez évoquées quant à l'aspect plus financier des choses. Le dispositif Braserio a certaines limites. Il y a alors peut-être d'autres espaces qui peuvent être trouvés là-bas, mais en respectant un certain nombre de critères conformément à la jurisprudence « habituelle » en la matière.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Dispa.

**M. Dispa** (cdH). - Merci à M. le Ministre pour sa réponse nourrie d'études réalisées par la SRIW.

Comme je l'ai dit tout à l'heure au ministre Dermagne, je ne suis pas inquiet, ou pas trop inquiet sur le rôle que la coopérative « Notre Avenir » pourra jouer dans le redéploiement du groupe, parce que je pense que, quels que soient les scénarios, la coopérative devra être impliquée et je n'imagine pas, même dans l'hypothèse d'une reprise et quel que soit le reprenneur, que la coopérative soit mise de côté. Je pense que ce n'est pas la volonté d'aucun des acteurs du dossier, et c'est déjà un élément certainement positif, puisque la valeur ajoutée de la coopérative est réelle en termes de valeur et d'identité du journal.

Je suis par contre beaucoup plus dubitatif par rapport au scénario alternatif dont vous nous avez parlé et que la SRIW a étudié.

D'abord, au vu des éléments du rapport, il y a manifestement un certain nombre de difficultés liées à la conception même du dossier. Vous l'avez dit, Monsieur le Ministre, la coopérative souhaite avoir une position majoritaire avec la fondation d'utilité publique au sein du trio d'actionnaires. En même temps, la SRIW fait savoir que l'adossement à un groupe industriel est une condition sine qua non de survie. Comment concilier l'investissement d'un groupe industriel nécessaire à la survie du groupe et une position majoritaire qui serait concédée à la coopérative et à la fondation d'utilité publique ? Je crains que ce ne soit extrêmement difficile.

Il y a une autre difficulté qu'a évoquée M. Hazée, c'est la nécessité de renforcer un peu les ressources intellectuelles, techniques, financières des porteurs du projet pour reprendre les termes que vous avez utilisés. Je pressens tout de même une difficulté liée un peu à la volonté politique de faire aboutir ce scénario alternatif. J'avais espéré que vous puissiez prendre le dossier à bras le corps, Monsieur le Ministre.

À vous entendre, il me semble que vous le preniez avec certaines pincettes. Néanmoins, vous avez certes ouvert la porte vers une mission déléguée à la SOWECSOM, mais par ailleurs, vous n'avez pas dissimulé tous les éléments de complexité du dossier, les éléments liés aussi à la temporalité, car les décisions qui relèvent du groupe Nethys vont peut-être nous rattraper, et intervenir très rapidement de sorte que cela couperait court à ce scénario alternatif.

Je me demande donc dans quelle mesure nous ne venons pas d'assister à un enterrement de première classe de scénario alternatif.

**QUESTION ORALE DE M. ANTOINE À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR « LE  
DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT SANS  
CHAUFFEUR DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS  
ÉCONOMIQUES »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Antoine à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « le développement du transport sans chauffeur dans les zones d'activités économiques ».

La parole est à M. Antoine pour poser sa question.

**M. Antoine** (cdH). - Nous allons finir, Monsieur le Ministre, par un sujet beaucoup moins grave pour la Wallonie que le sort de L'Avenir.

Depuis 2018, votre collègue fédéral de la mobilité, François Bellot, a autorisé une quinzaine de tests de voitures autonomes rejoignant ainsi les pays les plus avancés dans ce domaine à savoir les Pays-Bas, le Luxembourg, l'Espagne, la France et l'Allemagne.

Une navette autonome a même été testée devant les grottes de Han, une première en Belgique, avec une vitesse maximale de 40 kilomètres par heure en septembre 2018.

Depuis lors, différents projets ont été étudiés et même subventionnés pour assurer le transport de personnes entre une gare et un parc d'activités économiques.

Ainsi, dans le cadre des « Territoires intelligents » de Digital Wallonia, deux initiatives pilotes ont été financées à hauteur de 900 000 euros à partir de partenariats féconds dans notre Région entre l'UCL, l'InBW, le CBTC, la Province et l'OTW. Différentes villes du Brabant wallon pourraient être intéressées par ce type de transport qui s'appuie, comme vous le savez, sur la 4 G et qui relie une gare à un parc d'entreprises, et qui dès lors modifie un peu nos habitudes de déplacement telles que le ministre Philippe Henry le souhaite.

Très concrètement, Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous livrer une première analyse des projets financés par Digital Wallonia dans ce domaine ?

Comptez-vous développer ce mode de transport dans les zones d'activités économiques en collaboration avec des intercommunales de développement ?

Quel est le taux de subsidiation que vous pourriez ou vous avez déjà assumé dans ce cadre ?

Rappelons au passage que ces véhicules ne sont plus assurés par le conducteur, mais par le concepteur du programme ou l'utilisateur du logiciel.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, je suis heureux de constater vraiment cet intérêt pour les nouvelles technologies et singulièrement de transports autonomes. Comme vous, je suis convaincu de l'intérêt de ces nouvelles technologies, à maints égards, notamment pour le développement d'une mobilité adaptée, mais également pour l'utilisation de ces technologies dans un certain nombre d'environnements à caractère industriel.

Le projet que vous mentionnez fait partie des 43 lauréats de l'appel à projets « territoires intelligents » initié dans le cadre du plan Digital Wallonia.

Celui-ci concerne à la fois le déploiement d'un service de transport à la demande de bus et par ailleurs celui d'une navette autonome de 15 places sur un parcours de 2,5 kilomètres comportant huit arrêts reliant la gare au parc scientifique et au centre d'entreprises.

Ce projet comprendra également une application mobile permettant à l'utilisateur de commander, de payer son transport. Permettez-moi de préciser – petit cocorico – qu'il s'agit d'une première européenne. Les autres tests menés jusqu'ici ne permettant pas le transport multimodal à la demande.

Ce projet expérimental vise à développer à petite échelle, certes à ce stade, mais un véritable écosystème intégrant de nouvelles formes de mobilité pilotée par une plateforme de gestion pouvant coordonner aussi bien la navette que le système de transport à la demande.

En pratique, ce système de gestion centralisée recevra les demandes des usagers et déterminera le meilleur parcours au travers d'une interface équipée d'intelligence artificielle pour regrouper potentiellement plusieurs passagers.

L'utilisateur recevra quant à lui ensuite les informations nécessaires au bon déroulement de son parcours et la possibilité de suivre en temps réel l'arrivée du bus ou de la navette. Cette initiative a non seulement retenu l'intérêt du TEC et de l'OTW ainsi qu'également d'autres partenaires parmi lesquels Alliance Brabant wallon, le CBTC, le SPW Mobilité, l'UCL et ICTeam, l'UWE, Proximus et Vias. Soutiennent aussi le projet Cap Innove, le CEI de Louvain, InBW ainsi que la Province du Brabant wallon.

Une première analyse des offres reçues pour le marché public de la partie « transport à la demande » est prévue en juillet. Nous n'en sommes pas encore à la phase de mise en œuvre du projet ni au test de la navette autonome qui est prévue au maximum douze mois plus tard. L'évaluation des projets est assurée par le SPW Intérieur et Action sociale et par l'Agence du numérique.

Pour chaque projet un comité d'accompagnement se réunira courant de l'année 2020, dès mise en œuvre des solutions. Dès que les projets seront finalisés, soit d'ici la fin de l'année prochaine au plus tard, ceux-ci pourront être dupliqués sur le territoire.

Le subside régional pour ce projet est de 275 000 euros, c'est le montant maximal prévu dans l'appel à projets. Soit un coût budgété de 872 240 euros, 250 000 euros pour le projet en tant que tel, pour la solution smart 25 000 euros, pour l'accompagnement et le suivi du projet via le recours à de la consultance externe à la commune.

La solution smart et data est donc subsidiée par la Région, tandis que le véhicule prévu constitue le minimum utile pour obtenir un démonstrateur qui pourra être une vitrine inspirante pour les autres villes et communes.

Dans le cadre du projet Smart Region, l'AdN travaille avec les communes de manière à assurer la répliquabilité maximale de ce type de projet.

La Région entend ainsi initier, avec mes collègues du Gouvernement, une dynamique auprès de tous les gestionnaires de l'aménagement du territoire en leur offrant également bien sûr des économies d'échelle, les intercommunales de développement économique participent à la gouvernance du projet Smart Region et en sont devenus récemment des référents opérationnels.

Nul doute qu'elles seront aussi attentives aux résultats de ce projet comme d'autres et seront intéressées par le fait de le reproduire. Rappelons que de nombreux défis sont encore menés, notamment matière de législation, de connectivité du territoire et d'infrastructures routières, avant l'apparition plus généralisée de véhicules automatisés en circuit libre, en circuit court ou en circuit ouvert.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Antoine.

**M. Antoine** (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre pour avoir naguère utilisé une navette à Genève de ce type, c'est alors assez saisissant, en ce que, finalement, on a le sentiment que ce n'est pas piloté. Reste la difficulté du dépassement, ils n'ont pas encore pu gérer le fait de dépasser un autre véhicule, mais sur une trajectoire déterminée, on a des résultats tout à fait probants. Je ne peux vraiment que saluer l'initiative de la Wallonie, la sélection de ce projet, comme vous. Vous avez d'ailleurs mentionné deux fois le fait de dupliquer ce type d'opérations. Il y a un certain nombre de lieux en Wallonie où vous avez une gare qui est à environ 2 ou 3 kilomètres d'une zone d'activité économique où un grand nombre d'entreprises se situent et qui pourrait combiner un nouveau mode de transport s'appuyant sur une connectivité tout à fait inédite en Europe.

Je vous remercie de la réponse complète que vous m'avez fournie.

**QUESTION ORALE DE M. DISABATO À  
M. BORSUS, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DU  
COMMERCE EXTÉRIEUR, DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION, DU NUMÉRIQUE, DE  
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DE  
L'AGRICULTURE, DE L'IFAPME ET DES  
CENTRES DE COMPÉTENCES, SUR  
« L'IMPLANTATION DE LA LIGNE À HAUTE  
TENSION LA « BOUCLE DU HAINAUT » »**

**Mme la Présidente.** - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Disabato à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « l'implantation de la ligne à haute tension la « Boucle du Hainaut » ».

La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

**M. Disabato** (Ecolo). - Madame la Présidente, je voulais vous remercier, ainsi que M. le Ministre, de prolonger les délais afin que nous puissions poser nos questions.

Monsieur le Ministre, je voulais vous interpellier concernant le dossier de la « Boucle du Hainaut ».

Pour rappel, ce projet de grande ampleur a pour but d'implanter une ligne à haute tension allant de Courcelles à Avelgem. Il concerne donc l'ensemble du Hainaut puisqu'il traverse les arrondissements de Charleroi, du Centre, de Mons et de Wallonie picarde. Ce projet représente l'implantation de nombreux pylônes électriques hauts d'une cinquantaine de mètres qu'il faudra installer, dans les grandes lignes, tous les 400 mètres.

Bien que la mise en place d'infrastructures permettant une meilleure efficacité énergétique soit souhaitable, il s'agit ici d'un processus lourd qui amènera à des changements importants au plan de secteur.

Il semble dès lors primordial que les habitants et les autorités locales puissent disposer d'informations en toute transparence dans ce dossier, notamment en matière d'impact sur la santé et le cadre de vie. Cela fait d'ailleurs l'objet de motions de la part des communes concernées par la « Boucle du Hainaut ».

Pouvez-vous nous informer des avancées dans ce dossier ?

Quelles mesures avez-vous mises en place durant cette première étape du dossier de la « Boucle du Hainaut », dont la compétence vous revient vu le processus de modification du plan de secteur, pour permettre la concertation et la transparence envers les habitants et les autorités locales ? Je sais que vous êtes extrêmement attentif aux relais locaux et il me

semblerait donc intéressant que vous puissiez nous dire ce qu'il en est.

Ces dernières disposent-elles des projets de périmètres de réservation et des tracés potentiels tout au long de la préparation du dossier ?

Certaines communes réclament que les câbles soient enterrés. Que pensez-vous de l'enfouissement des câbles dans ce genre de dossier ?

Quelle suite avez-vous donnée à la motion qui vous a été adressée par les communes ?

Enfin, quelle est votre analyse des risques potentiels de ces installations sur la santé des habitants et de leur environnement ? Je sais bien que vous n'avez pas la compétence stricto sensu de la santé et que ce n'est pas de votre ressort, mais je voulais avoir votre avis par rapport à cela puisque je suis sûr que vous en avez un.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. le Ministre Borsus.

**M. Borsus**, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences. - Monsieur le Député, en effet, le projet « Boucle du Hainaut » consiste en la réalisation d'une liaison aérienne de 380 kilovolts en courant alternatif d'une capacité de transport de 6 gigawatts entre les postes d'Avelgem, en Flandre, et de Courcelles.

Le réseau électrique de 380 kilovolts est la colonne vertébrale du réseau électrique belge, comme vous le savez. Ce projet vise à renforcer à compléter ce réseau. Il s'agit donc d'un projet d'infrastructure principale de transport d'électricité.

Le projet porté par Elia, gestionnaire du réseau de transport d'électricité à haute tension en Belgique, s'inscrit dans le cadre de la poursuite et de la rencontre des besoins suivants :

- assurer un accès compétitif et abordable à l'électricité ;
- augmenter la capacité d'accueil de toutes les énergies renouvelables ;
- soutenir l'attractivité économique de la Wallonie ;
- fiabiliser l'approvisionnement électrique pour les consommateurs.

La procédure visant à obtenir les autorisations pour la réalisation du projet passe par deux grandes étapes administratives.

Tout d'abord, une demande de révision de plan de secteur en vue d'y inscrire une infrastructure principale de transport d'énergie et une demande de permis

d'urbanisme qui déterminera avec précision l'endroit où l'infrastructure sera installée.

D'après mes informations, Elia a écarté l'hypothèse de recourir à la procédure conjointe plans et permis telle que visée à l'article D.II.54 du CoDT.

La procédure administrative prévoit la présentation du projet ainsi que la consultation du public et des autorités locales. Il s'agit d'un processus long qui n'a officiellement pas encore débuté.

Je me dois donc, comme vous pouvez bien l'imaginer, à un devoir de réserve eu égard aux compétences qui sont les miennes dans ce dossier.

La demande de révision du plan de secteur n'a en effet pas encore été formellement introduite par la société Elia. Le dépôt de la demande doit être précédé par une réunion d'information préalable du public. Durant la procédure, des avis, suggestions et alternatives pourront être formulés afin d'examiner par un bureau d'études indépendant et agréé dans le cadre d'un rapport des incidences sur l'environnement.

Depuis l'identification des besoins, Elia a souhaité avoir un certain nombre de contacts et inclure les autorités communales ainsi qu'un certain nombre de représentants de la société civile en amont des procédures administratives, et ce afin de tenter ou de veiller ou de prendre en considération les contraintes locales et territoriales.

Pour ces raisons, une première présentation du projet aux communes potentiellement concernées s'est déroulée en mai 2019. Les échanges bilatéraux avec les autorités communales sont aujourd'hui toujours en cours. Par ailleurs, il me revient qu'une réunion globale avec l'ensemble des communes concernées par le projet sera organisée avant le dépôt officiel du dossier de base dans les communes.

Il me paraît que ce type de démarche est souhaitable et qu'un maximum de transparence doit présider aux relations avec les communes dans ce type de dossier et avec les communes qui ont déjà exprimé des réserves, qui ont pris des motions ou qui ont adopté un certain nombre de positions à cet égard.

Cette démarche, en amont, ne relève cependant pas de mes compétences puisque nous sommes avant l'entame formelle du processus d'un dossier, mais du relationnel entre demandeurs, autorités locales et citoyens.

Par ailleurs, des échanges avec les experts, acteurs locaux et administrations régionales se poursuivent. Ils vont permettre, à terme, à Elia de déposer au gouvernement une demande de révision du plan de secteur pour y inscrire un périmètre de réservation.

Sur base de différentes analyses et avis d'experts confrontés au niveau international, d'aucuns plaident pour considérer que cette technologie du courant alternatif en aérien répond le mieux aux besoins du projet boucle du Hainaut et à ses exigences de fiabilité et de flexibilité. Je prends, à ce stade, acte de ces différents éléments.

En ce qui concerne les différents éléments de plan de secteur, à ce stade, il ne m'est pas possible d'indiquer quelles seront les options qui seront in fine retenues, à la fois par la société et par les autorités compétentes pour statuer sur la demande de permis sollicités. En d'autres termes, l'inscription au plan de secteur du projet de tracé de la nouvelle infrastructure ou du périmètre de réservation qui en tient lieu ne préjuge en rien, à ce stade, de la solution de technique qui sera mise en œuvre et que chacune des solutions aérienne ou souterraine que vous évoquez, s'accompagne d'un certain nombre de contraintes techniques spécifiques.

Enfin, s'agissant des risques que de telles infrastructures sont susceptibles de générer sur la santé des habitants et sur l'environnement, dans le cadre du rapport sur les incidences environnementales du projet de plan puis de l'étude d'incidence elle-même sur le permis d'urbanisme, qui auront pour mission d'éclairer les autorités publiques sur cette question, chacun des impacts potentiels devra faire l'objet d'une étude très circonstanciée avec les différentes options envisageables pour chacun d'entre eux comme le prévoient les législations à la fois sur ces différents éléments d'étude d'incidence ainsi que de rapport sur les incidences environnementales.

Vous entendez ma prudence et ne croyez pas que je n'ai pas d'avis sur ce type de dossier que je suis de très, très près, mais je souhaite respecter strictement les procédures auquel cas je disqualifierais par avance toute décision ou tout avis que je serais amené à rendre dans ce dossier.

**Mme la Présidente.** - La parole est à M. Disabato.

**M. Disabato** (Ecolo). - Je voulais remercier M. le Ministre pour sa réponse qui est assez complète.

Je reconnais bien là votre prudence de Sioux, mais c'est normal, je ne vous fais certainement pas le reproche de cette prudence, car effectivement, comme autorité de tutelle et de recours, vous serez amené à vous prononcer à certains moments et vous devez avoir une impartialité par rapport au traitement de ce dossier.

L'objectif de mon interpellation était plus sur la question de la transparence en tant que telle parce que ce n'est pas moi qui la demande, c'est tout un ensemble de communes et il y en a quand même beaucoup. Il y en a beaucoup au niveau de la région du Centre, mais il y a aussi des communes à Mons-Borinage, en Wallonie picarde, qui sont inquiètes par rapport à ce processus de transparence et qui ne bénéficient pas d'informations,

notamment la question du périmètre de réservation. Je sais que ce n'est pas dans la procédure en tant que telle, qu'il n'y a pas d'obligation pour Elia, mais cela pourrait aider si l'on pouvait communiquer les informations.

Probablement qu'il serait alors intéressant de travailler en concertation avec les communes, avec les pouvoirs locaux, pour qu'une plus grande transparence puisse avoir cours dans le cadre de ces procédures. Encore une fois, je ne le dis pas en tant que partisan politique, je le dis à l'échelle des communes, et c'est un ensemble très hétéroclite, allant de l'extrême gauche à la droite, qui le réclame. Ce n'est donc pas un propos partisan, c'est une demande et un relais de la préoccupation au niveau local.

Pour le reste, je suivrai le dossier avec attention, comme vous vous en doutez, et je reviendrai bientôt vers vous.

## ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

*Interpellations et questions orales transformées en questions écrites*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales de :

- M. Nemes, sur « l'accès aux aides publiques pour les microentreprises » ;
- M. Nemes, sur « la restructuration de l'entreprise Ensival-Moret » ;
- M. Hardy, sur « l'insertion de charges d'urbanisme pour la construction de logement d'utilité publique » ;
- Mme Kelleter, sur « les manifestations des agriculteurs sous le titre « Plein les bottes » » ;
- M. Nemes, sur « l'action « Plein les bottes » de la Fédération wallonne de l'agriculture (FWA) » ;
- Mme Schyns, sur « l'appel du secteur viticole à la suite des dégâts causés par le gel » ;
- Mme Cassart-Mailleux, sur « l'absence d'impact de la crise sanitaire de la covid-19 sur la consommation de viande bovine locale » ;
- Mme Pécriaux, sur « le développement de la filière ovine » ;
- M. Hardy, sur « la culture de nouvelles céréales » ;
- M. Sahli, sur « la pénurie de main-d'œuvre agricole » ;
- M. Florent, sur « les indemnités liées à la sécheresse de 2018 » ;
- M. Sahli, sur « la formation dans les prisons » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont transformées en questions écrites.

*Interpellations et questions orales retirées*

**Mme la Présidente.** - Les questions orales de :

- M. Demeuse, sur « l'impact économique de la restructuration annoncée sur le site d'ArcelorMittal à Marchin » ;
- Mme Mathieux, sur « la législation urbanistique en matière de végétalisation » ;
- Mme Mathieux, sur « les normes en matière de rehaussement des bâtiments » ;
- Mme Cremasco, sur « la recrudescence des permis pour la construction de centres commerciaux après la crise de la covid-19 » ;

- M. Dodrimont, sur « l'abattage des volailles » ;
- M. Janssen, sur « le projet Bleu-Blanc-Cœur et le label « Mieux pour tous » » à M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

*- La séance est levée à 14 heures 18 minutes.*

## LISTE DES INTERVENANTS

M. Laurent Agache, Ecolo  
M. André Antoine, cdH  
M. Olivier Bierin, Ecolo  
M. Willy Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences  
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR  
M. Christophe Collignon, PS  
M. René Collin, cdH  
Mme Veronica Cremasco, Présidente  
M. François Desquesnes, cdH  
M. Manu Disabato, Ecolo  
M. Benoît Dispa, cdH  
M. Philippe Dodrimont, MR  
M. Eddy Fontaine, PS  
Mme Latifa Gahouchi, PS  
M. Maxime Hardy, PS  
M. Stéphane Hazée, Ecolo  
Mme Joëlle Kapompole, PS  
Mme Anne Kelleter, Ecolo  
Mme Sabine Laruelle, MR  
M. Mauro Lenzini, PS  
M. Julien Liradelfo, PTB  
Mme Marie-Martine Schyns, cdH

## ABRÉVIATIONS COURANTES

AdN	Agence du numérique
AJP	Association des journalistes professionnels
AMB	ArcelorMittal Belgique
APE	aide à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
B2B	business to business (d'entreprise à entreprise) (B to B)
BEP	Bureau économique de la Province de Namur
CBTC	China-Belgium Technology Center (Centre technologique Chine-Belgique)
CEI	Centre d'entreprises et d'innovation
CO <sub>2</sub>	dioxyde de carbone
CODEF	Centre d'orientation et de développement pour l'emploi et la formation (ASBL)
CoDT	Code du développement territorial
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CRA	centre de recherche agréé
DPR	Déclaration de politique régionale
EDF	European Development Fund (Fonds européen de développement)
EDIDP	European Defence Industrial Development Programme (Programme européen de développement industriel de la défense)
Elia	gestionnaire de réseau de transport d'électricité
EN	EuroNorm
FEDER	Fonds européen de développement régional
FICI	Fonds d'investissement et de croissance industrielle
FN	Fabrique nationale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSMA	Financial Services and Markets Authority (Autorité des services et marchés financiers)
FWA	Fédération wallonne de l'agriculture (ASBL)
HORECA	Hôtellerie, restauration et cafés
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
InBW	Intercommunale du Brabant wallon (anciennement IBW)
ISOC	impôt des sociétés
IT	information technology (technologies de l'information)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
NACE	Nomenclature européenne des activités économiques
NCP	National Contact Point (Point de contact national)
OTW	Opérateur de transport de Wallonie (précédemment appelé groupe TEC)
PCDR	programme(s) communal(-aux) de développement rural
PESCO	Permanent Structured Cooperation (Coopération structurée permanente)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
PTP	Programme de transition professionnelle
RGPD	Règlement général sur la protection des données
SA	société anonyme
SABENA	Société belge de l'exploitation de la navigation aérienne
SFPI	Société fédérale de participations et d'investissement
SISP	société immobilière de service public
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie (SA)
SOGEPA	Société wallonne de gestion et de participations

SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises
SOWECSOM	Société wallonne d'économie sociale marchande (devenue W.Alter en 2020)
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPRL	société privée à responsabilité limitée
SPW	service(s) public(s) de Wallonie
SRIW	Société régionale d'investissement de Wallonie
TDM	Tôleries Delloye Matthieu
TEC	Société de transport en commun
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UCL	Université catholique de Louvain
UWE	Union wallonne des entreprises
WSC	Weerts Supply Chain